



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX, LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2024



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

TABLE DES MATIERES

TABLES DES MATIERES P 1

PREAMBULE P 3

PRESENTATION DES SERVICES P 4

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES P 6

ACCUEIL DU PUBLIC P 7

L'EAU POTABLE

LES CHIFFRES CLES 2024		P9
LA PRODUCTION	P14	
SYNOPTIQUE DU FONCTIONNEMENT SYTEPOL	P20	
PLAN GENERAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE		P21
RESEAUX	P25	
INTERVENTIONS SUR BRANCHEMENTS ET SUR FUITES	P34	
PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2023	P35	
LE PRIX GLOBAL DE L'EAU	P36	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	P40	
RESULTATS FINANCIERS	P42	

TABLE DES MATIERES

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LES CHIFFRES CLES 2024	P47
LE TRAITEMENT	P48
LE POMPAGE	P61
LA REGULATION	P71
LES STATIONS D'EPURATION	P75
LES REJETS INDUSTRIELS	P157
SCHEMA GENERAL DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	P158
LES PROJETS	2025
P164	
LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	P165
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	P167
RESULTATS FINANCIERS	P169

ANNEXES

RAPPORT ANNUEL AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE ET ADOUR GARONNE
RAPPORT ANNUEL SYTEPOL
RAPPORT ARS
RAPPORT PAPREC AGRO
RECUEIL DES TARIFS EAU ASSAINISSEMENT

Préambule

Dans le cadre de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 15 août 2015, les compétences eau potable et assainissement collectif ont été transférées à la communauté de communes Porte Océane du Limousin le 1^{er} janvier 2020.

Pour l'exercice de la compétence eau potable, la communauté de commune assure en régie la compétence sur les communes de Javerdat, Rochechouart, Saillat sur Vienne et Saint-Junien, et adhère au syndicat Vienne-Briance-Gorre pour les communes de Chaillac sur Vienne, Oradour sur Glane, Saint-Brice sur Vienne, Saint-Martin de Jussac et Saint-Victurnien et Vayres-Tardoire pour les communes de Chéronnac, Les Salles Lavauguyon, Vayres et Videix.

Pour l'exercice de la compétence assainissement collectif, la communauté de communes Porte Océane du Limousin assure en régie la compétence sur tout son territoire.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

La Communauté de Communes Porte Océane du Limousin exploite en régie le service de l'eau sur les communes de Javerdat, Rochechouart, Saillat sur Vienne et Saint-Junien.

Ses principales missions sont :

- l'exploitation de la canalisation de transfert d'eau potable du « SYTEPOL » :
- entre le réservoir de la Barre de Veyrac et le réservoir de la Forêt à Cognac la Forêt,
- entre le lieudit "LE LOUBIER" et ROCHECHOUART
- la distribution d'eau,
- l'entretien du réseau et la réalisation d'branchements neufs,
- la gestion administrative du service,
- la Maîtrise d'Ouvrage, et le cas échéant la Maîtrise d'Œuvre pour la création et le renouvellement d'équipements.

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté de Communes Porte Océane du Limousin exploite en régie le service de l'assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire.

Ses principales missions sont :

- la collecte des effluents,
- la conduite de stations d'épuration urbaines et rurales,
- la gestion du réseau de collecte et d'équipements de transfert,
- l'entretien du réseau et la réalisation de branchements neufs,
- la gestion administrative du service,
- la Maîtrise d'Ouvrage, et le cas échéant la Maîtrise d'Œuvre pour la création et le renouvellement d'équipements.

LES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

• Personnel :

Le service de l'eau et de l'assainissement est sous la responsabilité de la Direction des Services Techniques, d'un directeur adjoint et d'un chef de service. Il comporte une entité administrative (3 ETP) et deux entités techniques :

- Une équipe est chargée des travaux en réseaux, effectue les branchements, les réparations, certaines extensions. Elle est composée d'un Agent de Maîtrise, d'un Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe et de deux Adjoint Technique,
- Une équipe est chargée de l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'assainissement et d'eau potable, s'occupe aussi de l'entretien des équipements électromécaniques. Elle se compose de deux Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, un Agent de maîtrise et de trois Adjointes Techniques. Ce secteur assure également les relevés, l'entretien et le remplacement des compteurs. Depuis le 28 juin 2010, cette équipe assure l'exploitation des équipements SYTEPOL situés entre le Loubier et Rochechouart en remplacement de l'usine de potabilisation de l'eau. Cette mission est complétée depuis juillet 2013 par le suivi du barreau "La Barre" Cognac la Forêt. Le suivi analytique de l'eau livrée sur les sites de La Croix Blanche, du réservoir de Rochechouart, du réservoir de "la Forêt", de la production et de la distribution sur les communes de Javerdat et Saillat sur Vienne constitue une tâche de terrain quotidienne. D'autres travaux plus importants, comme certains renouvellements de réseaux, les grosses extensions sont confiés à des sociétés privées.

• Matériel :

- Véhicule VL :

- * 3 Peugeot PARTNER,
- * 1 Citroën Jumpy,
- * 1 Fourgon Trafic atelier,
- * 1 Fourgon Master atelier,
- * 1 Fourgon Master benne,
- * 1 Fourgon Transit,
- * 1 Dacia Duster,

- Poids Lourd : 1 camion Renault 220 DCI, 1 camion Renault 430

- Engins :

- * 1 pelle à pneus WACKER NEUSON 9503,
- * 1 groupe électrogène mobile 160 kVA,
- * Pilonneuse, scie de sol, plaque vibrante, perforateur...

(Tous services): Mini pelle, compresseur ...

ACCUEIL DU PUBLIC

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
9h00-12h00 / 14h00-17h00

NOUS RENCONTRER :

Service Intercommunal eau et assainissement
CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL
5 quai des mégisseries
87200 SAINT-JUNIEN

NOUS CONTACTER :

Téléphone : 05.55.71.78.74
eauassainissement@pol-cdc.fr
Astreinte : Numéro d'urgence en dehors des heures de travail : **06.72.01.90.43**

Les coordonnées et contacts téléphoniques sont indiqués sur les factures des usagers.

L'EAU POTABLE



LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE POL

- **765 055** m³ vendus
- **85,46 %** de rendement net
- **338** km de réseau
- **25** nouveaux branchements AEP et **26** poses de compteurs
- **101** ml extension AEP et EU
- **46** fuites réparées
- **Entre 1,62** prix €/m³ HT en cours d'harmonisation au niveau communautaire
- **10 357** abonnés

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE

SECTEUR SAINT JUNIEN

- **568 612** m³ vendus
- **93,20** % de rendement net
- **175** km de réseau
- **27** nouveaux branchements et **21** poses de compteurs
- **0** branchements remplacés
- **39** ml extension AEP
- **26** fuites réparées
- **1,62** €/m³ HT
- **6 891** abonnés

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE

SECTEUR ROCHECHOUART

- **182 694** m³ vendus
- **76,33** % de rendement net
- **109** km de réseau
- **12** nouveaux branchements et **5** poses de compteurs
- **244** branchements remplacés
- **7 280** ml renouvellement réseau AEP
- **14** fuites réparées
- **1,62** €/m³ HT
- **2 507** abonnés

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE

SECTEUR SAILLAT SUR VIENNE

- **39 060** m³ vendus
- **61,81** % de rendement net
- **19** km de réseau
- **0** nouveaux branchements et **0** poses de compteurs
- **13** branchements remplacés
- **115** ml renouvellement réseau AEP
- **2** fuites réparées
- **1,62** €/m³ HT
- **547** abonnés

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE

SECTEUR JAVERDAT

- **31 369** m³ vendus
- **71,37** % de rendement net
- **35 km** de réseau
- **8** nouveaux branchements et **0** poses de compteurs
- **0** branchements remplacés
- **0** ml réseau supplémentaire – Pas de linéaire de réseau supplémentaire
- **3** fuites réparées
- **1,62** €/m³ HT
- **409** abonnés

LA PRODUCTION

- La ville de SAINT-JUNIEN est alimentée par de l'eau potabilisée à la station de production de la ville de LIMOGES à la BASTIDE et transportée par les installations du SYTEPOL jusqu'au site de LA CROIX BLANCHE où s'effectue la rechloration.
- L'usage de la ressource de FONTBONNE est suspendu depuis le 5 août 2013, date effective du raccordement au réseau SYTEPOL de ce secteur par le réservoir de Pruniéras.
- Le village de Pressaleix de l'Outre est quant à lui alimenté par le S.E.P. du Confolentais.
- La ville de ROCHECHOUART est alimentée par de l'eau potabilisée à la station de production de la ville de LIMOGES à la BASTIDE et transportée par les installations du SYTEPOL jusqu'au réservoir du bourg.
- Les communes de JAVERDAT et de SAILLAT SUR VIENNE disposent de ressources propres. Les eaux issues du captage de pré-cassis (commune de Javerdat) sont neutralisées dans une station mise en service en 2016 tandis que la station de traitement de Chaumeix (commune de Saillat sur Vienne) assure la potabilisation d'eau issue de deux forages et un captage.

LA PRODUCTION



Station de pompage La Croix Blanche (Saint-Junien)

LA PRODUCTION

Vue extérieure



Local traitement arsenic

Local chlore

Entrée station de traitement

Toiture



Aire de captage

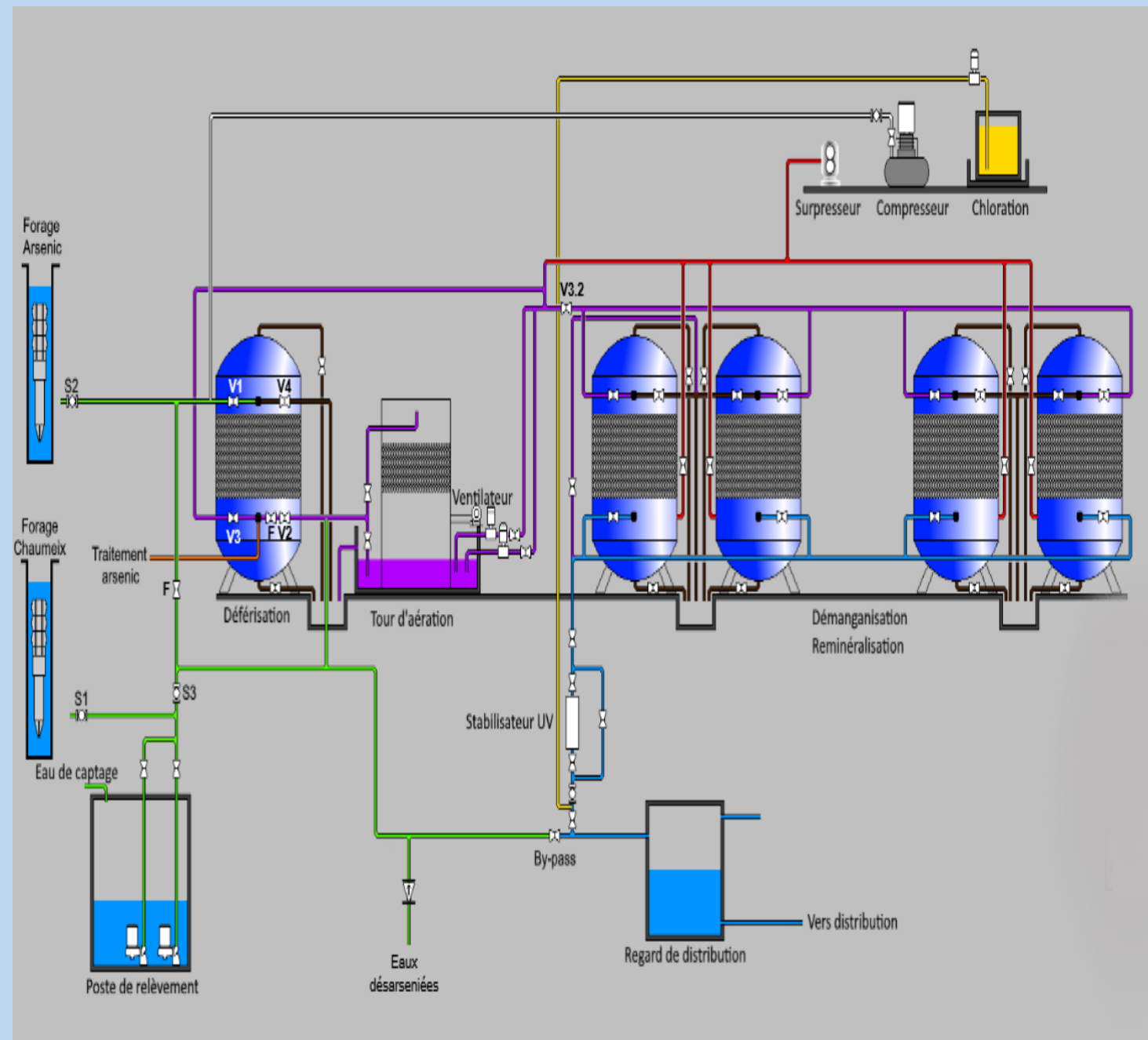
Bassin de décantation
eaux de lavage

Regard de distribution



Station de traitement de Chaumeix (Saillat sur Vienne)

LA PRODUCTION



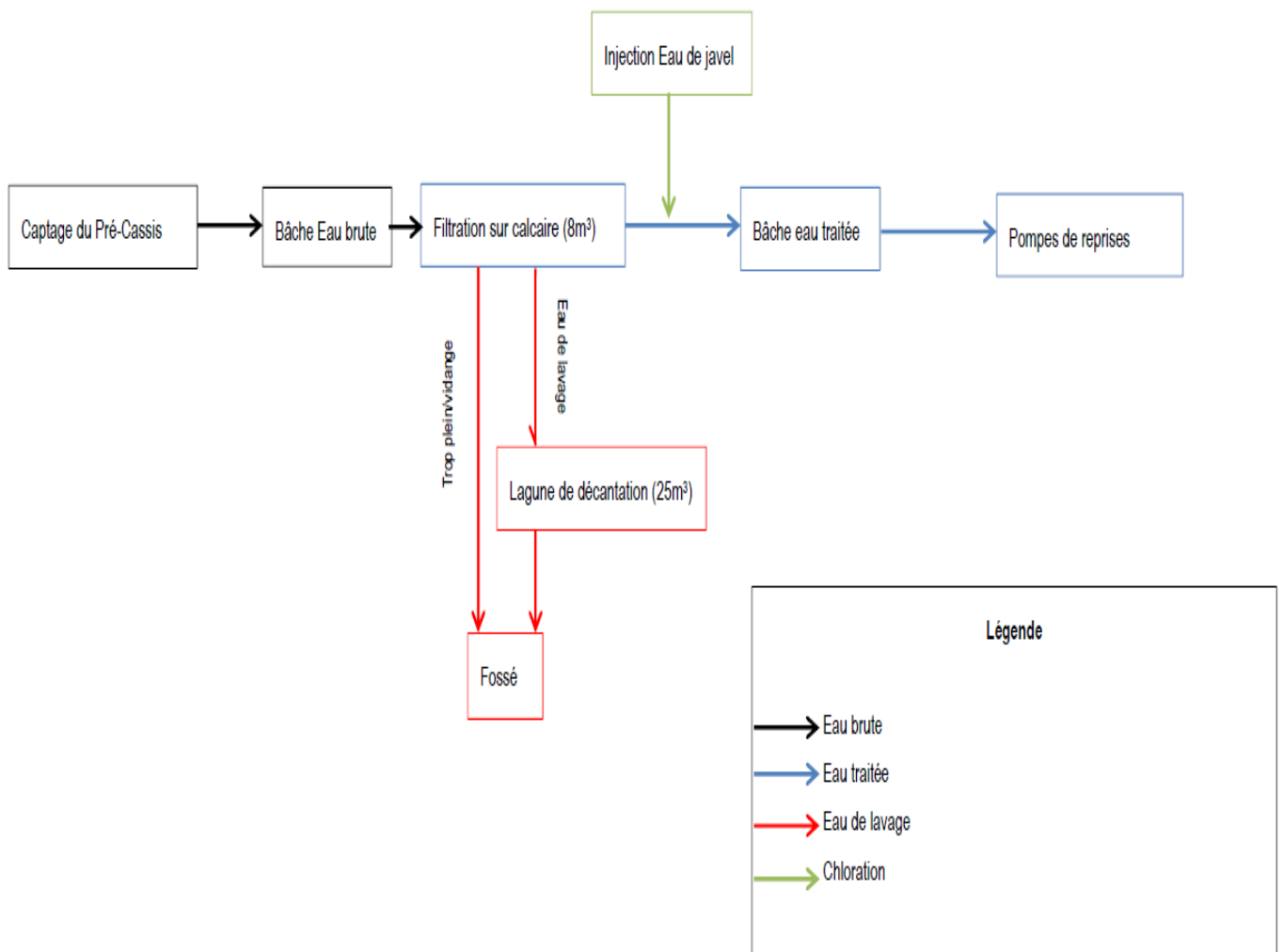
Station de traitement de Chaumeix (Saillat sur Vienne)

LA PRODUCTION



Station de neutralisation de La Vergne (Javerdat)

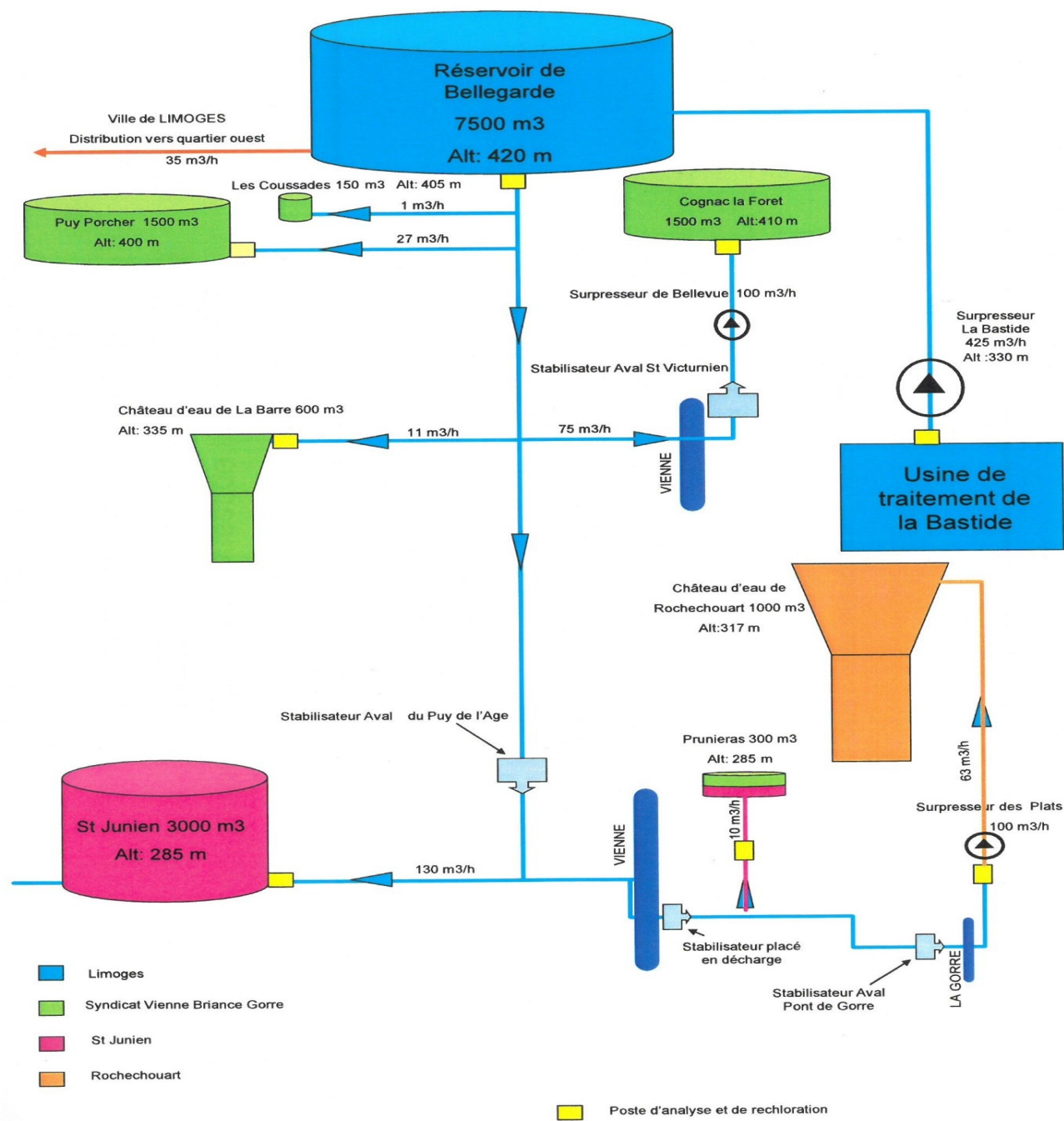
LA PRODUCTION



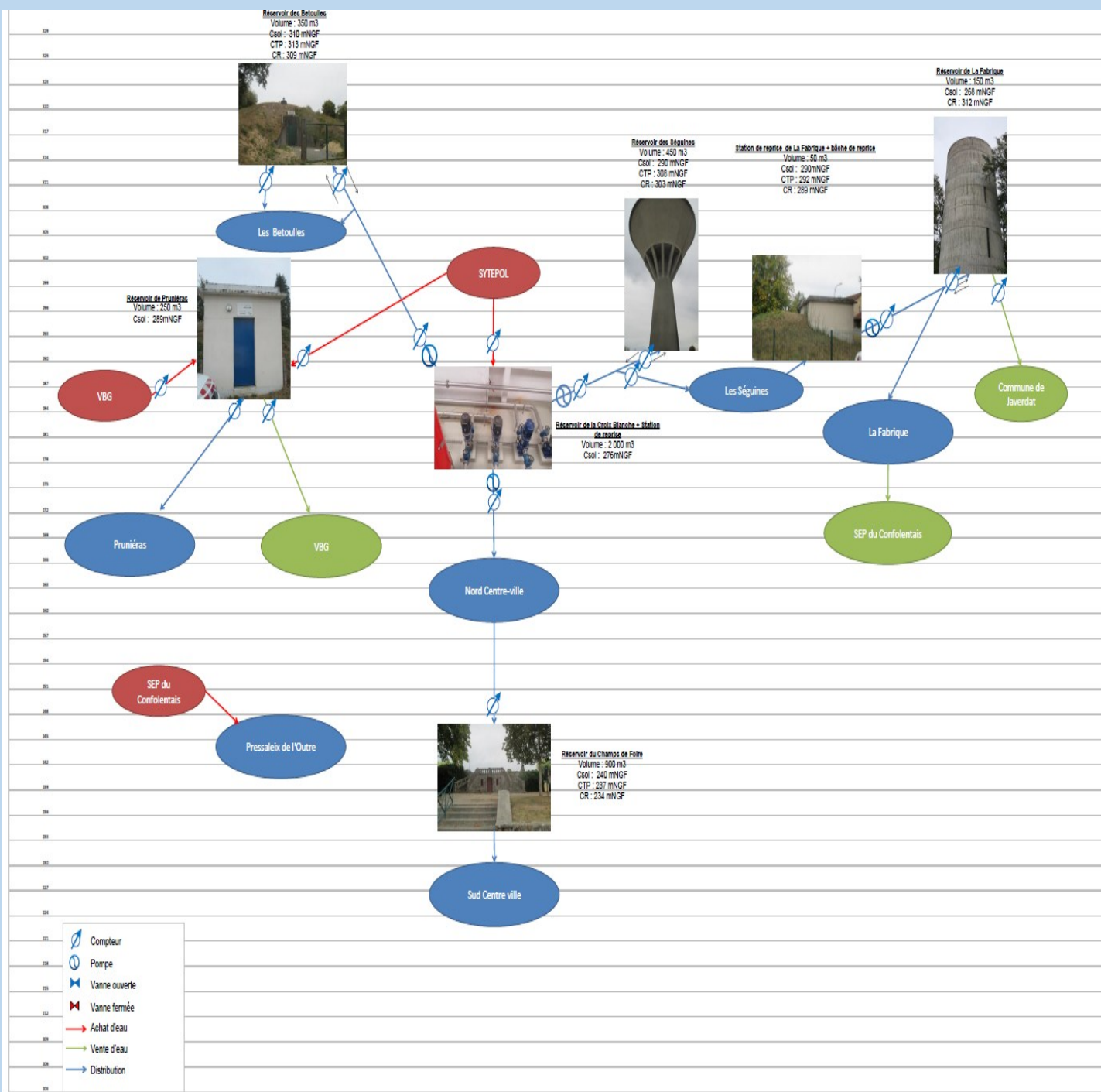
Station de neutralisation de La Vergne (Javerdat)

SYNOPTIQUE DU FONCTIONNEMENT DU RESEAU SYTEPOL

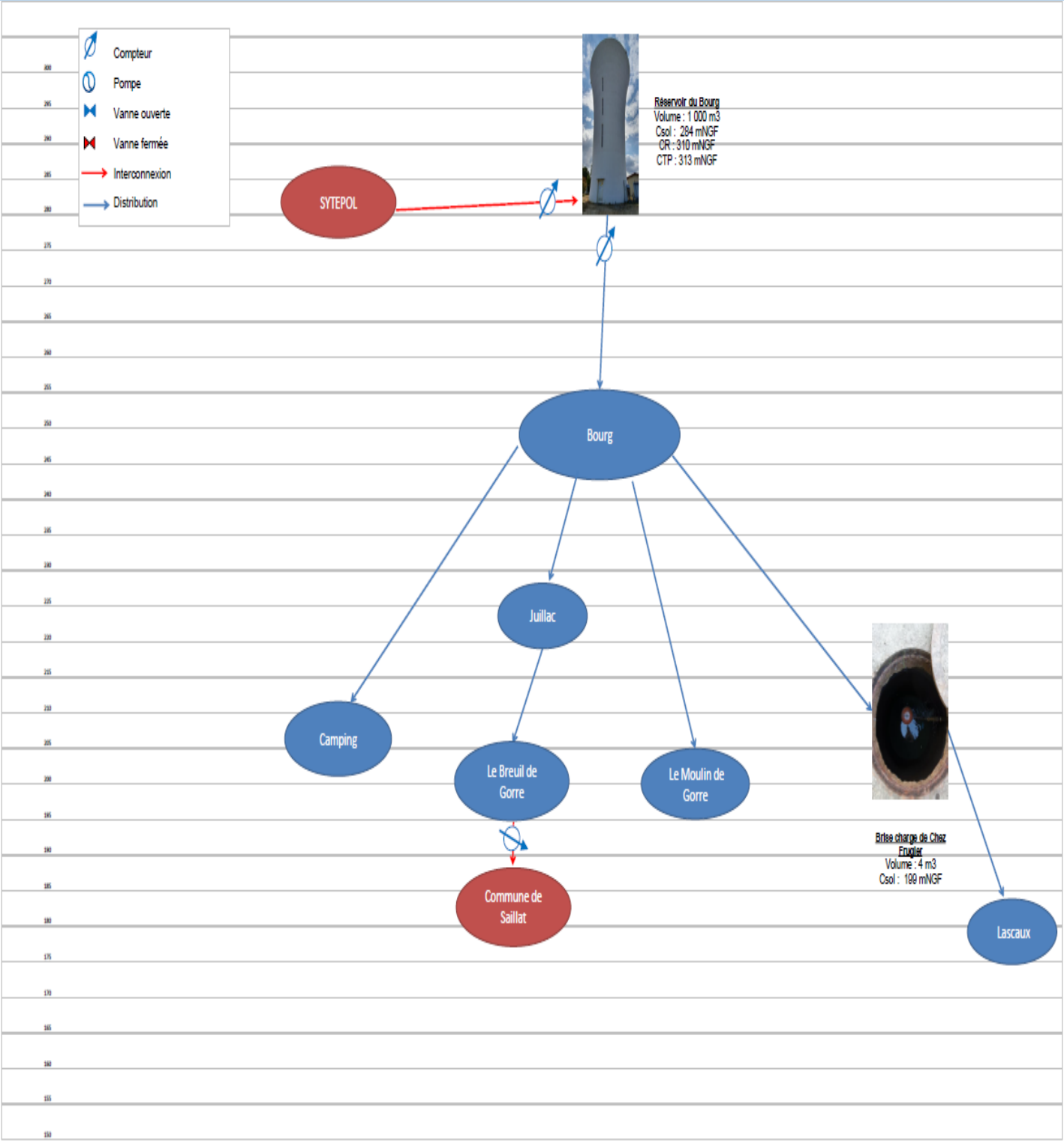
SYTEPOL- SCHEMA DU RESEAU DE TRANSPORT D'EAU POTABLE



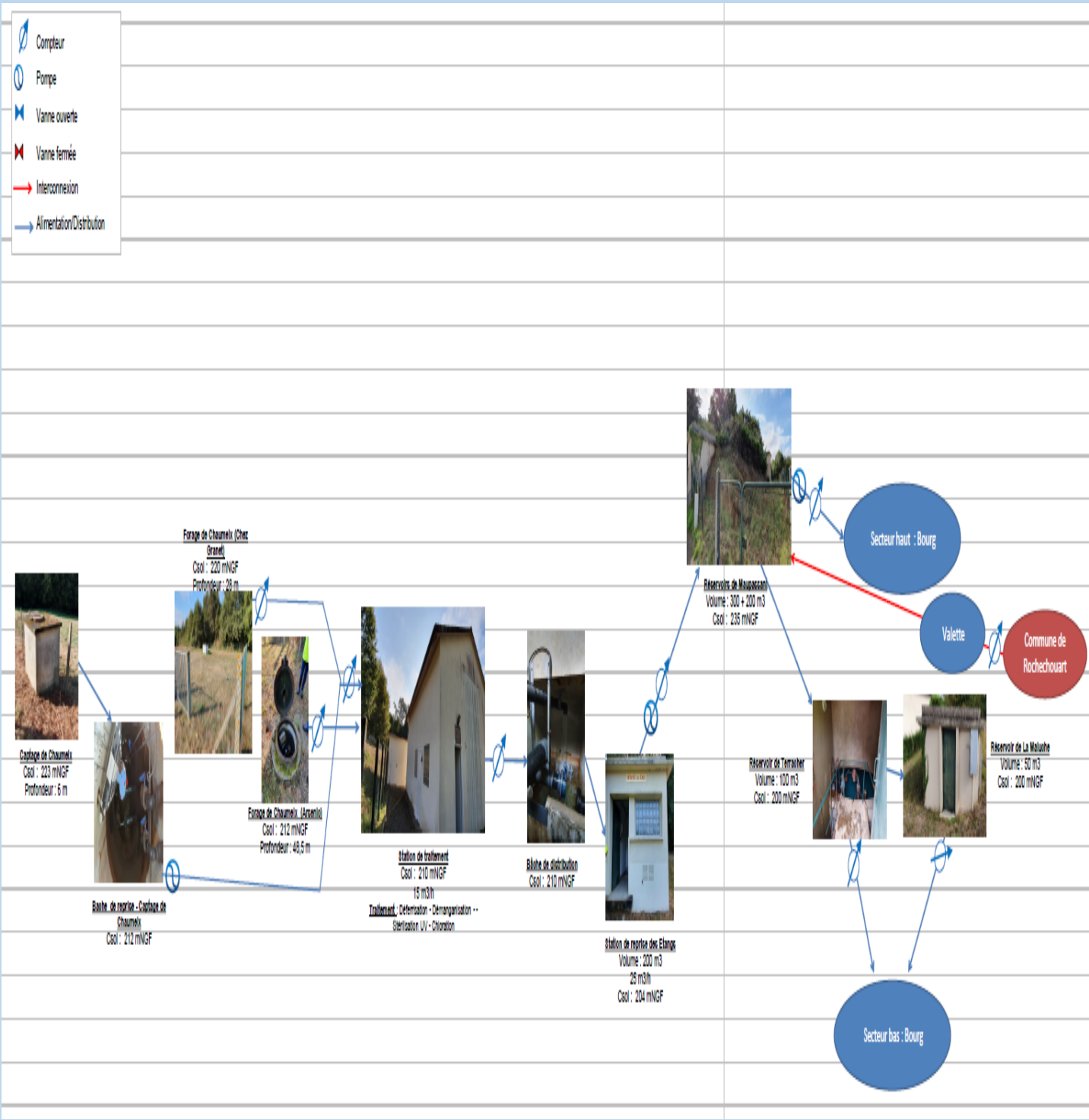
PLAN GENERAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SECTEUR SAINT-JUNIEN



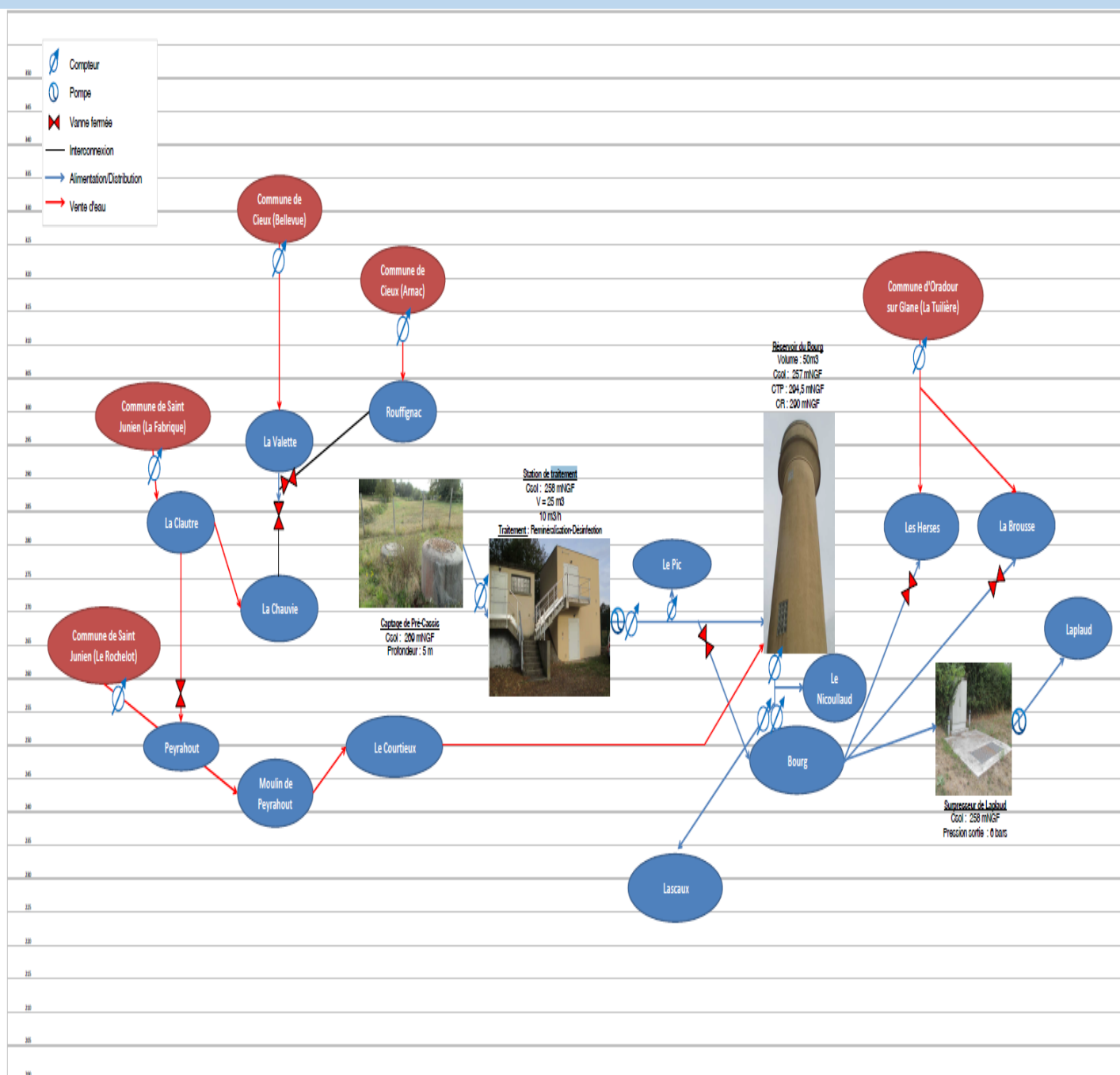
PLAN GENERAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (SECTEUR ROCHECHOUART)



PLAN GENERAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (SECTEUR SAILLAT SUR VIENNE)



PLAN GENERAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (SECTEUR JAUERDAT)



RESEAUX CCPOL

		2022	2023	2024
Population desservie		19 488	19 384	19 678
Nombre d'abonnés		10 257	10 319	10 357
Volumes mis en distribution (M³)	Volumes importés (m3)	950 249	873 805	839 866
	Volumes produits (m3)	87 689	95 688	84 533
	TOTAL	1 037 938	969 493	924 399
Ventes (M³)	Particuliers et industriels	804 941	786 918	761 774
	Exportation	3 461	3 294	3 281
	TOTAL VENTES	808 402	790 212	765 055
Pertes connues ² (m³)		7 500	7 500	7 500
Total des pertes inconnues (m³)		222 036	180 883	132 458
Rendement net		78,60 %	81,30 %	85,46 %

RESEAUX SAINT JUNIEN

		2022	2023	2024
Population desservie		13 942	12 955	13 092
Nombre d'abonnés		7 338	6 859	6 891
ACHATS (M³)	SYTEPOL (Croix Blanche)	623 919	588 114	567 013
	SYTEPOL (Prunieras)	42 090	33 003	33 115
	SEP du Confolentais	0	1 089	510
	TOTAL ACHATS	666 009	622 206	600 638
VENTES (M³)	Particuliers et industriels	585 889	547 839	535 926
	Brigueuil	443	370	375
	Javerdat	17 262	16 501	13 062
	VBG, Fontchabrier	318	628	818
	VBG, Croix de La Vigne	0	0	0
	VBG, Périssat	2 226	1 597	1 523
	VBG, Route de Moissun	474	699	565
	TOTAL VENTES	604 612	567 634	552 269
Pertes connues (m³)		4 000	4 000	4 000
Total des pertes non connues (m³)		57 397	50 572	40 869
Rendement net		91,87 %	90,90 %	93,20 %

RESEAUX ROCHECHOUART

		2022	2023	2024
Population desservie		4 983	4 654	4 763
Nombre d'abonnés		2 623	2 506	2 507
ACHATS (M³)	SYTEPOL	271 866	238 900	226 054
	TOTAL ACHATS	271 866	238 900	226 054
VENTES (M³)	Particuliers et industriels	161 956	166 256	155 420
	Saillat-sur-Vienne		13 127	13 637
	TOTAL VENTES	161 956	179 383	169 057
Pertes connues (m³)		2 000	2 000	2 000
Total des pertes non connues (m³)		107 910	57 517	53 497
Rendement net		60,30 %	75,92 %	76,33 %

RESEAUX SAILLAT SUR VIENNE

		2022	2023	2024
Population desservie		1 067	1 020	1 039
Nombre d'abonnés		562	546	547
ACHATS (M³)	SYTEPOL Rochechouart	9 403	13 127	13 637
	TOTAL ACHATS	9 403	13 127	13 637
PRODUCTION (M³)	Station de Chaumeix	79 585	78 497	65 695
	TOTAL PRODUCTION	79 585	78 497	65 695
VENTES (M³)	Particuliers et industriels	38 339	37 127	39 060
	TOTAL VENTES	38 339	37 127	39 060
Pertes connues (m³)		1 000	1 000	1 000
Total des pertes non connues (m³)		49 649	53 497	25 186
Rendement net		44,20 %	41,61 %	61,81%

RESEAUX JAVERDAT

		2022	2023	2024
Population desservie		803	755	777
Nombre d’abonnés		423	408	409
ACHATS (M³)	Le Rochelot	11 193	10 222	7 485
	La Fabrique	6 069	6 279	5 577
	Arnac - Cieux	3 206	3 205	3 531
	Bellevue – Cieux	4 458	5 310	5 214
	La Tuillière des herses	4 710	4 184	4 428
	TOTAL ACHATS	29 636	29 200	26 236
PRODUCTION (M³)	Station de Lavergne	8 104	17 191	18 837
	TOTAL PRODUCTION	8 104	17 191	18 837
VENTES (M³)	Particuliers et industriels	30 160	32 402	31 369
	TOTAL VENTES	30 160	32 402	31 369
Pertes connues (m³)		500	500	500
Total des pertes non connues (m³)		7 080	13 489	12 904
Rendement net		81,20 %	70,92 %	71,37 %

RESEAUX SAINT JUNIEN

	2022	2023	2024
Linéaire de réseau (km)	175,00	175,00	175,00
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	0,90	0,79	0,76
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	0,96	0,85	0,76
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	0	0	0
Consommation annuelle à l'habitant (vente/habitants) en m³	43,37	43,39	42,18

RESEAUX ROCHECHOUART

	2022	2023	2024
Linéaire de réseau (km)	109,00	109,00	109,00
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	2,71	1,45	1,43
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	2,76	1,50	1,43
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	0	0	6,68
Consommation annuelle à l'habitant (vente/habitants) en m³	32,50	38,54	35,49

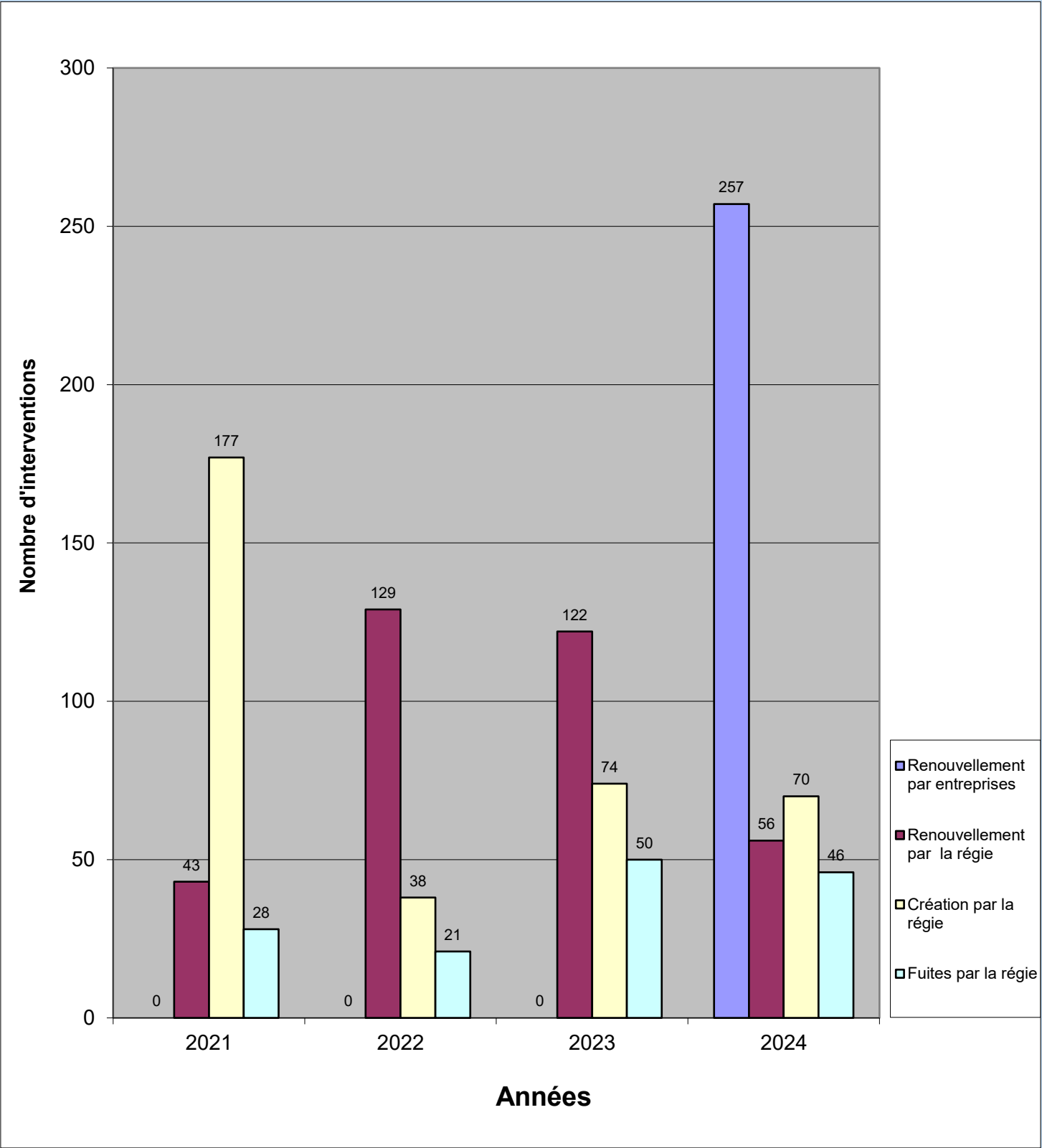
RESEAUX SAILLAT SUR VIENNE

	2022	2023	2024
Linéaire de réseau (km)	19,00	19,00	19,00
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	7,16	7,71	3,63
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	7,30	7,86	3,88
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	0	0	0,61
Consommation annuelle à l'habitant (vente/habitants) en m³	35,93	36,39	37,59

RESEAUX JAVERDAT

	2022	2023	2024
Linéaire de réseau (km)	35,00	35,00	35,00
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	0,55	1,06	1,07
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	0,59	1,10	1,07
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	0	0	0
Consommation annuelle à l'habitant (vente/habitants) en m³	37,56	37,56	40,37

INTERVENTIONS SUR BRANCHEMENTS ET SUR FUITES



PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2024

REALISATION PAR LA REGIE

- Interventions réseaux :
 - Extension AEP route de Beaulieu 50ml.
 - Reprise des branchements et pénétrations dans 3 bâtiments de la cité Fayolas.
- Concession nouvelles :
- **54** branchements neufs, **26** poses de compteurs supplémentaires
- Fuites :
- **46** fuites

REALISATION PAR DES PRESTATAIRES

- Renouvellement réseaux AEP :
 - * Travaux réservoir du champ de foire
 - * Renouvellement réseau CVM à Rochechouart (démarrage fin 2023 et fin sur 2024)
 - * Renouvellement réseau AEP Place de la Mairie à Saillat-sur-Vienne
 - * Renouvellement réseau AEP du centre bourg à Rochechouart (démarrage fin 2023 et fin sur 2024)
- Les achats :
 - * Portail La Croix-Blanche STEP
 - * Remise à la côte tampon EU à Saint-Brice
 - * Pose de débitmètre à Saint-Junien, Saillat-sur-Vienne et Javerdat
- Projets :
 - * Renouvellement de réseau AEP à Saint-Junien, Rochechouart et Javerdat

LE PRIX GLOBAL DE L'EAU SAINT JUNIEN

	2022	2023	2024
Abonnement	40,00€ HT	40,00€ HT	40,00€ HT
Eau	1,52€ HT/m3	1,56€ HT/m3	1,62€ HT/m3
Redevance pollution	0,23€ HT/m3	0,23€ HT/m3	0,23€ HT/m3
TVA	5,5%	5,5%	5,5%
Prix total pour la consommation de référence d'un ménage (120m ³)	263,75€	268,80€	276,41€
Prix au m3 pour une consommation de 120m ³	2,20€/m3	2,25€/m3	2,30€/m3

LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ROCHECHOUART

	2022	2023	2024
Abonnement	40,00€ HT	40,00€ HT	40,00€ HT
Eau	1,60€ HT/m3	1,60€ HT/m3	1,62€ HT/m3
Redevance pollution	0,23€ HT/m3	0,23€ HT/m3	0,23€ HT/m3
TVA	5,5%	5,5%	5,5%
Prix total pour la consommation de référence d'un ménage (120m³)	273,90€	273,90€	276,41€
Prix au m3 pour une consommation de 120m³	2,30€/m3	2,30€/m3	2,30€/m3

LE PRIX GLOBAL DE L'EAU SAILLAT SUR VIENNE

	2022	2023	2024
Abonnement	30,00€ HT	40,00€ HT	40,00€ HT
Eau	1,52€ HT/m3	1,52€ HT/m3	1,62€ HT/m3
Redevance pollution	0,23€ HT/m3	0,23€ HT/m3	0,23€ HT/m3
TVA	5,5%	5,5%	5,5%
Prix total pour la consommation de référence d'un ménage (120m ³)	250,70€/m3	263,75€/m3	276,41€/m3
Prix au m3 pour une consommation de 120m ³	2,10€/m3	2,20€/m3	2,30€/m3

LE PRIX GLOBAL DE L'EAU JAVERDAT

	2022	2023	2024
Abonnement	52,00€ HT	40,00€ HT	40,00€ HT
Eau	1,60€ HT/m3	1,60€ HT/m3	1,62€ HT/m3
Redevance pollution	0,23€ HT/m3	0,23€ HT/m3	0,23€ HT/m3
TVA	5,5%	5,5%	5,5%
Prix total pour la consommation de référence d'un ménage (120m ³)	286,54€	273,90€	276,41€
Prix au m3 pour une consommation de 120m ³	2,39€/m3	2,28€/m3	2,30€/m3

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Libellé	Code	Valeur de l'indicateur	Commentaires
INDICATEURS DESCRIPTIFS			
Estimation du nombre d'habitants desservis	D101.0	19 678	
Prix (€TTC) du service au m ³ pour 120m ³	D102.0	2,42 €/m ³	
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	D151.0	1 jours	Cet indicateur renseigne les branchements réalisés

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Libellé	Code	Valeur	Commentaires
INDICATEURS DE PERFORMANCE			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1	98,5 %	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1	100 %	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2 B	105	
Rendement du réseau de distribution	P104.3	85,7 %	
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	1,2	
Indice linéaire de perte en réseau	P106.3	1,1	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,57%	
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108,3	60 %	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	4,44‰	46 fuites non programmées ont eu lieu en 2023
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	100%	Les branchements neufs sont systématiquement mis en eau. Les branchements ne sont pas fermés entre les départs et les arrivées.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (année)	P153.2	7,2	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	-	

RESULTATS FINANCIERS (€) - FONCTIONNEMENT

PARAMETRES	2022	2023	2024
77 Produits exceptionnels	82	174	63
70 Produits de service	2 024 913	2 012 150	1 988 410
042 Autres recettes	72 359	66 190	82 556
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 0975354	2 078 513	2 071 029
12 Personnel	269 369	287 786	319 453
11 Charges à caractères générales	950 398	884 452	878 215
65 Autres charges de gestion	3 890	7 262	9 947
66 Charges financières	11 453	15 265	13 715
67 Charges exceptionnelles	41 333	24 745	38 431
14 Redevance agence de l'eau	257 556	259 721	288 000
42 Amortissement, autres, ordre	388 452	379 758	406 679
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 922 452	1 858 990	1 954 440

RESULTATS FINANCIERS (€) - INVESTISSEMENT

PARAMETRES	2022	2023	2024
13 Subventions	-	35 589	100 795
23, 040 Ordre, autre, FCTVA	387 327	379 758	380 979
10 RAR	-	-	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT	387 327	415 347	481 774
Capital emprunt	38 179	-	37 267
040, 041 Ordre, autre	60 948	60 948	60 948
20,21,23 immobilisations	107 864	237 165	1 104 625
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	206 911	298 113	1 202 841

RESULTATS FINANCIERS (€) - BILAN

PARAMETRES	2022	2023	2024
Excédent ou déficit en début d'exercice	1 498 848	1 854 087	2 190 846
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 097 355	2 078 513	2 071 029
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 922 452	1 858 990	1 954 440
Dont amortissements	387 327	379 758	380 979
Intérêt de la dette	11 453	15 265	13 715
Capital de la dette	38 179	37 006	37 267
Epargne nette (autofinancement)	148 179	182 517	79 322
RECETTES D'INVESTISSEMENT	387 327	415 347	481 774
Capacité d'investissement sans emprunt	535 506	562 275	561 096
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	206 991	298 113	1 202 841
Variation du fonds de roulement	+ 355 239	+ 336 757	+ 604 478
Résultat de clôture (Hors RAR)	1 854 087	2 190 844	1 586 368

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE CCPOL

- 1 560 773 m³ traités
- 74 km de réseau
- 33 postes de relevage
- 3 bassins d'orage
- 55 stations et dispositifs de traitement
- 29 nouveaux branchements
- 1,65 €/m³ TTC
- 9 682 abonnés assainissement collectif
- 4 794 abonnés assainissement non collectif

LE TRAITEMENT SAINT JUNIEN

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Station d'épuration à boues activées	Bourg (Moulin Pelgros)	25 000	2000	74 km - 80% unitaire – 20 % séparatif
Lagunage naturel	La Bretagne	150		Séparatif
Fosse toutes eaux + filtre à sables	Les Séguines Nord			Séparatif
Micro-station à boues activées	Les Charles	80 EH	2004	Séparatif
Décanteur-digester	L'homme du Bost			Unitaire
Filtre planté de roseaux	Le Mas	60 EH	2007	Unitaire
Filtre planté de roseaux	Codille	300 EH	2014	Unitaire
Filtre planté de roseaux	La Grosse Borne	45 EH	2007	Unitaire
Filtre planté de roseaux	La Grosse Borne Ouest			Pseudo-séparatif
Décanteur-digester	Moulin du Dérot			Séparatif
Lagunage naturel	La Fabrique ¹			Unitaire

LE TRAITEMENT ROCHECHOUART

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Filtre planté de roseaux	Babaudus	-	2015	Séparatif
Boues activées	La Maillerie	6 000 EH	1992	Unitaire
Filtre planté de roseaux	Biennac	100 EH	2020	Séparatif

LE TRAITEMENT LES SALLES LAVAUGUYON

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Filtre à sable	Le bourg	270 EH	1999	Unitaire
Filtre plantés de roseaux + filtre à sable	Raverlat	42 EH	Inconnue	Séparatif
Filtre plantés de roseaux + filtre à sable	Texieras	50 EH	Inconnue	Séparatif

LE TRAITEMENT CHERONNAC

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Filtre à sable	La Martinie	50 EH	1999	Séparatif
Filtre à sable	La Férandie	35 EH	1999	Séparatif
Filtre planté de roseaux	Bussac	60 EH	2006	Séparatif
Filtre planté de roseaux	Le Breuil	40 EH	2011	Séparatif
Lagunage	Le bourg	85 EH	1992	Unitaire – Accès à l'ouvrage – Droit de passage
Lagunage	Bataillou	150 EH	1997	Unitaire – Ouvrage en domaine privé

LE TRAITEMENT CHAILLAC SUR VIENNE

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Filtre planté de roseaux	Le bourg	260 EH	2004	Unitaire
Filtre planté de roseaux	Chez Sadry	170 EH	2013	Séparatif
Filtre planté de roseaux	La Guérillerie	170 EH	2008	Séparatif
Filtre planté de roseaux	Moissun	150 EH	2017	Séparatif

LE TRAITEMENT ORADOUR SUR GLANE

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Filtre planté de roseaux	La Fauvette	100 EH	2009	Séparatif
Filtre planté de roseaux	Le repaire	100 EH	2000	Séparatif
Filtre planté de roseaux	Les bordes	150 EH	2004	Unitaire
Boues activées	Les cros	1700 EH	2012	Unitaire
Fosse toutes eaux	Lotissement du rentier	Inconnue	2011	Séparatif

LE TRAITEMENT SAILLAT SUR VIENNE

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Filtre planté de roseaux	Le bourg	500 EH	2014	Séparatif
Filtre à pouzzolane + lit bactérien	Chaumeix	Inconnu	1990	Séparatif
Filtre à pouzzolane + lit bactérien	La valette	Inconnu	Inconnu	Séparatif

LE TRAITEMENT VAYRES

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Lagunage – Deux étapes	Le bourg	Inconnu	Inconnu	Unitaire
Filtre planté de roseaux	Chez Béjard	35 EH	2004	Unitaire
Filtre à coco	Goudou	30 EH	2014	Unitaire
Filtre planté de roseaux	Laudonnie	50 EH	2010	Unitaire
Filtre planté de roseaux	Les Monts	30 EH	2008	Unitaire
Filtre à pouzzolane	Les Soumagnes	30 EH	1993	Unitaire
Filtre à pouzzolane	Limont	30 EH	1993	Unitaire

LE TRAITEMENT SAINT VICTURNIEN

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Boues activées aération prolongée	Route de St Martin de Jussac	1200	1997	Séparatif (Source Altéréo)

LE TRAITEMENT VIDEIX

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Filtre planté de roseaux	Le bourg entrée	25 EH	2011	Séparatif
Filtre planté de roseaux	La chassagne	25 EH	2007	Unitaire
Filtre planté de roseaux	Saint Gervais	100 EH	2009	Unitaire

LE TRAITEMENT SAINT BRICE SUR VIENNE

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Filtre planté de roseaux	Bessillac	40 EH	2012	Séparatif
Culture fixée	Le bourg Impasse des aulnes	600 EH	1997	Unitaire
Lagunage	La Fabrique	170 EH	1997	Unitaire
Chenal oxydant	La basse Malaise	20 EH	1988	Unitaire
Filtre à pouzzolane	La borderie	35 EH	1993	Unitaire
Filtre à pouzzolane	Les Bordes	70 EH	1989	Unitaire

LE TRAITEMENT SAINT MARTIN DE JUSSAC

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Filtre planté de roseaux	Le bourg	180 EH	2006	Unitaire

LE TRAITEMENT JAVERDAT

Type d'installation	Lieu	Capacité nominale en EH	Année de mise en service ou de réhabilitation	Réseau
Filtre à sable	Le bourg	250 EH	2003	Unitaire
Fosse toutes eaux	La Clautre	Inconnue	Inconnue	Unitaire

LE POMPAGE SAINT JUNIEN

Type d'installation	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Pompage	BO Brigueuil	62,40	2 pompes 25m ³ /h et 2 pompes 90m ³ /h
Pompage	Brachet	144	2 pompes 188m ³ /h
Pompage	HLM Glane	9	
Pompage	Croyer	3,60	
Pompage	Glane	3	
Pompage	Dérot	4,20	
Pompage	Gauguin	0,60	
Pompage	Axial	54	
Pompage	Petit Saint-Auvent	3	
Pompage	Grammont	240	
Pompage	Quai des Mégisseries 1	439,80	
Pompage	Quai des Mégisseries 2	444	
Pompage	Gay Lussac	532,20	
Pompage	La Bretagne	-	

LE POMPAGE LES SALLES LAVAUGUYON

Type d'installation	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Pompage	Le bourg		Année 1999 – 2 pompes – Non télésurveillé

LE POMPAGE ROCHECHOUART

Type d'installati on	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Pompage	Route des Chausseilles		Année 2010 – Réseau séparatif – 2 pompes – Non télésurveillé
Pompage	« Chez Richard » Rue Charles de Gaulle		Année 2000 – 2 pompes – Non télésurveillé – Réseau séparatif
Pompage	Juillac		Année 2010 – Poste pneumatique – Réseau Séparatif
Pompage	La Feuillade		Année 1977 – 2 pompes – Réseau séparatif
Pompage	Le pont de bois		Année 2008 – Aval chez Richard – Réseau séparatif – 2 pompes

LE POMPAGE CHAILLAC SUR VIENNE

Type d'installation	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Pompage	Le bourg		2017 – 2 pompes - Télésurveillé

LE POMPAGE SAILLAT SUR VIENNE

Type d'installati on	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Pompage	Avenue de la gare		2 pompes - Supervisé
Pompage	Rue JB Clément		2014 – Reçoit les effluents des 3 autres postes – 2 pompes - Supervisé
Pompage	Route de Rochechouart « Chez Pichon »		2 pompes - Supervisé
Pompage	Rue du stade		2014 – 2 pompes - Supervisé

LE POMPAGE ORADOUR SUR GLANE

Type d'installation	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Pompage	Usine Bernardeau		2014 – En domaine privé – Réseau séparatif – 2 pompes - Télésurveillé

LE POMPAGE VAYRES

Type d'installation	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Pompage	Rue des poètes		Réseau séparatif – 2 pompes – Non télésurveillé

LE POMPAGE VIDEIX

Type d'installation	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Pompage	Le bourg		Année 2010-2011 – 2 pompes – Réseau séparatif Non télésurveillé

LE POMPAGE SAINT VICTURNIEN

Type d'installation	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Pompage	Chemin Gué de Vienne La gare		Année 1997 – Réseau unitaire – 2 pompes - Télésurveillé
Pompage	Chemin Gué de Vienne Le pont		Année 2000 – Réseau unitaire – 2 pompes - Télésurveillé
Pompage	La chapelle blanche		Année 1991 – Pas de traitement en aval, créé pour protéger un captage AEP – 2 pompes - Télésurveillé

LE POMPAGE SAINT BRICE SUR VIENNE

Type d'installation	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Pompage	Chemin des rives		Année 2008 – 2 pompes - Supervisé
Pompage	Puy de Mallet bas Impasse des champs		Année 1999 – En domaine privé – 2 pompes Non supervisé
Pompage	Puy de Mallet haut Route de l'âge		Année 1999 – 2 pompes – Non supervisé

LA REGULATION SAINT JUNIEN

Type d'installation	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Bassin d'orage	BO Brigueuil	62,40	560m ³
Bassin d'orage	BO Précoin	128,40	210m ³
Déversoir d'orage	BO Brigueuil	62,40	
Déversoir d'orage	BO Précoin	128,40	
Déversoir d'orage	Route du Dérot	4,20	
Déversoir d'orage	Avenue Oradour sur Glane	4,20	
Déversoir d'orage	Le Terme Rouge	10,80	
Déversoir d'orage	Le Pont Notre Dame	435	
Déversoir d'orage	Baptiste Marcet	3	
Déversoir d'orage	Gay Lussac 1	27	
Déversoir d'orage	Gay Lussac 2	28,50	
Déversoir d'orage	Place Bonnefond	87	

LA REGULATION ORADOUR SUR GLANE

Type d'installation	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Bassin d'orage + pompage	Les garderies		Télesurveillé – Dégrillé – 2 pompes – Refoulement vers la station des cros

LA REGULATION ROCHECHOUART

Type d’installation	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Déversoir d’orage	Saurette Durand ancienne station		En amont du poste de relevage chez Richard - Mis en service années 90 – Seuil latéral
Déversoir d’orage et dessableur	Chez Richard	< 120 kgs	Double seuil latéral – Grille de rétention pour gros déchets – Présence d’une sonde de niveau

LA REGULATION JAVERDAT

Type d'installation	Lieu	Flux de pollution collecté estimé en kg DBO ₅	Caractéristiques
Déversoir d'orage	Rue de l'oncre	< 120 kgs	Double seuil latéral – Non télésurveillé – Régulation par vanne pelle
Déversoir d'orage	Les Vignauds	< 120 kgs	Double seuil latéral – Non télésurveillé

LA STATION D'EPURATION SAINT JUNIEN

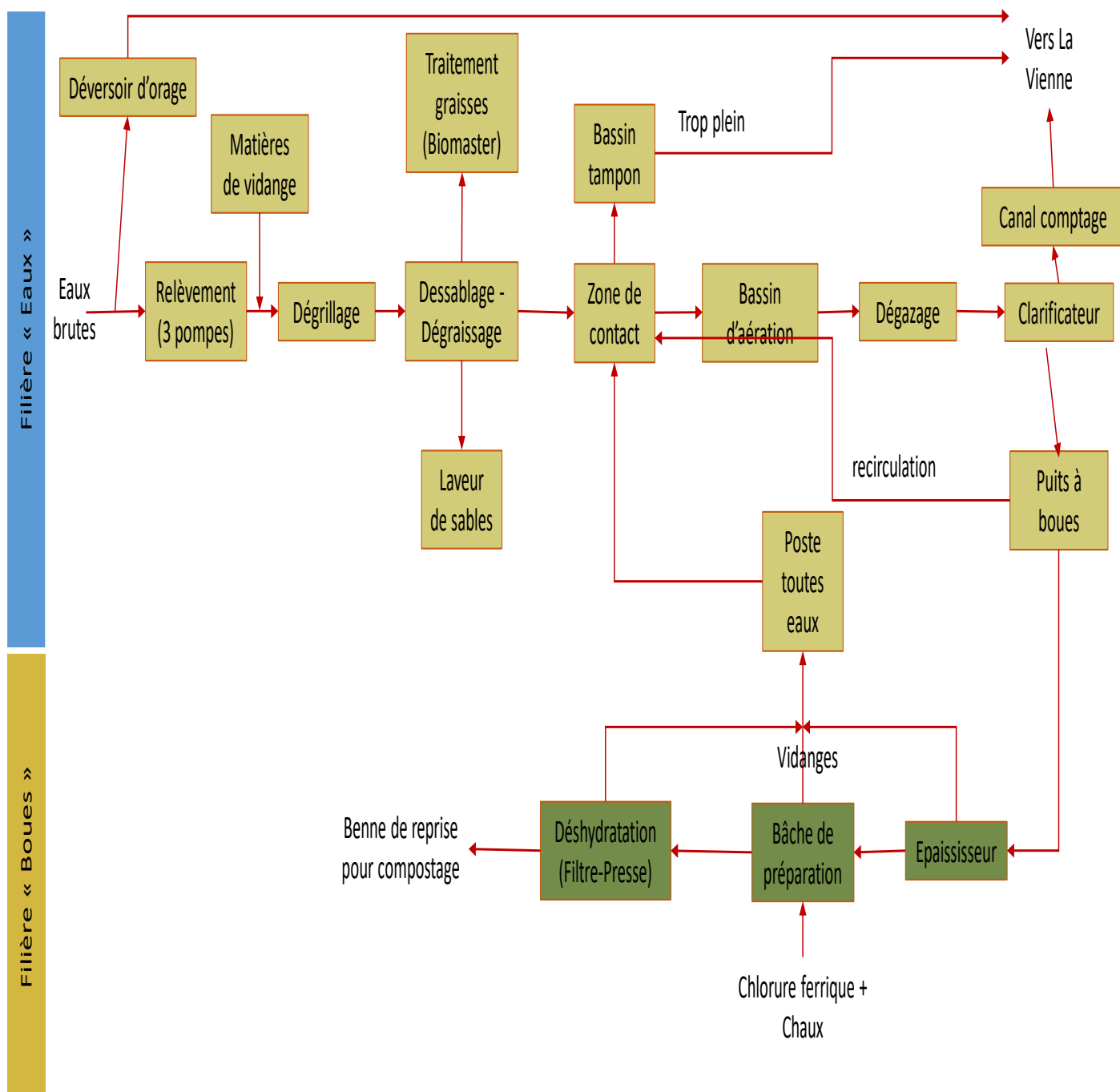
C'est une station de traitement de type biologique à boues activées fonctionnant en aération prolongée construite par la Société DEGREMONT et mise en service en 2000, sa capacité nominale de traitement a été requalifiée à 25 000 équivalents habitants DBO5 par arrêté préfectoral du 09/02/2012. Cet arrêté a, entre autres, intégré le suivi des micropolluants. Après épuration, le rejet se fait dans la Vienne.

Les différentes étapes du traitement sont :

- une zone de réception des matières de vidange,
- un poste de relevage équipé de 3 pompes,
- un dégrilleur automatique,
- un ouvrage de traitement des sables,
- Un ouvrage de traitement des graisses,
- un bassin d'orage,
- une zone de contact,
- un bassin d'aération qui assure, par des phases aérées et non aérées, le traitement de l'azote,
- le traitement du phosphore par un procédé physicochimique,
- un regard de dégazage,
- un clarificateur, une fosse à écumes et une recirculation,
- un canal de jaugeage appareillé,
- une déshydratation mécanique des boues par filtre presse et un local de stockage couvert d'une capacité de 6 mois,

Dans le cadre de l'auto surveillance, il convient de noter l'installation de préleveurs d'échantillons en entrée et sortie de station.

LA STATION D'EPURATION SAINT-JUNIEN SYNOPTIQUE



LA STATION D'EPURATION SAINT-JUNIEN

REGLEMENTATION

Débits et charges théoriques de références :

	Temps sec	Pluie
Débit journalier (m³)	4 000	7 000
Débit moyen (m³/h)	167	292
Débit pointe (m³/h)	283	540
DBO5 (kg/j)	1 500	
DCO (kg/j)	4 000	
MEST (kg/j)	1 400	
NK (kg/j)	240	
PT (kg/j)	35	

Règles générales de conformité des rejets :

	DBO ₅	DCO	MES	NK	PT	Cr Total
Concentration (mg/l)	25	125	35	15	1	0,50
Rendement épuratoire	80 %	75 %	90 %	70 %	80 %	-
Flux rejeté temps sec (kg/j)	100	500	140	60	4	2
Flux rejeté temps pluie (kg/j)	175	875	245	105	7	3,50

DBO₅ : Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours,
DCO : Demande Chimique en Oxygène,
MES : Matières En Suspension,
NK : Azote global,
PT : Phosphore Total,
Cr total : Chrome total

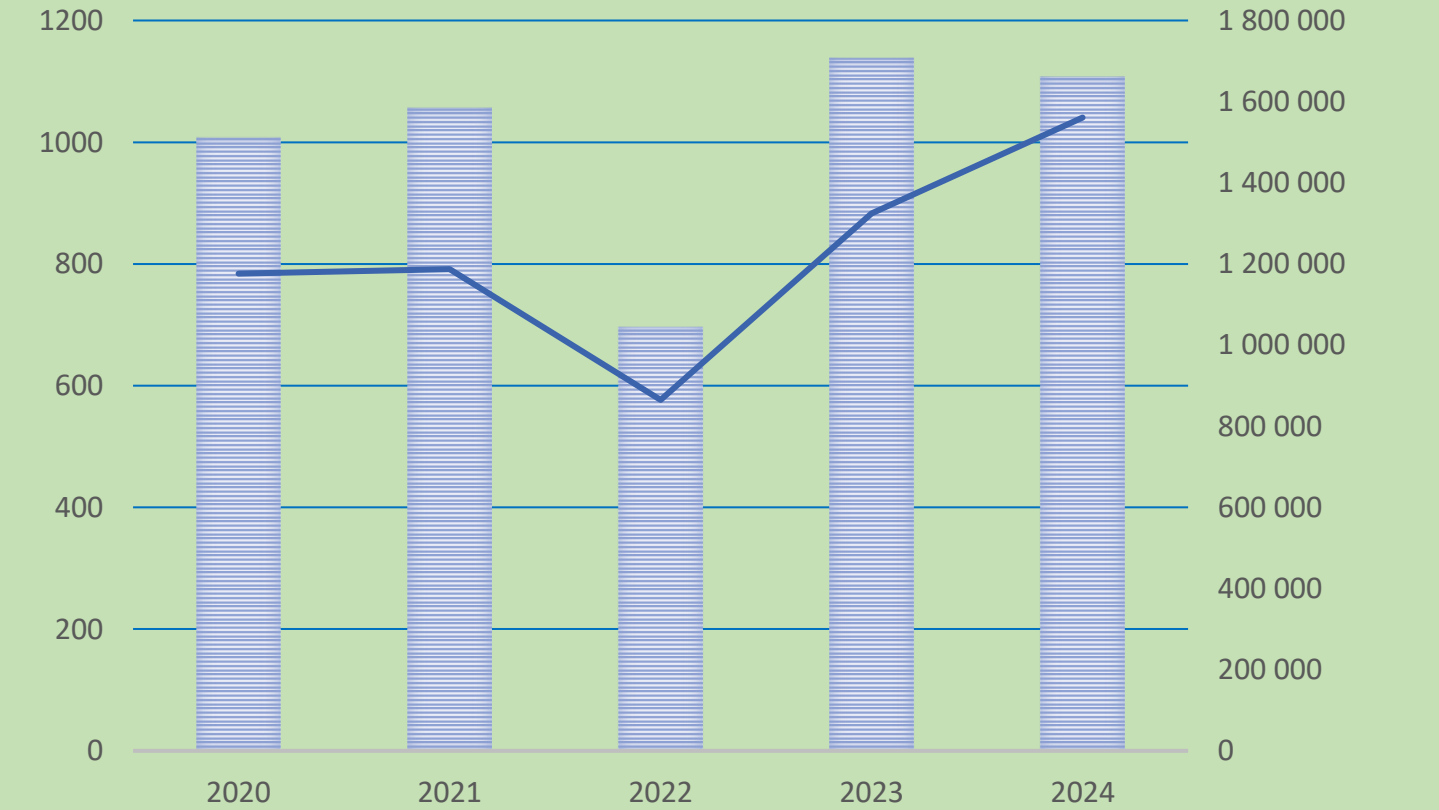
LA STATION D'EPURATION SAINT-JUNIEN

LES DONNEES

Volume traité :

Au total 1 560 773 m³ ont été reçus à la station d'épuration.

	Volume total (m ³)	Débit moyen journalier (m ³ /j)	Pluviométrie totale (mm)	Pluviométrie moyenne journalière (mm)
2020	1 175 775	3 557	1007	2,76
2021	1 187 260	3253	1056	2,90
2022	864 845	2369	696	1,90
2023	1 324 354	3 628	1 138	3,12
2024	1 560 773	4 276	1 107	3,03

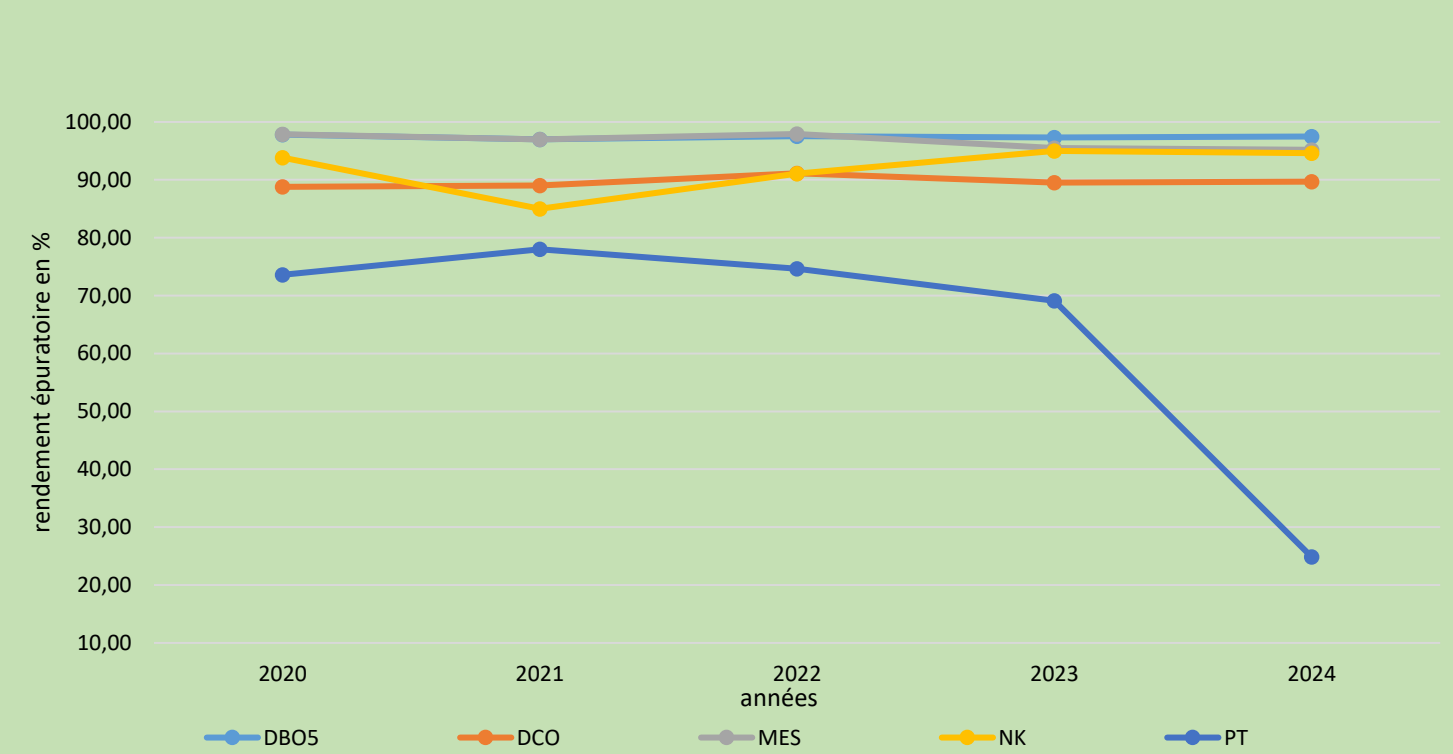


LA STATION D'EPURATION SAINT-JUNIEN

LES DONNEES

Rendements épuratoires :

	DBO ₅	DCO	MES	NK	PT
2021	97,00 %	89,00 %	97,00 %	85,00 %	78,00 %
2022	97,56 %	91,13 %	97,92 %	91,09 %	74,66 %
2023	97,33 %	89,55 %	95,52 %	95,00 %	69,09 %
2024	97,49 %	89,70 %	95,19 %	94,60 %	24,88 %



LA STATION D'EPURATION SAINT-JUNIEN

LES DONNEES

Concentration journalière moyenne totale entrante (hors matières de vidange) en mg/l :

	DBO ₅	DCO	MES	NK	PT
2021	100	288	148	30	3
2022	132	385	198	41	4
2023	77	263	152	30	3
2024	49	169	98	21	2

Charges journalières moyenne totale (y compris matières de vidanges) en kg :

	DBO ₅	DCO	MES	NK	PT
2021	325	938	482	99	9
2022	312	912	470	98	10
2023	280	960	555	110	12
2024	208	715	413	87	9

Détail du calcul des charges :

Charge = (concentration moyenne issue de l’auto surveillance X volume annuel total entrant/365) + charge journalière des matières de vidange

LA STATION D'EPURATION SAINT-JUNIEN

LES DONNEES

MATIERES DE VIDANGES : VOLUMES ANNUELS (M³)

2021	5 205
2022	4006
2023	5 809
2024	6 850

SOUS PRODUITS (T):

	Refus de dégrillage	Dessablage
2021	5,70	22,00
2022	3,40	8,00
2023	6,30	17,30
2024	6,70	19,00

LA STATION D'EPURATION SAINT-JUNIEN

LES DONNEES

TRAITEMENT DES BOUES :

	Producti on (t)	Siccité moyenne (%)	MS (t)	MVS (%MS)	Teneur en Cr (g/kgMS)
2021	946	30.,42	288	52,70	0,40
2022	900,36	32,48	292	56,80	0,11
2023	793	28,26	224,10	50,90	0,02815
2024	756,54	29,70	224,69	52,25	0,03635

Depuis février 2007, la Société A.E.S. prend en charge les bennes de boues sur le site du Moulin Pelgros, les transporte sur son site de Saint-Paul la Roche où elles entrent dans la fabrication d'un compost normé U44-095 avant utilisation en agriculture.

Il convient de noter que la totalité des boues 2021 a pu être transformée en compost normé.

CONSOMMATION DES REACTIFS (T) :

	Chaux déshydratation (t)	Fe Cl ₃ (déshydratation) (t)	Fe Cl ₃ (traitement H2S et dé phosphatation) (t)
2021	52,00	50,00	12,00
2022	72,88	50.00	11,86
2023	49,94	50,00	9,86
2024	49,88	50,00	4,84

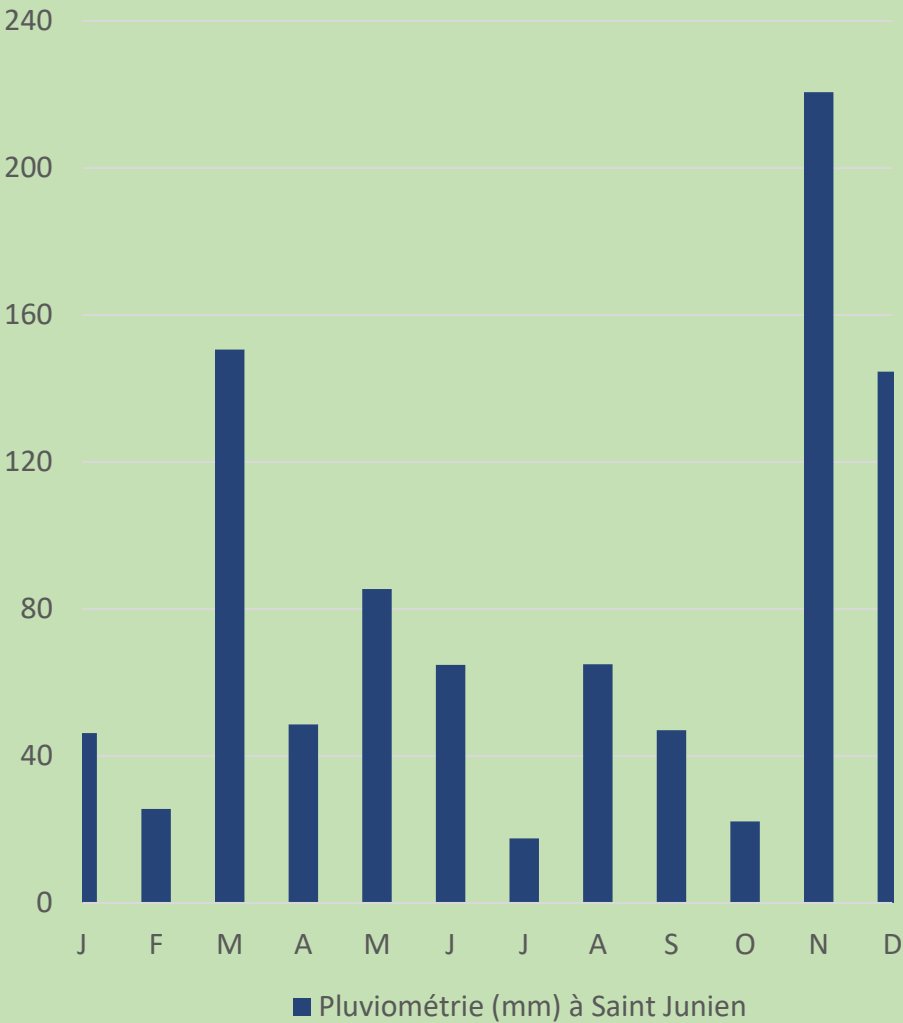
LA STATION D'EPURATION SAINT-JUNIEN

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

LA STATION D'EPURATION

	Consommation (KWh)	Coût (€TTC)
2021	647 288	-
2022	579 288	-
2023	679 254	-
2024	794 501	-

LES POSTES DE RELEVAGE:



STEP CODILLE- BILAN STATION

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

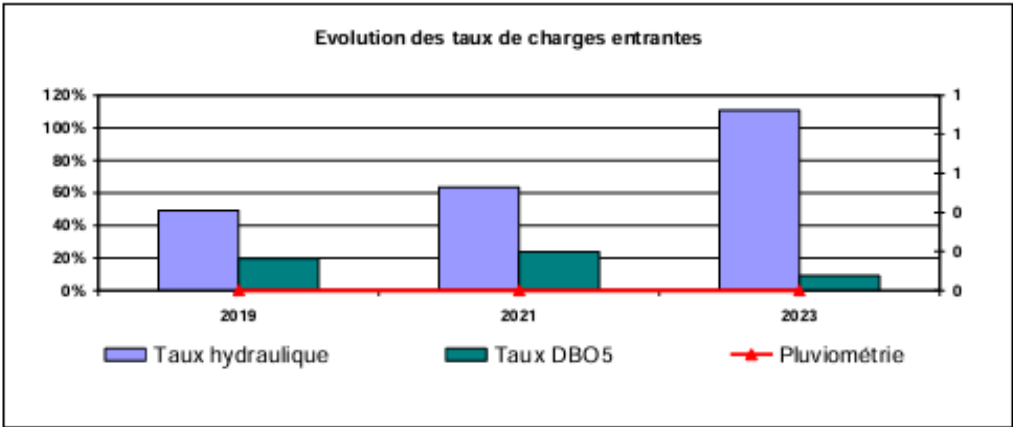
Station : SAINT-JUNIEN Codille (0487154S0008)

1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	Communauté de communes POL
Constructeur :	INCONNU
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Saint-Junien
Capacité constructeur :	300 EH (18 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	45 m ³ /j
Type de traitement :	Filtres plantés de roseaux

2. Évolution des charges entrantes station

		2019	2021	2023
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	22,16	28,62	49,86
	min	22,16	28,62	49,86
	max	22,16	28,62	49,86
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	3,55	4,29	1,65
	min	3,55	4,29	1,65
	max	3,55	4,29	1,65
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	49,24	63,6	110,8
	EH	147,73	190,8	332,4
	% orga.	19,7	23,85	9,14
	EH	59,09	71,55	27,42



Histogramme des charges entrantes

STEP CODILLE- BILAN STATION

3. Charges organiques station

3.1 Charges organiques station – bilans réalisés

Bilans réalisés - Données ASR pour les step < 2000 EH prenant en compte A2, A3 et A4

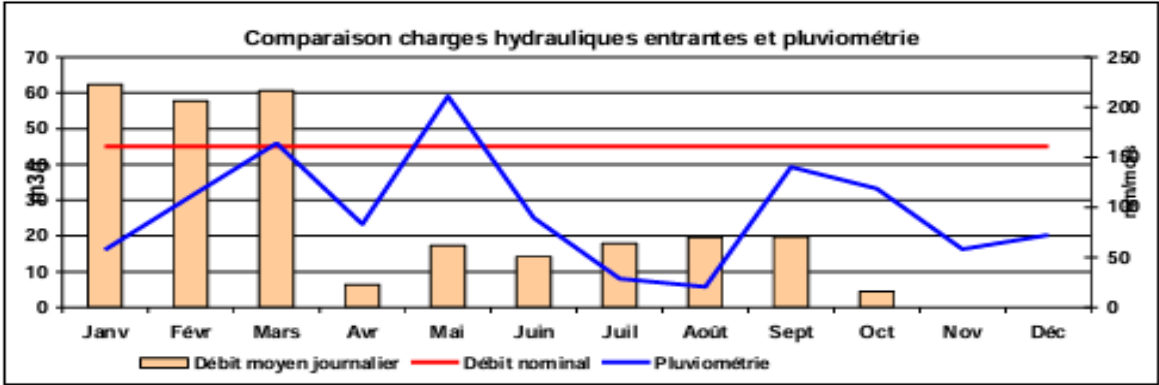
Date	Débit m³/j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm	Température °C
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kq/l	mq/l	%	kq/l	mq/l	%	kq/l	mq/l	%		kq/l	mq/l	%	kq/l	mq/l	%	kq/l	mq/l	%		
15/05/2023	49,86	110,8	4,04	2	97,53	6,53	30	77,1	1,65	3	90,91	9,14	1,4	1,2	95,71	1,4	13,42	52,07	0,11	2,4		0	
21/04/2021	28,62	63,6	5,07	3	98,31	8,24	30	89,58	4,29	3	98	23,85	1,69	4	93,22	1,69	31,2	47,12	0,14	4,1	18	0	
28/10/2019	22,16	49,24	3,77	< 2	98,82	8,64	< 30	92,31	3,55	< 3	98,13	19,7	1,53	8,8	87,25	1,53	42,92	37,91	0,14	7,5		0	
Norme					50		200	60		35	60												

3.2 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

4. Charges hydrauliques station - Mensuel

Mois	Débit entrée (m³/j)	commentaire	Pluviométrie (mm)
Janvier	62,39		57,6
Février	57,72		111
Mars	60,61		164
Avril	6,37		83,2
Mai	17,31		211
Juin	14,22		89,6
Juillet	17,87		28,7
Août	19,53		20,6
Septembre	19,74		140,1
Octobre	4,49		118,6
Novembre	1 342,9	Valeurs incohérentes et écartées du graphique	58,2
Décembre	315,17		72,3
Débit moyen (m³/j)			
Débit minimum (m³/j)	4,49		
Débit maximum (m³/j)	1 342,9		

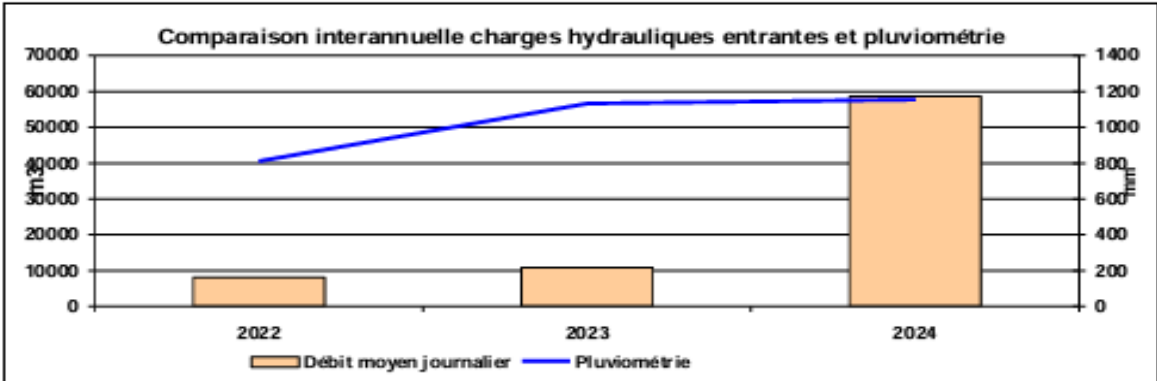
STEP CODILLE - BILAN STATION



Évolution de la charge hydraulique entrante

5. Charges hydrauliques station - Annuel

Année	Volume traité (m³/an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2022	8 138,88	809,9
2023	10 913,04	1 132
2024	58 589,16 (valeur non représentative à cause du mauvais fonctionnement des compteurs)	1 154,9



Évolution interannuelle de la charge hydraulique entrante

STEP CODILLE - BILAN STATION

6. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2024

6.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Visite d'assistance : 1

6.2 Tests réalisés par l'exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	Absence de données											
Février												
Mars	2,3	2,3	2,3	1	5	5	5	1	0,7	0,7	0,7	1
Avril	Absence de données											
Mai												
Juin												
Juillet												
Août												
Septembre												
Octobre												
Novembre												
Décembre												

7. Synthèse

Fonctionnement général des ouvrages

- L'entretien de la station est correct, mais il pourrait être amélioré avec la mise en place de test ammonium et nitrates.
- Malgré plusieurs interventions de maintenance, le fonctionnement des systèmes de bâchées n'est pas fiable. Des dysfonctionnements récurrents sont à souligner sur ces deux ouvrages. Il en est de même pour les compteurs de bâchées ; leur totalisation est incohérente et ne permet pas d'avoir un suivi réel des volumes transitants sur cette station.
- La présence d'adventices et même d'arbustes est à proscrire sur l'ensemble des casiers. Leur prolifération est un problème à ne pas négliger et de ce fait l'implantation des roseaux n'est pas homogène sur l'ensemble des massifs.
- Lors du prochain faucardage, l'élimination des adventices sur les massifs sera indispensable pour assurer le bon fonctionnement des filtres. Les roseaux doivent pouvoir jouer leur rôle mécanique pour casser la couche colmatante en surface permettant une meilleure aération des filtres et donc une bonne nitrification.

Etudes et travaux à envisager

- L'élimination des adventices présentes sur les filtres est primordiale.
- Il est indispensable **de fiabiliser le fonctionnement des augets pour avoir une alimentation séquentielle des massifs ainsi que les compteurs de bâchées** pour avoir une estimation des volumes transitants sur la station.
- Mettre en place des tests ammonium et nitrates afin d'avoir un suivi global des performances épuratoire de la station sur l'année.

STEP CODILLE - BILAN STATION

Conclusion

- Le bon fonctionnement des ouvrages de bâchées est primordial pour le processus épuratoire de cette station. Il permet d'avoir une alimentation séquencée mais aussi une répartition homogène des effluents sur l'ensemble des massifs.
- Durant la visite du mois de mars, l'eau traitée était d'une qualité satisfaisante pour les paramètres testés. La concentration en azote ammoniacal est faible mais reste à nuancer du fait de la dilution des effluents en entrée de station.

STEP VAYRES – BILAN STATION

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

Station : **VAYRES - Le Bourg (0487199S0001)**

1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	Communauté de communes POL
Constructeur :	Autres constructeurs
Milieu récepteur :	Ru --> Le Grava --> La Vayres
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Vayres
Date de la mise en service :	01/06/1992
Capacité constructeur :	317 EH (19 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	52 m ³ /j
Type de traitement :	Lagunage naturel

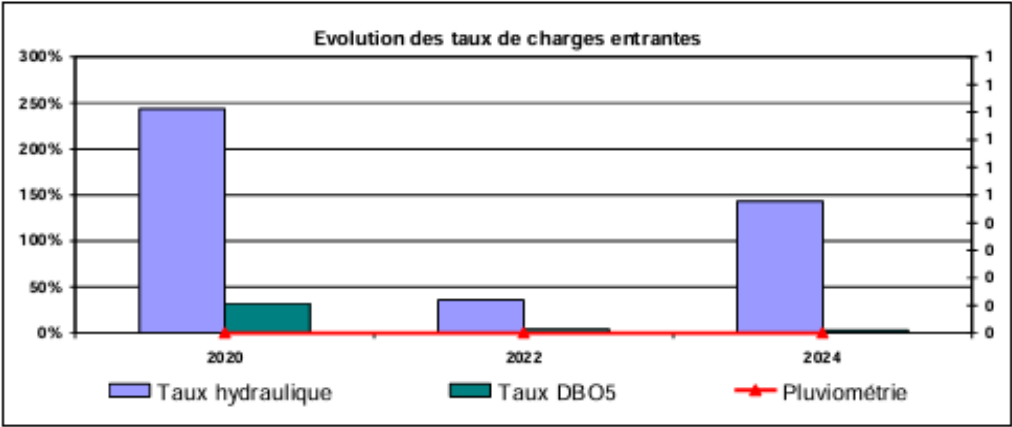
2. Bilan des années précédentes

Date	Charges		Rendements							Rapports entrée	
	Hydr. %	Orqa %	DBO %	DCO %	MES %	NK %	NGL %	PT %		DBO/N/P	DCO/DBO
2016	218	19	87	67	84	69	67	68		100/50/7	2,7
2018	484	84	87	72	0	5	4	0		100/66/7	3,7
2020	101	32	90	71	93	90	90	78		100/65/6	3,5
2022	39	4	90	49	0	86		43			

3. Évolution des charges entrantes station

		2020	2022	2024
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	126,71	18,8	74,49
	min	126,71	18,8	74,49
	max	126,71	18,8	74,49
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	6,08	0,79	0,6
	min	6,08	0,79	0,6
	max	6,08	0,79	0,6
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	243,67	36,15	143,25
	EH	844,73	125,33	496,6
	% orqa.	32,01	4,16	3,14
	EH	101,37	13,16	9,93

STEP VAYRES – BILAN STATION



Histogramme des charges entrantes

4. Charges organiques station

4.1 Charges organiques station – bilans réalisés Bilans réalisés - Données ASR pour les step < 2000 EH prenant en compte A2, A3 et A4

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
	m ³ /j	%	kg/l	mg/l	%	kg/l	mg/l	%	kg/l	mg/l	%		kg/l	mg/l	%	kg/l	mg/l	%	kg/l	mg/l	%		
23/10/2024	74,49	143,25	4,02	25	53,7	2,68	32	11,11	0,6	< 3	62,5	3,14	1,19	7	56,25	1,19	7,24	54,75	0,12	1,3	18,75	0	
01/09/2022	18,8	36,15	5,32	935		2,99	80	49,42	0,79	4	90,43	4,16	1,45	11	85,64	1,45			0,19	5,6	43,13	0	22,6
20/07/2020	126,71	243,67	32,94	25	90,38	21,29	48	71,43	6,08	< 3	93,75	32,01	7,1	5,2	90,71	7,1	5,55	90,09	0,94	1,6	78,38	0	
Norme					50		200	60		35	60												

4.2 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

Synthèse annuelle ASR, B24h et contrôles inopinés (hors point A2)

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
	m ³ /j	%	kg/l	mg/l	%	kg/l	mg/l	%	kg/l	mg/l	%		kg/l	mg/l	%	kg/l	mg/l	%	kg/l	mg/l	%		
Oct.	74,49	143,25	4,02	25	53,7	2,68	32	11,11	0,6	3	62,5	3,14	1,19	7	56,25	1,19	7,24	54,75	0,12	1,3	18,75	0	0
Mai.	74,49	143,25	4,02	25	53,7	2,68	32	11,11	0,6	3	62,5	3,14	1,19	7	56,25	1,19	7,24	54,75	0,12	1,3	18,75	0	0
Nor.					50		200	60		35	60												

STEP VAYRES – BILAN STATION

5. Charges hydrauliques station - Mensuel

Mois	Débit entrée (m³/j)	Débit sortie (m³/j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	Absence de données		57,6
Février			111
Mars			164
Avril			83,2
Mai			211
Juin			89,6
Juillet			28,7
Août			20,6
Septembre			140,1
Octobre		74,49	118,6
Novembre			58,2
Décembre			72,3
Débit moyen (m3/j)		74,49	
Débit minimum (m3/j)			
Débit maximum (m3/j)		74,49	

6. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2024

6.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Autosurveillance réglementaire : 1

Visite d'assistance : 1

6.2 Tests réalisés par l'exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	Absence de données											
Février												
Mars												
Avril												
Mai												
Juin	15	15	15	1	0,25	0,25	0,25	1	0,2	0,2	0,2	1
Juillet	Absence de données											
Août												
Septembre												
Octobre												
Novembre												
Décembre												

STEP VAYRES – BILAN STATION

7. Synthèse

Fonctionnement général des ouvrages

- L'entretien de la station est satisfaisant mais l'exploitation pourrait être améliorée en réalisant des tests ammonium-nitrates et des mesures de débits.
- Il est indispensable de réparer les clôtures de la station.
- Lors de la visite annuelle, l'eau traitée était de qualité moyenne pour les paramètres testés et les bassins étaient assez peu oxygénés. Ce manque d'oxygène est en partie causé par la présence massive de lentilles d'eau sur la surface des deux lagunes. Le développement des lentilles est néfaste pour le bon fonctionnement de la photosynthèse. Par conséquent, l'abattement de l'azote ammoniacal est assez faible et la nitrification est nulle.
- Cette année un bilan 24 heures a été réalisé. La charge hydraulique reçue lors de celui-ci était de 74,49 m³/j ce qui représente 143 % de la capacité nominale de la station. Cette charge est 4 fois supérieure à celle du bilan réalisé en 2022 dans des conditions de nappe basse et temps sec. Cette année la station est en surcharge hydraulique. Le bilan a été réalisé en temps sec mais de fortes précipitations sont tombées durant le week-end précédent. Par conséquent, les nappes étaient hautes. On peut déduire que la station est fortement impactée par les eaux claires parasites permanentes et météoriques (ressuyages des réseaux).
 - La charge organique, quant à elle, était de 0,6 kg/j de DBO₅ ce qui correspondait à seulement 3,14 % de la capacité nominale de la station. Les effluents bruts sont fortement dilués du fait de la grande quantité d'eaux claires. Cette charge est similaire à celle de 2022.
 - Les performances sur les matières carbonées DCO et DBO₅ étaient médiocres au niveau des rendements, mais leur concentration résiduelle respectait les exigences réglementaires. Ce faible rendement s'explique par la dilution des effluents en entrée de station. La concentration de cet effluent étant déjà faible en entrée de station.
 - Les performances sur les matières azotées étaient peu satisfaisantes avec un abattement de 42 % de l'azote ammoniacal. Les performances sur les matières phosphorées étaient mauvaises avec un abattement de 19 % du phosphore total. Mais ces rendements ne sont pas représentatifs du fait de la forte dilution en entrée.

Etudes et travaux à envisager

- Ajouter dans le cahier d'exploitation la réalisation de tests ammonium-nitrates et mesures de débits.
- Il est important de reprendre les clôtures de la station, celles-ci sont couchées au sol. Il y a donc un risque d'intrusion.
- Les berges des bassins sont en mauvais état. Un enrochement de celles-ci serait à prévoir.
- Une étude bathymétrique a été réalisée le 30 avril 2024. Les taux de remplissage des bassins sont de 31 % et 36 %. **Un curage de ces deux lagunes est préconisé.** Le volume de boue à curer retenu pour les deux bassins est de 1 858 m³.
- Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, il est requis que la station **soit équipée pour permettre, en entrée et en sortie, la mesure de débit et la prise d'échantillons.** Un aménagement devra donc être réalisé en sortie.
- Un cahier de vie doit être mis en place et décrire les conditions de la surveillance régulière du système d'assainissement. Ce document doit comprendre :
 - le descriptif, l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ;
 - l'organisation de l'autosurveillance ;
 - son suivi avec notamment le cahier d'exploitation complet.

STEP VAYRES – BILAN STATION

Conclusion

- Les concentrations épuratoires respectent les exigences réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015.
- **La station est dans la liste des systèmes prioritaires d'assainissement de l'agence de l'eau**, la nécessité d'un curage vient d'être montré grâce à l'étude bathymétrique. La Communauté de communes Porte Océane du Limousin devra statuer sur l'avenir de cette station.

STEP SAINT-VICTURNIEN – BILAN STATION

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

Station : SAINT-VICTURNIEN - Le Bourg (0487185S0001)

1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	Communauté de communes POL
Constructeur :	STEREAU
Milieu récepteur :	Ru puis la Vienne
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Saint-Victurnien
Date de la mise en service :	01/06/1996
Capacité constructeur :	1 200 EH (72 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	180 m ³ /j
Type de traitement :	Boues activées

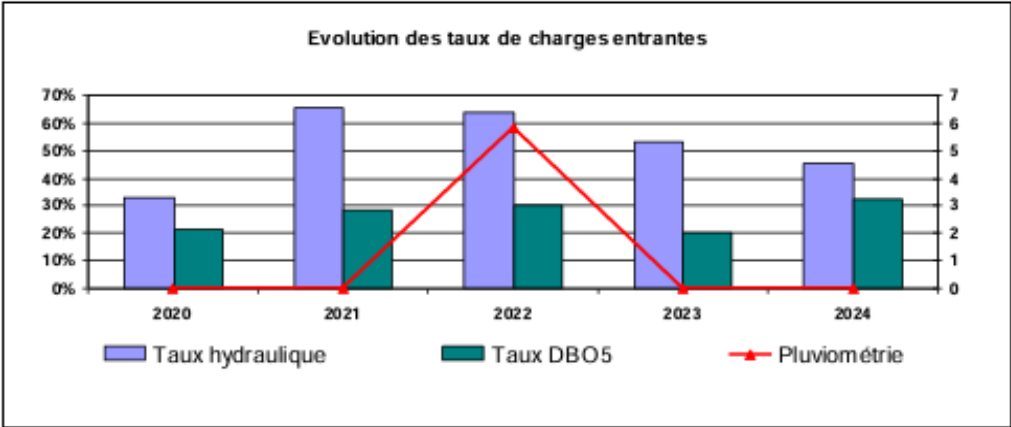
2. Bilan des années précédentes

Date	Charges		Rendements						Rapports entrée	
	Hydr. %	Orga %	DBO %	DCO %	MES %	NK %	NGL %	PT %	DBO/N/P	DCO/DBO
2016	122	68	98	94	96	91	46	59	100/31/3.7	2.3
2017	43	25	83	72	70	54	44	57	100/35,2/3,9	2,5
2018	136	24	90	79	75	85	66	66	100/50/5.95	3.58
2019	44	22	92	77	57	86	64	41	100/39/5	2,80
2020	33	21	86	79	73	55	54	63	100/46/4	3.28
2021	65	28	90	82	78	43	42	64	100/46/7	3.61
2022	73	35	98	81	62	88		70		

3. Évolution des charges entrantes station

		2020	2021	2022	2023	2024
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	59,44	118	115,25	96,06	82,1
	min	41,15	103,89	98,5	64,15	74,48
	max	77,72	132,1	132	127,97	89,72
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	15,2	20,53	21,9	14,41	23,37
	min	14,77	17,17	18,71	10,91	17,13
	max	15,64	23,89	25,08	17,92	29,61
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	33,02	65,55	64,03	53,37	45,61
	EH	396,23	786,63	768,33	640,4	547,33
	% orga.	21,11	28,52	30,41	20,01	32,46
	EH	253,36	342,23	364,96	240,18	389,48

STEP SAINT-VICTURNIEN – BILAN STATION



Histogramme des charges entrantes

4. Charges organiques station

4.1 Charges organiques station – bilans réalisés Bilans réalisés - Données ASR pour les step < 2000 EH prenant en compte A2, A3 et A4

Date	Débit m³/j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm	Température °C
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
04/11/2024	74,48	41,38	23,46	26	91,75	52,66	71	89,06	17,13	9	96,09	23,79	6,93	16	82,8	6,93	23,15	75,11	0,91	5,8	52,46	0	
15/07/2024	89,72	49,84	39,84	18	95,95	82,54	102	88,91	29,61	15	95,45	41,12	10,14	9,7	91,42	10,14	34,47	69,5	1,3	6,9	52,41	0	20,6
13/09/2023	64,15	35,64	11,16	52	70,11	26,04	151	62,81	10,91	31	81,76	15,15	4,94	8,6	88,83	4,94	26,63	65,42	0,52	9,2		0	
22/03/2023	127,97	71,09	23,16	15	91,71	45,05	42	88,07	17,92	6	95,71	24,88	7,93	5,8	90,65	7,93	13,28	78,58	0,87	0,5	92,65	0	12,7
17/08/2022	132	73,33	29,83	87	61,5	67,06	98	80,71	25,08	3,4	98,21	34,83	10,16	9,5	87,66		13,4		1,19	2,7	70	5,8	19
10/03/2022	98,5	54,72	27,09	154	44	54,37	319	42,21	18,71	67	64,74	25,99	7,39	75			75,12		0,82	8,1	2,41	0	9,1
19/07/2021	132,1	73,39	31,18	66	72,03	61,95	100	78,68	17,17	12	90,77	23,85	7,93	38	36,67	7,93	38,37	36,05	1,23	3,9	58,06	0	16
Norme					50			60		35	60												

STEP SAINT-VICTURNIEN – BILAN STATION

4.2 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

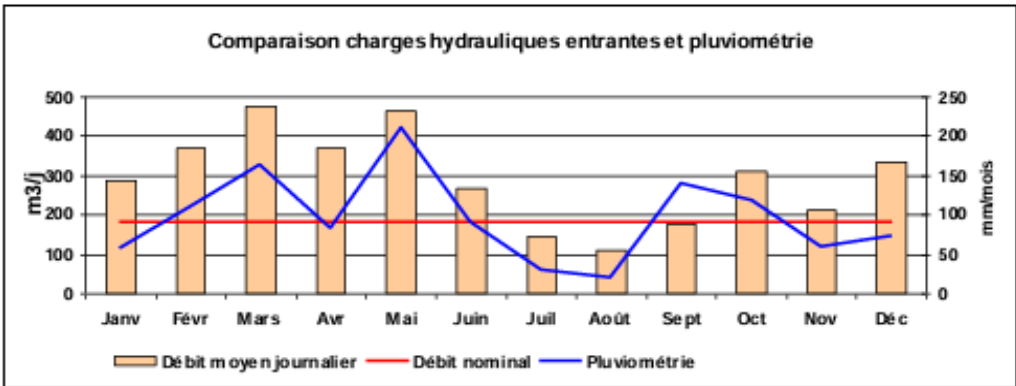
Synthèse annuelle ASR, B24h et contrôles inopinés (hors point A2)

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
Jul.	89,72	49,84	39,84	18	95,95	82,54	102	88,91	29,61	15	95,45	41,12	10,14	9,7	91,42	10,14	34,47	69,5	1,3	6,9	52,41	0	20,6
Nov.	74,48	41,38	23,46	26	91,75	52,66	71	89,96	17,13	9	96,09	23,79	6,93	16	82,8	6,93	23,15	75,11	0,91	5,8	52,46	0	0
Moy.	82,1	45,61	31,65	22	94,39	67,6	86,5	89,32	23,37	12	95,69	32,46	8,53	12,85	87,92	8,53	28,81	71,77	1,1	6,35	52,43	0	20,6
Min.	74,48	41,38	23,46	18	91,75	52,66	71	88,91	17,13	9	95,45	23,79	6,93	9,7	82,8	6,93	23,15	69,5	0,91	5,8	52,41	0	20,6
Max.	89,72	49,84	39,84	26	95,95	82,54	102	89,96	29,61	15	96,09	41,12	10,14	16	91,42	10,14	34,47	75,11	1,3	6,9	52,46	0	20,6
Nor.					50			60		35	60												

5. Charges hydrauliques station - Mensuel

Mois	Débit entrée (m ³ /j)	Débit sortie (m ³ /j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	287,63		57,6
Février	370,11		111
Mars	475,91		164
Avril	370,85		83,2
Mai	466,01		211
Juin	266,67		89,6
Juillet	144,59	89,72	28,7
Août	109,91		20,6
Septembre	178,81		140,1
Octobre	309,51		118,6
Novembre	210,65	74,48	58,2
Décembre	334,91		72,3
Débit moyen (m ³ /j)	293,8		
Débit minimum (m ³ /j)	109,91		
Débit maximum (m ³ /j)	475,91		

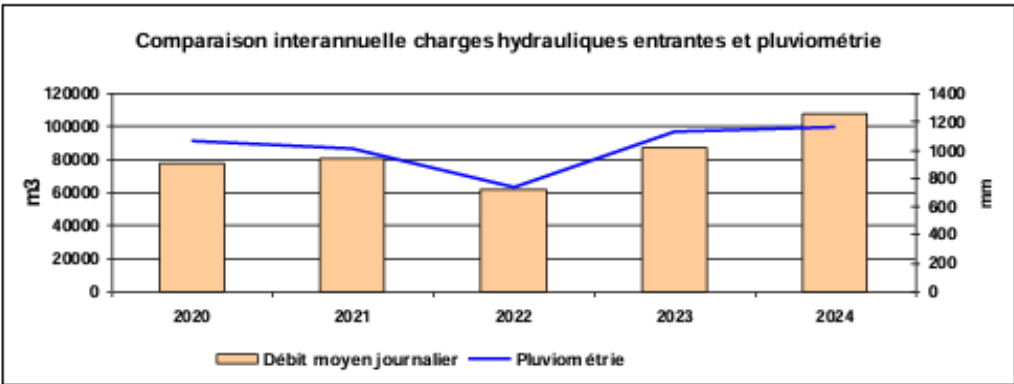
STEP SAINT-VICTURNIEN – BILAN STATION



Évolution de la charge hydraulique entrante

6. Charges hydrauliques station - Annuel

Année	Volume traité (m³/an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2020	78 087,2	1063
2021	80 425,9	1011
2022	62 105,59	730,7
2023	87 362,5	1 132
2024	107 525	1 154,9



Évolution interannuelle de la charge hydraulique entrante

7. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2024

7.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Autosurveillance réglementaire :	2
Visite d'assistance :	1

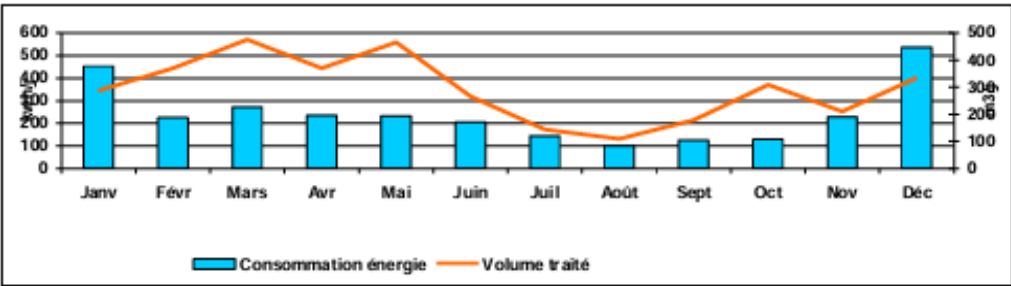
STEP SAINT-VICTURNIEN – BILAN STATION

7.2 Tests réalisés par l'exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	8,31	3,15	15	4	6,8	1,9	12,7	4	3,39	1,54	4,9	4
Février	9,04	0,06	15	4	4,85	2,1	6,9	4	2	2	2	2
Mars	3,09	0,56	4,65	3	11,73	6,6	19,3	3	2	2	2	2
Avril	3,07	1	6	5	11,1	6,2	22,5	5	1,77	1,3	2	3
Mai	1,55	1,3	1,8	2	10,3	9,2	11,4	2	2	2	2	1
Juin	3,27	2,55	4	2	14,1	9,6	18,6	2	1,93	1,92	1,94	2
Juillet	3,64	1,15	5,9	4	15,13	7,5	21,5	4	5,28	3,47	7,4	4
Août	6,95	1,05	15	3	14,4	2,6	23,5	3	9,77	9,2	10,2	3
Septembre	2,88	1,3	4,74	5	13,78	0,32	27	5	6,92	4,05	12	5
Octobre	3,6	3,6	3,6	1	14	14	14	1	3,86	3,86	3,86	1
Novembre	15	15	15	1	23,5	23,5	23,5	1	7,2	7,2	7,2	1
Décembre	1,73	1,7	1,75	2	5,9	5,9	5,9	2	5,33	2,7	7,97	2

8. Consommation électrique station

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Énergie (kWh/j)	453,6 2	225,0 5	272,9 1	234,9 4	233,4 4	206,0 1	144,4 4	100,5 7	124,7	129,2 6	229,2 1	537,3 6

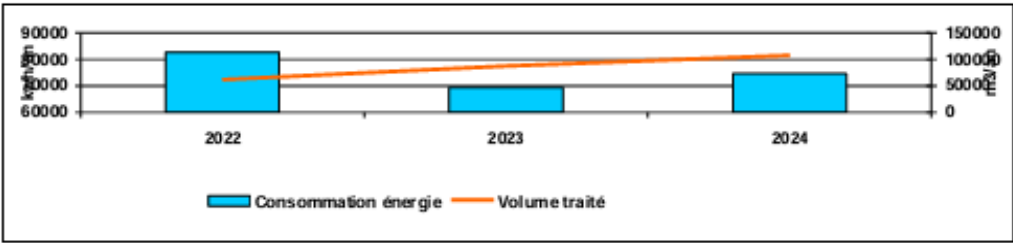


Consommation d'énergie en fonction du volume d'effluents traités

9. Évolution de la consommation électrique station

Année	Volume traité (m³/an)	Énergie (kWh/an)
2022	62 105,59	82 727,23
2023	87 362,5	69 522,77
2024	107 525	74 639,63

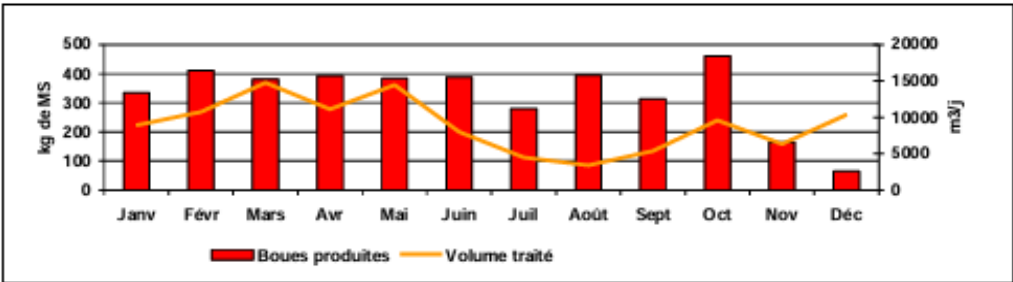
STEP SAINT-VICTURNIEN – BILAN STATION



Évolution des consommations d'énergie

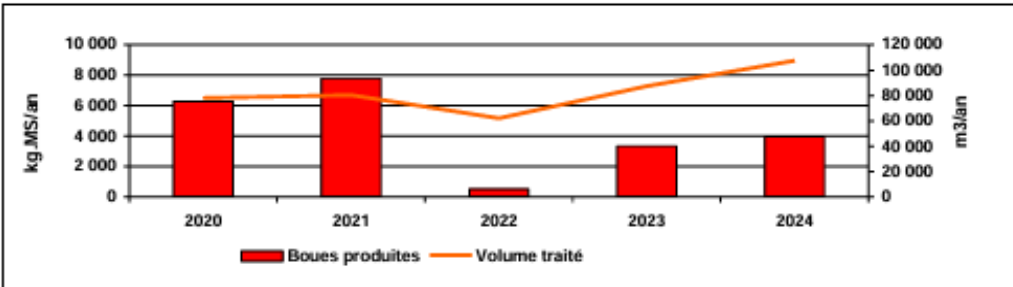
10. Boues extraites de la file eau

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantité de boues (kg MS)	334	411	381	393	385	389	280	395	313	461	165	65



Production de boues

Année	Volume traité (m³/an)	Boues produites A6 (kg MS/an)
2020	78 087,2	6 294,24
2021	80 425,9	7 793,95
2022	62 105,59	522,95
2023	87 362,5	3 352,32
2024	107 525	3 970,08



Évolution de la production de boues

STEP SAINT-VICTURNIEN – BILAN STATION

QUANTITE DE BOUES EVACUEES (VLC)

Destination des évacuations au jour le jour	Matière sèche (t)
Epandage agricole	13,56

11.Synthèse

Fonctionnement général des ouvrages

- L'exploitation et l'entretien de la station sont satisfaisants.
- La charge hydraulique, en moyenne annuelle, reçue par la station représente 162 % de sa capacité nominale. Son débit nominal a été dépassé 9 mois dans l'année et fluctue énormément en fonction de la pluviométrie. La station est donc fortement impactée par la présence d'eaux claires parasites. Le volume annuel traité a augmenté de 23 % par rapport à 2023 qui était déjà une grosse année par rapport à 2022. Cette année a été marquée par des intempéries constantes et un niveau élevé des nappes.
- Les performances épuratoires sont médiocres avec un abattement de l'azote qui est partiel et qui ne correspond pas aux performances attendues pour ce type de traitement. Néanmoins, tout au long de l'année, il a été très difficile de concentrer les boues dans le bassin d'aération, la concentration en MES se trouvait autour des 1 g/l au lieu des 3 g/l recommandés. En décembre, les V30 indiquaient une amélioration des boues dans le bassin d'aération et les concentrations en azote semblaient s'être beaucoup améliorées. Il faut continuer les ajustements au niveau du syncopage de l'aération.
- Le traitement du phosphore, quant à lui, a été défaillant sur 7 mois de l'année avec des valeurs très élevées de juillet à décembre. Ceci est dû à un réapprovisionnement tardif de la cuve en chlorure ferrique. Le programme de commandes doit être revu, le réapprovisionnement se fait en même temps que la station d'Oradour-sur-Glane. Les besoins ne sont pas les mêmes entre les deux stations et on ne peut pas laisser cette station sans traitement pour le phosphore tout au long de l'année.
- Lors des bilans, la charge hydraulique moyenne reçue était d'environ 82 m³/j ce qui représentait 45 % de la capacité nominale de la station. La charge organique moyenne correspondait, quant à elle, à environ 23,79 % de la capacité nominale de la station. Les performances sur les matières azotées étaient satisfaisantes. Par contre, les performances sur le phosphore total ont été médiocres sur les deux bilans avec une concentration moyenne de 6,35 mg/l et un rendement moyen de 52 %. Ces résultats sont très loin des recommandations de 2 mg/l indiqués dans le SDAGE.
- Deux filtres plantés de roseaux ont été curés le 13/11/2024. La quantité de boues brutes épandues était de 103,09 m³ pour une moyenne de 13,15 % de siccité dans les boues, soit 13,56 t de MS épandues.

Etudes et travaux à envisager

- Travaux sur le réseau afin de réduire l'impact des eaux claires parasites.
- Améliorer la gestion du chlorure ferrique.
- Un cahier de vie doit être mis en place et décrire les conditions de la surveillance régulière du système d'assainissement. Ce document doit comprendre :
 - le descriptif ;
 - l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ;
 - l'organisation de l'autosurveillance.

STEP SAINT-VICTURNIEN – BILAN STATION

Conclusion

- Il faut améliorer la gestion du chlorure ferrique. Il faut éviter de se retrouver piégé par le manque d'approvisionnement. Un mauvais traitement de la pollution phosphorée peut entraîner une dégradation du milieu récepteur.
- La qualité de l'eau traitée est correcte mais peut être optimisée avec une meilleure gestion de l'aération et des travaux de réduction d'eaux claires. Les concentrations et les rendements épuratoires respectent bien les exigences réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015, mais pas celles du SDAGE pour le phosphore.

STEP SAINT BRICE SUR VIENNE – BILAN STATION

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

Station : SAINT-BRICE-SUR-VIENNE - Le Bourg (0487140S0001)

1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	Communauté de communes POL
Constructeur :	Autres constructeurs
Milieu récepteur :	Ru puis la Vienne
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Saint-Brice-sur-Vienne
Capacité constructeur :	600 EH (36 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	90 m ³ /j
Type de traitement :	Autre traitement

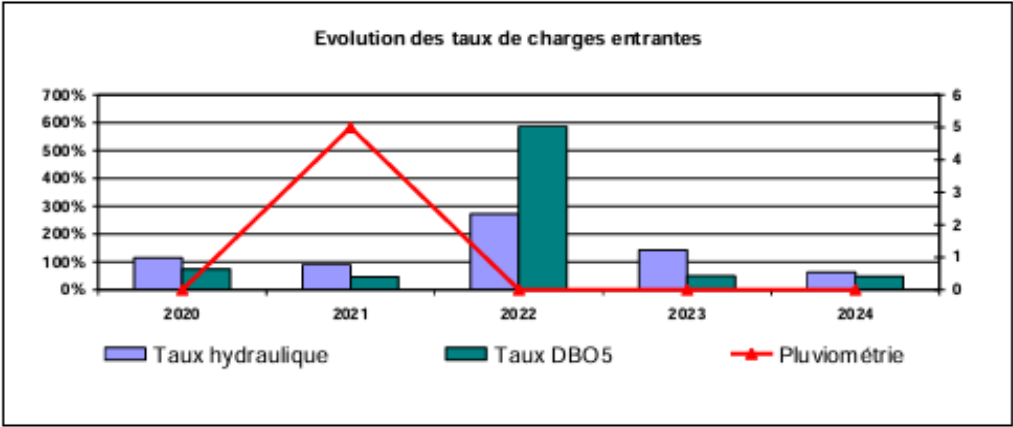
2. Bilan des années précédentes

Date	Charges		Rendements						Rapports entrée	
	Hydr.%	Orga %	DBO %	DCO %	MES %	NK %	NGL %	PT %	DBO/N/P	DCO/DBO
2016	321	74	-57	-39	18	-99	0	0	100/41/4.5	2,9
2017	104	91	27	32	40	0	0	0	100/29,4/3	2,9
2018	90	54	17	24	33	0	0	0	100/33,4/3,6	2,7
2019	149	31	0	9	52	0	0	0	100/32/3,4	2,7
2021	90	40	24	49	40	12	12	12	100/35/4	2,45
2022	272	586	84	85	80	62	49	70		
2023	142	49	54	43	5	22	22	-26	100/69/8	1,99

3. Évolution des charges entrantes station

		2020	2021	2022	2023	2024
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	102,69	80,97	245	128,46	56,83
	min	102,69	80,97	245	128,46	56,83
	max	102,69	80,97	245	128,46	56,83
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	26,7	17	210,7	17,98	17,62
	min	26,7	17	210,7	17,98	17,62
	max	26,7	17	210,7	17,98	17,62
	% hydr.	114,1	89,97	272,22	142,73	63,14
Moyenne par rapport aux capacités nominales	EH	684,6	539,8	1 633,33	856,4	378,87
	% orga.	74,17	47,23	585,28	49,96	48,94
	EH	444,99	283,39	3 511,67	299,74	293,62

STEP SAINT BRICE SUR VIENNE – BILAN STATION



Histogramme des charges entrantes

4. Charges organiques station

4.1 Charges organiques station – bilans réalisés

Bilans réalisés - Données ASR pour les step < 2000 EH prenant en compte A2, A3 et A4

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j		mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
04/11/2024	56,83	63,14	33,36	237	59,63	39,78	587	16,14	17,62	190	38,71	48,94	5,17	92	5,17	92,12	0,59	10,8				0	
15/05/2023	128,46	142,73	77,72	572	5,45	35,71	158	43,17	17,98	65	53,57	49,96	12,46	76	21,65	12,46	76,12	21,53	1,59	15,6		0	
17/05/2022	245	272,22	210,7	170	80,23	591,18	361	85,04	210,7	140	83,72	585,28	43,37	67	62,15		67,12	7,5	9,1	70,26	0	17,4	
28/04/2021	80,97	89,97	26,48	195	40,37	41,62	262	49,03	17	160	23,81	47,23	5,91	64	12,33	5,91	64,12	12,16	0,69	7,5	11,76	5	11
25/05/2020	102,69	114,1	34,91	160	52,94	71,78	634	9,3	26,7	260		74,16	8,63	87		8,68	87,56	0,92	9,9		0	15,8	
Norme					50		200	60		35	60												

4.2 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

Synthèse annuelle ASR, B24h et contrôles inopinés (hors point A2)

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j		mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
Nov.	56,83	63,14	33,36	237	59,63	39,78	587	16,14	17,62	190	38,71	48,94	5,17	92	5,17	92,12		0,59	10,8			0	0
Moy.	56,83	63,14	33,36	237	59,63	39,78	587	16,14	17,62	190	38,71	48,94	5,17	92	5,17	92,12		0,59	10,8			0	0
Norm.					50		200	60		35	60												

STEP SAINT BRICE SUR VIENNE – BILAN STATION

5. Charges hydrauliques station - Mensuel

Mois	Débit entrée (m³/j)	Débit sortie (m³/j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	Absence de données		57,6
Février			111
Mars			164
Avril			83,2
Mai			211
Juin			89,6
Juillet			28,7
Août			20,6
Septembre			140,1
Octobre			118,6
Novembre		56,83	58,2
Décembre			72,3
Débit moyen (m3/j)		4,74	
Débit minimum (m3/j)			
Débit maximum (m3/j)		56,83	

6. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2024

6.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Autosurveillance réglementaire :	1
Visite d'assistance :	1

6.2 Tests réalisés par l'exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	Absence de données											
Février												
Mars												
Avril	38,8	38,8	38,8	1	0,01	0,01	0,01	1	2	2	2	1
Mai	Absence de données											
Juin												
Juillet												
Août												
Septembre												
Octobre												
Novembre												
Décembre												

7. Synthèse

- L'entretien de la station est satisfaisant mais son fonctionnement reste mauvais. A l'heure actuelle les effluents transitant par la station polluent d'avantage le milieu récepteur que s'il y avait un rejet direct.
- Le génie civil est en très mauvais état. Il est très dangereux ; les capots de protection ne tiennent pas ; ils sont arrachés et corrodés par le dégazage de sulfure d'hydrogène.
- La charge hydraulique reçue par la station lors du bilan annuel était de 56,83 m³/j, ce qui correspondait à 63 % de la capacité nominale de la station. La charge organique reçue par la station lors du bilan était de 17,62 Kg/j de DBO₅ ce qui représentait 49 % de la capacité nominale de la station. Cette charge est similaire à celle du bilan de 2023. **Le rendement épuratoire sur le paramètre ammonium était nul. Les performances sur les matières phosphorées sont inexistantes avec un abattement négatif du phosphore total. Cependant, ce type de filière de traitement n'est pas conçu pour traiter ce paramètre. Pour la matière organique, les concentrations et les rendements épuratoires ne respectaient pas les exigences réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015. Pour les MES la concentration était supérieure à la valeur réhibitoire de l'arrêté (85 mg/l). Pour la DBO₅ et la DCO la concentration et le rendement étaient supérieurs aux exigences de l'arrêté et dépassaient les valeurs réhibitoires.**

Etudes et travaux à envisager

- La station est très régulièrement en surcharge hydraulique. L'étude diagnostique du système d'assainissement est terminée et propose un programme de travaux à réaliser. L'état des réseaux et la localisation des dysfonctionnements sont connus.
- Un cahier de vie doit être mis en place décrivant les conditions de la surveillance régulière du système d'assainissement. Ce document doit comprendre :
 - le descriptif, l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ;
 - l'organisation de l'autosurveillance ;
 - son suivi avec notamment le cahier d'exploitation.
- **La station est en très mauvais état ; les bétons sont dans un état médiocre. Cela devient donc dangereux de pénétrer sur cette station.**

Conclusion

- On retrouve dans les priorités de service : la réhabilitation de la station ou le refoulement vers Saint-Junien. Une décision sur le traitement des effluents de Saint-Brice reste à prendre.
- L'eau traitée est de très mauvaise qualité et ne respecte pas les performances épuratoires imposées par l'arrêté du 21 juillet 2015.

STEP SAILLAT SUR VIENNE – BILAN STATION

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

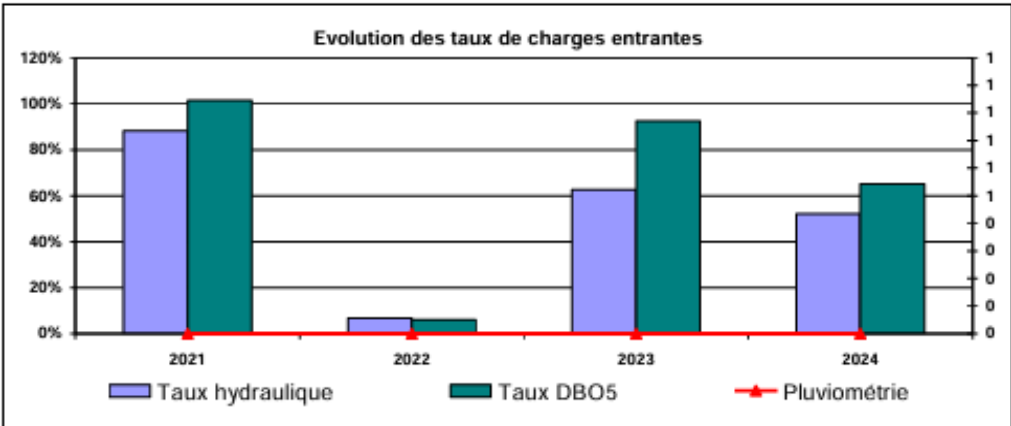
Station : **SAILLAT-SUR-VIENNE - le Bourg (0487131S0006)**

1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	Communauté de communes POL
Constructeur :	CMCTP
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Saillat-sur-Vienne
Date de la mise en service :	15/04/2015
Capacité constructeur :	500 EH (30 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	75 m ³ /j
Type de traitement :	Filtres plantés de roseaux

2. Évolution des charges entrantes station

		2021	2022	2023	2024
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	66,16	5,11	47	39,09
	min	66,16	5,11	47	39,09
	max	66,16	5,11	47	39,09
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	30,43	1,84	27,73	19,55
	min	30,43	1,84	27,73	19,55
	max	30,43	1,84	27,73	19,55
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	88,21	6,81	62,67	52,12
	EH	441,07	34,07	313,33	260,6
	% orqa.	101,45	6,13	92,43	65,15
	EH	507,23	30,66	462,17	325,75



Histogramme des charges entrantes

STEP SAILLAT SUR VIENNE – BILAN STATION

3. Charges organiques station

3.1 Charges organiques station – bilans réalisés Bilans réalisés - Données ASR pour les step < 2000 EH prenant en compte A2, A3 et A4

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			m³/j	%	kq/l	mq/l	%	kq/l	mq/l	%	kq/l		mq/l	%	%	kq/l	mq/l	%	kq/l	mq/l	%		
02/09/2024	39,09	52,12	29,2	5	99,33	52,58	43	96,8	19,55	< 3	99,4	65,15	4,42	2,6	97,7	4,42	29,74	73,68	0,64	10,3	36,81	0	
02/05/2023	47	62,67	38,63	4	99,51	74,59	69	95,65	27,73	3	99,49	92,43	6,2	10	92,42	6,2	73,31	44,46	0,8	10,5	38,24	0	
08/09/2022	5,11	6,81	2,5	28	94,29	5,12	102	89,81	1,84	10	97,22	6,13	0,49	5,7	94	0,49	157,54		0,09	9,4	47,49	0	20
25/05/2021	66,16	88,21	29,24	6,4	98,55	77,41	47	95,98	30,43	4	99,13	101,45	6,95	2,4	97,71	6,95	34,15	67,48	0,93	7,8	44,29	0	
Nor.					50			60			35	60											

3.2 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

Synthèse annuelle ASR, B24h et contrôles inopinés (hors point A2)

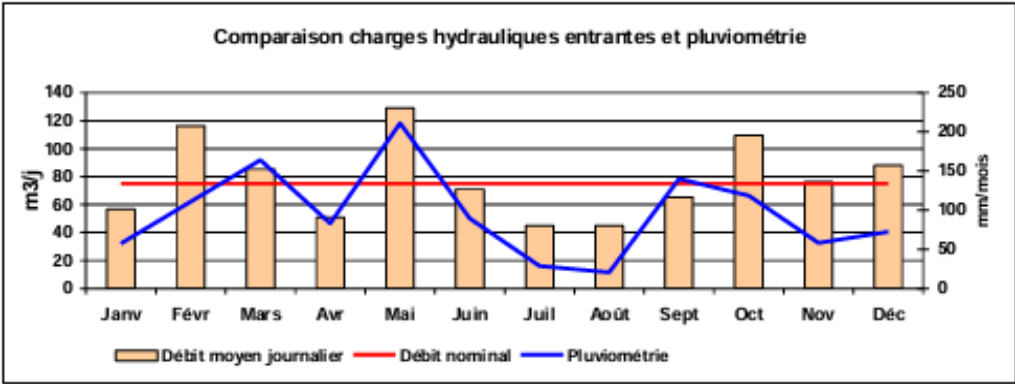
Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			m ³ /j	%	kq/l	mq/l	%	kq/l	mq/l	%	kq/l		mq/l	%	%	kq/l	mq/l	%	kq/l	mq/l	%		
Sept.	39,09	52,12	29,2	5	99,33	52,58	43	96,8	19,55	3	99,4	65,15	4,42	2,6	97,7	4,42	29,74	73,68	0,64	10,3	36,81	0	0
Moy.	39,09	52,12	29,2	5	99,33	52,58	43	96,8	19,55	3	99,4	65,15	4,42	2,6	97,7	4,42	29,74	73,68	0,64	10,3	36,81	0	0
Nor.					50			60			35	60											

4. Charges hydrauliques station - Mensuel

Mois	Débit entrée (m ³ /j)	Débit sortie (m ³ /j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	56,57	0	57,6
Février	116,22	0	111
Mars	85,32	0	164
Avril	50,98	0	83,2
Mai	129,04	0	211
Juin	70,91	0	89,6
Juillet	44,77	0	28,7
Août	45	0	20,6
Septembre	65,27	39,09	140,1
Octobre	109,43	0	118,6
Novembre	76,36	0	58,2
Décembre	87,94	0	72,3

STEP SAILLAT SUR VIENNE – BILAN STATION

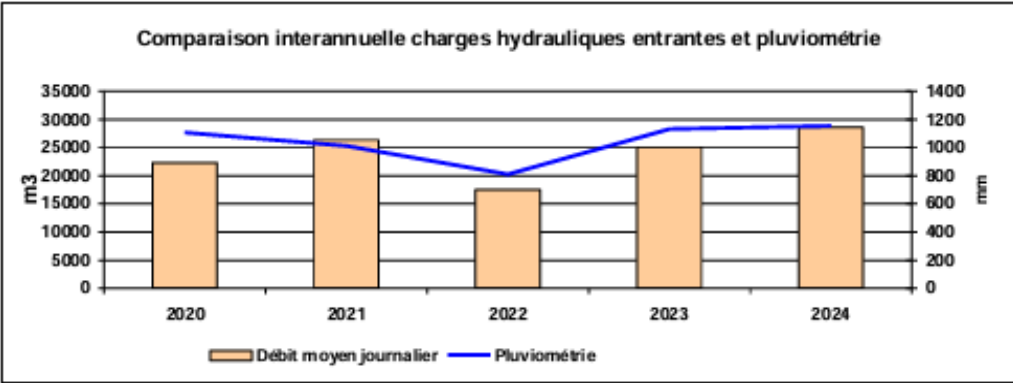
Débit moyen (m3/j)	78,15	3,26	
Débit minimum (m3/j)	44,77		
Débit maximum (m3/j)	129,04	39,09	



Évolution de la charge hydraulique entrante

5. Charges hydrauliques station - Annuel

Année	Volume traité (m³/an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2020	22 288	1 106
2021	26 352,01	1011,7
2022	17 508,25	809,9
2023	25 082,13	1 132
2024	28 576,32	1 154,9



Évolution interannuelle de la charge hydraulique entrante

STEP SAILLAT SUR VIENNE – BILAN STATION

6. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2024

6.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Autosurveillance réglementaire :	1
Visite d'assistance :	1

6.2 Tests réalisés par l'exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	Absence de données											
Février												
Mars	15	15	15	1	5	5	5	1	3	3	3	1
Avril	Absence de données											
Mai												
Juin												
Juillet												
Août												
Septembre												
Octobre												
Novembre												
Décembre												

7. Synthèse

- L'entretien et le fonctionnement de la station sont corrects mais la réalisation de tests tout au long de l'année permettrait un meilleur suivi.
- Au cours de cette année la station a admis un débit moyen de 78,15 m³/j soit 104 % de son débit nominal. On peut constater, grâce au graphique des charges hydrauliques, que l'impact de la pluviométrie est significatif sur les volumes entrants. La station a dépassé sa capacité nominale 6 mois dans l'année suite à l'enregistrement de fortes précipitations. L'impact des eaux claires parasites météoriques est donc non négligeable mais aussi les eaux claires de nappes comme en témoignent les mois d'octobre, novembre et décembre.
- Le fonctionnement du compteur du deuxième étage semble s'être dégradé et hors service fin décembre. Celui-ci devra être remplacé ou réparé pour 2025.
- De nombreux dysfonctionnements au niveau des vannes de répartition des filtres ont été relevés sur le cahier d'exploitation. Il sera important de fiabiliser leur fonctionnement car ce sont elles qui assurent l'alternance des filtres. Les temps de repos entre 2 alimentations sont essentiels au bon fonctionnement du processus épuratoire.
- Le développement des roseaux n'est pas homogène sur un des casiers du premier étage et la répartition de l'effluent n'est pas optimale. Le développement des adventices et du liseron est conséquent sur cet étage ce qui influe sur le développement des roseaux et la répartition de l'effluent. Il faut donc accentuer les efforts sur le désherbage.
- Pour rappel, un carottage des filtres du 1^{er} et 2nd étages avait été effectué en Mars 2022. Celui-ci avait montré que les 80 cm de sables du 1^{er} étage et les 20 premiers centimètres pour le 2nd étage, étaient chargés en matières organiques. Un curage avait été conseillé et la garantie décennale pouvait peut-être être engagée mais la station arrive sur sa 10^{ème} années et rien n'a été fait.
- Lors du bilan 24 h de cette année, la charge hydraulique reçue par la station était de 39,09 m³/j, ce qui correspondait à 52,12 % de la capacité nominale de la station. La

charge organique reçue par la station était de 19,55 Kg/j de DBO₅ ce qui représentait 65 % de la capacité nominale de la station. Cette forte charge reste inférieure à celle de l'année dernière. La vidange du bassin de collecte en amont a certainement joué un rôle. Les performances sur les matières azotées sont satisfaisantes avec un abattement de 99 % de l'azote ammoniacal. De plus, la formation de nitrates montre que l'aération des filtres est correcte. Les performances sur les matières phosphorées restent médiocres avec un abattement de 37 % du phosphore total. Cependant, ce type de filière de traitement n'est pas conçu pour traiter ce paramètre. Les concentrations et les rendements épuratoires respectent les exigences réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Etudes et travaux à envisager

- Il est conseillé de réaliser un curage du filtre, avec un remplacement des matériaux filtrants.
- Fiabiliser le fonctionnement des vannes de répartition.
- Réparer le compteur de bâchées du 2eme étage.
- Accentuer le désherbage sur les filtres.
- **Un cahier de vie doit être mis en place** et décrire les conditions de la surveillance régulière du système d'assainissement. Ce document doit comprendre :
 - le descriptif, l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ;
 - l'organisation de l'autosurveillance ;
 - son suivi avec notamment le cahier d'exploitation complété (interventions, tests...).

Conclusion

- Au regard du bilan annuel, la qualité de l'eau traitée est satisfaisante et correspond aux performances attendues pour ce type de filière de traitement mais attention à ce que cela perdure, au vue des différents éléments à améliorer (Vannes, adventices...).

STEP ROCHECHOUART– BILAN STATION

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

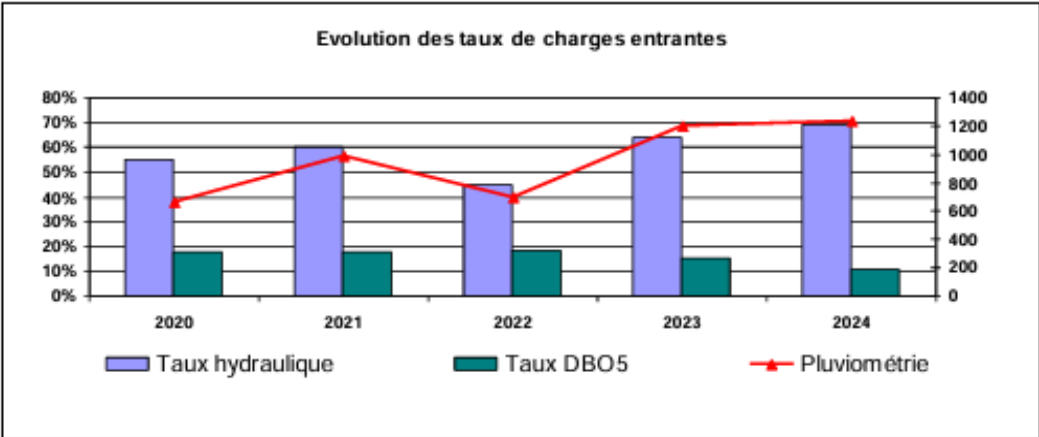
Station : ROCHECHOUART - La Maillerie (0487126S0001)

1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	Communauté de communes POL
Constructeur :	STEREAU
Milieu récepteur :	La Graine
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Rochechouart
Date de la mise en service :	01/06/1992
Capacité constructeur :	6 000 EH (360 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	900 m ³ /j
Type de traitement :	Boues activées

2. Évolution des charges entrantes station

		2020	2021	2022	2023	2024
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	497,79	540,32	403	575,07	621,1
	min	74	15	102	73	33
	max	2 246	2 030	1 807	2 036	1 894
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	65,36	64,46	67	54,66	39,83
	min	65,36	30,91	39,39	37,5	21,52
	max	65,36	95,4	87,02	74,16	51,89
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	55,31	60,04	44,78	63,9	69,01
	EH	3 318,57	3 602,14	2 686,65	3 833,83	4 140,65
	% orga.	18,16	17,91	18,61	15,18	11,06
	EH	1 089,33	1 074,36	1 116,64	911,07	663,89



Histogramme des charges entrantes

STEP ROCHECHOUART– BILAN STATION

3. Charges organiques station

3.1 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

Synthèse annuelle ASR, B24h et contrôles inopinés (hors point A2)

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
	m ³ /j	%	kg/j	mq/l	%	kg/j	mq/l	%	kg/j	mq/l	%	%	kg/j	mq/l	%	kg/j	mq/l	%	kg/j	mq/l	%	mm	°C
Jan.	700	77,78	73,58	14	89,23	158,48	24	91,43	34,53	2	96,72	9,59	23,21	1,9	95,37	23,21	1,9	95,37	1,08	2,2		52,8	5,4
Fév.	879,14	97,68	87,89	55	50	143,82	17	90,56	29,56	3	91,89	8,21	15,98	1,3	93,5	17,29	10,74	50,37	1,6	1,9	5	115,6	7
Mars	1 074,35	119,37	85,84	21	73,75	214,6	58	71	40,77	1	97,37	11,33	15,02	2	85,71	15,02	2	85,71	2,04	1,7	10,53	175,2	6,2
Avril	350,07	38,9	215,55	19	95,78	191,6	39	90,25	42,63	1	98,88	11,84	16,29	2,2	93,53	16,29	2,2	93,53	3,74	1,9	75,64	124,8	6,8
Mai	954,97	106,11	60,7	16	84	127,47	29	86,19	29,14	4	91,67	8,09	11,53	1,8	90,53	11,53	1,8	90,53	1,09	1,6	11,11	182,8	5,1
Jun	473	52,56	80,27	13	94,35	139,6	33	91,75	48,86	2	98,57	13,57	10,82	2,2	92,9	10,9	12,07	61,36	1,54	2,5	43,18	64	3,8
Juil.	278,29	30,92	57,04	15	93,48	104,16	29	93,1	47,12	3	98,42	13,09	13,14	2,9	94,53	13,14	2,9	94,53	1,22	0,94	80,82	41,4	7,2
Août	203,19	22,58	32,8	29	81,88	104,55	39	92,35	47,15	13	94,35	13,1	15,17	3,4	95,41	15,22	8,74	88,23	1,76	4,7	45,35	18,4	5
Sept.	423,07	47,01	44,37	17	90	104,4	25	93,75	36,54	2	98,57	10,15	17,49	3,1	95,37	17,49	3,1	95,37	2,11	6,6	18,52	173,6	0
Oct.	787,71	87,52	56,15	23	54	112,3			48,29			13,41	145,99	1,9	98,54	145,99	1,9	98,54	2,25	2,3		144,8	0
Nov.	525,7	58,41	83,66	13	83,54	190,62	20	88,89	51,89	1	97,96	14,41	19,06	1,3	92,78	19,06	9,91	47,43	2,33	2,1	4,55	66,8	0
Déc.	677,13	75,24	28,48	15	66,67	82,29	26	80	21,52	2	94,12	5,98	15,82	2	92	15,82	2	92	0,28	1,4		72,8	0
Moy.	610,92	67,88	75,53	20,83	82,24	139,49	30,82	87,41	39,83	3,09	96,63	11,06	26,63	2,17	95,56	26,82	4,94	89,01	1,75	2,49	24,11	3,37	5,81
Min.	0		28,48	13	50	82,29	17	71	21,52	1	91,67	5,98	10,82	1,3	85,71	10,9	1,8	47,43	0,28	0,94	4,55	0	3,8
Max.	1 894	210,44	215,55	55	95,78	214,6	58	93,75	51,89	13	98,88	14,41	145,99	3,4	98,54	145,99	12,07	98,54	3,74	6,6	80,82	45,6	7,2
Nor.				30	90		120	75		25	80					15	70		2	80			

Synthèse annuelle ASR et prise en compte du point A2

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
	m ³ /j	%	kg/j	mq/l	%	kg/j	mq/l	%	kg/j	mq/l	%	%	kg/j	mq/l	%	kg/j	mq/l	%	kg/j	mq/l	%	mm	°C
Janvier	706	78,4	73,5	14	89,2	158,48	24	91,4	34,5	2	96,7	9,59	23,2	1,9	95,3	23,2	1,9	95,3	1,08	2,2		52,8	5,4
Février	980,93	108,99	87,8	55	50	143,82	17	90,5	29,5	3	91,8	8,21	15,9	1,3	93,5	17,2	10,7	50,3	1,6	1,9	5	115,6	7
Mars	1 303,9	144,88	85,8	21	73,7	214,6	58	71	40,7	1	97,3	11,3	15,0	2	85,7	15,0	2	85,7	2,04	1,7	10,5	175,2	6,2
Avril	383,87	42,6	215,5	19	95,7	191,6	39	90,2	42,6	1	98,8	11,8	16,2	2,2	93,5	16,2	2,2	93,5	3,74	1,9	75,6	124,8	6,8
Mai	1 048,68	116,52	60,7	16	84	127,47	29	86,1	29,1	4	91,6	8,09	11,5	1,8	90,5	11,5	1,8	90,5	1,09	1,6	11,1	182,8	5,1
Jun	476,67	52,9	80,2	13	94,3	139,6	33	91,7	48,8	2	98,5	13,5	10,8	2,2	92,9	10,9	12,0	61,3	1,54	2,5	43,1	64	3,8

STEP ROCHECHOUART– BILAN STATION

Juillet	279,55	31,06	57,04	15	93,48	104,16	29	93,1	47,12	3	98,42	13,09	13,14	2,9	94,53	13,14	2,9	94,53	1,22	0,94	80,82	41,4	7,2
Août	203,23	22,58	32,8	29	81,88	104,55	39	92,35	47,15	13	94,35	13,1	15,17	3,4	95,41	15,22	8,74	88,23	1,76	4,7	45,35	18,4	5
Septembre	449,97	50	44,37	17	90	104,4	25	93,75	36,54	2	98,57	10,15	17,49	3,1	95,37	17,49	3,1	95,37	2,11	6,6	18,52	173,6	0
Octobre	837,84	93,09	56,15	20,55	54	112,3			48,29			13,41	145,99	1,7	98,54	145,99	1,7	98,54	2,25	2,05		144,8	0
Novembre	550,67	61,19	83,66	13	83,54	190,62	20	88,89	51,89	1	97,96	14,41	19,06	1,3	92,78	19,96	9,91	47,43	2,33	2,1	4,55	66,8	0
Décembre	685	76,11	28,48	15	66,67	82,29	26	80	21,52	2	94,12	5,98	15,82	2	92	15,82	2	92	0,28	1,4		72,8	0
Moyenne	659,21	73,25	75,53	20,63	82,24	139,49	30,82	87,41	39,83	3,09	96,63	11,06	26,63	2,15	95,56	26,82	4,92	89,01	1,75	2,47	24,11	3,37	5,81
Minimum	0		28,48	13	50	82,29	17	71	21,52	1	91,67	5,98	10,82	1,3	85,71	10,9	1,7	47,43	0,28	0,94	4,55	0	3,8
Maximum	4 041	449	215,55	55	95,78	214,6	58	93,75	51,89	13	98,88	14,41	145,99	3,4	98,54	145,99	12,07	98,54	3,74	6,6	80,82	45,6	7,2
Norme				30	90		120	75		25	80						15	70		2	80		

STEP ROCHECHOUART – BILAN STATION

Synthèse annuelle ASR et prise en compte des points A2, A5 et A7

Mois	Débit	Charge hydraulique		MES			DCO			DBO ₅			Charge organique		NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
				E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
		m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm	°C	
Janvier	706	78,4 4	73,5 8	14	89,2 3	158, 48	24	91,4 3	34,5 3	2	96,7 2	9,59	23,2 1	1,9	95,3 7	23,2 1	1,9	95,3 7	1,08	2,2		52,8	5,4		
Février	980, 93	108, 99	87,8 9	55	50	143, 82	17	90,5 6	29,5 6	3	91,8 9	8,21	15,9 8	1,3	93,5	17,2 9	10,7 4	50,3 7	1,6	1,9	5	115, 6	7		
Mars	1 30 3,9	144, 88	85,8 4	21	73,7 5	214, 6	58	71	40,7 7	1	97,3 7	11,3 3	15,0 2	2	85,7 1	15,0 2	2	85,7 1	2,04	1,7	10,5 3	175, 2	6,2		
Avril	383, 87	42,6 5	215, 55	19	95,7 8	191, 6	39	90,2 5	42,6 3	1	98,8 8	11,8 4	16,2 9	2,2	93,5 3	16,2 9	2,2	93,5 3	3,74	1,9	75,6 4	124, 8	6,8		
Mai	1 04 8,68	116, 52	60,7	16	84	127, 47	29	86,1 9	29,1 4	4	91,6 7	8,09	11,5 3	1,8	90,5 3	11,5 3	1,8	90,5 3	1,09	1,6	11,1 1	182, 8	5,1		
Juin	476, 67	52,9 6	80,2 7	13	94,3 5	139, 6	33	91,7 5	48,8 6	2	98,5 7	13,5 7	10,8 2	2,2	92,9	10,9	12,0 7	61,3 6	1,54	2,5	43,1 8	64	3,8		
Juillet	279, 55	31,0 6	57,0 4	15	93,4 8	104, 16	29	93,1	47,1 2	3	98,4 2	13,0 9	13,1 4	2,9	94,5 3	13,1 4	2,9	94,5 3	1,22	0,94	80,8 2	41,4	7,2		
Août	203, 23	22,5 8	32,8	29	81,8 8	104, 55	39	92,3 5	47,1 5	13	94,3 5	13,1	15,1 7	3,4	95,4 1	15,2 2	8,74	88,2 3	1,76	4,7	45,3 5	18,4	5		
Septembre	449, 97	50	44,3 7	17	90	104, 4	25	93,7 5	36,5 4	2	98,5 7	10,1 5	17,4 9	3,1	95,3 7	17,4 9	3,1	95,3 7	2,11	6,6	18,5 2	173, 6	0		
Octobre	837, 84	93,0 9	56,1 5	20,5 5	54	112, 3			48,2 9			13,4 1	145, 99	1,7	98,5 4	145, 99	1,7	98,5 4	2,25	2,05		144, 8	0		
Novembre	550, 67	61,1 9	83,6 6	13	83,5 4	190, 62	20	88,8 9	51,8 9	1	97,9 6	14,4 1	19,0 6	1,3	92,7 8	19,9 6	9,91	47,4 3	2,33	2,1	4,55	66,8	0		
Décembre	685	76,1 1	28,4 8	15	66,6 7	82,2 9	26	80	21,5 2	2	94,1 2	5,98	15,8 2	2	92	15,8 2	2	92	0,28	1,4		72,8	0		
Moyenne	659, 21	73,2 5	75,5 3	20,6 3	82,2 4	139, 49	30,8 2	87,4 1	39,8 3	3,09	96,6 3	11,0 6	26,6 3	2,15	95,5 6	26,8 2	4,92	89,0 1	1,75	2,47	24,1 1	3,37	5,81		
Minimum	0		28,4 8	13	50	82,2 9	17	71	21,5 2	1	91,6 7	5,98	10,8 2	1,3	85,7 1	10,9	1,7	47,4 3	0,28	0,94	4,55	0	3,8		
Maximum	4 04 1	449	215, 55	55	95,7 8	214, 6	58	93,7 5	51,8 9	13	98,8 8	14,4 1	145, 99	3,4	98,5 4	145, 99	12,0 7	98,5 4	3,74	6,6	80,8 2	45,6	7,2		
Norme				30	90		120	75		25	80						15	70		2	80				

STEP ROCHECHOUART – BILAN STATION

Synthèse annuelle des rejets avec prise en compte de tous les points réglementaires

Mois	MES			DCO			DBO ₅			NK			NGL			Pt		
	Flux	Conc.	Rdt	Flux	Conc.	Rdt	Flux	Conc.	Rdt	Flux	Conc.	Rdt	Flux	Conc.	Rdt	Flux	Conc.	Rdt
	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Janvier	7,92	14	89,23	13,58	24	91,43	1,13	2	96,72	1,08	1,9	95,37	1,08	1,9	95,37	1,25	2,2	-15,79
Février	43,95	55	50	13,58	17	90,56	2,4	3	91,89	1,04	1,3	93,5	8,58	10,74	50,37	1,52	1,9	5
Mars	22,53	21	73,75	62,23	58	71	1,07	1	97,37	2,15	2	85,71	2,15	2	85,71	1,82	1,7	10,53
Avril	9,1	19	95,78	18,68	39	90,25	0,48	1	98,88	1,05	2,2	93,53	1,05	2,2	93,53	0,91	1,9	75,64
Mai	9,71	16	84	17,6	29	86,19	2,43	4	91,67	1,09	1,8	90,53	1,09	1,8	90,53	0,97	1,6	11,11
Juin	4,54	13	94,35	11,52	33	91,75	0,7	2	98,57	0,77	2,2	92,9	4,21	12,07	61,96	0,87	2,5	43,18
Juillet	3,72	15	93,48	7,19	29	93,1	0,74	3	98,42	0,72	2,9	94,53	0,72	2,9	94,53	0,23	0,94	80,82
Août	5,95	29	81,88	8	39	92,35	2,67	13	94,35	0,7	3,4	95,41	1,79	8,74	88,23	0,96	4,7	45,35
Septembre	4,44	17	90	6,53	25	93,75	0,52	2	98,57	0,81	3,1	95,37	0,81	3,1	95,37	1,72	6,6	18,52
Octobre	32,53	25,88	48,24							19,55	15,56	88,03	19,55	15,56	88,03	2,85	2,27	-13,4
Novembre	13,77	13	83,54	21,18	20	88,89	1,06	1	97,96	1,38	1,3	92,78	10,49	9,91	47,43	2,22	2,1	4,55
Décembre	9,49	15	66,67	16,46	26	80	1,27	2	94,12	1,27	2	92	1,27	2	92	0,89	1,4	-218,18
Moyenne (*)	13,97	22,25	81,64	17,87	31,3	87,41	1,31	2,3	96,63	2,63	4,19	90,62	4,39	6,07	81,8	1,35	2,48	24,5
Minimum	3,72	13	48,24	6,53	17	71	0,48	1	91,67	0,7	1,3	85,71	0,72	1,8	47,43	0,23	0,94	-218,18
Maximum	43,95	55	95,78	62,23	58	93,75	2,67	13	98,88	19,55	15,56	95,41	19,55	15,56	95,37	2,85	6,6	80,82
Norme		30	90		120	75		25	80					15	70		2	80

(*) Moyenne des valeurs réalisées en conditions normales de fonctionnement

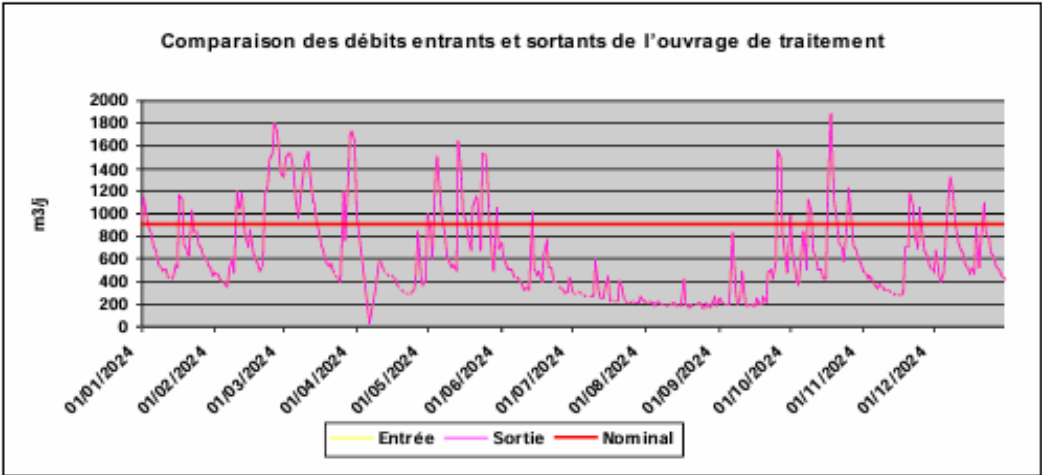
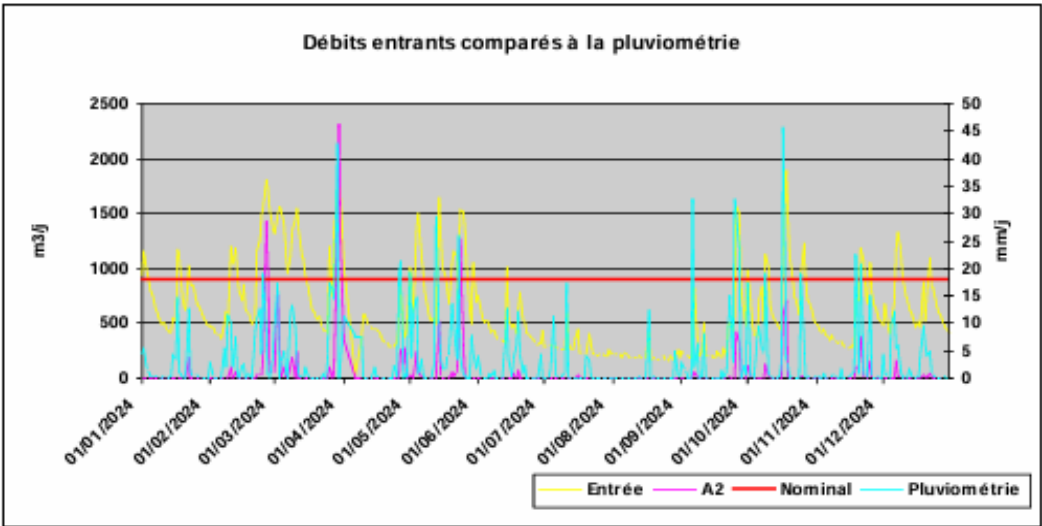
4. Charges hydrauliques station

4.1 Synthèse de l'année 2024:

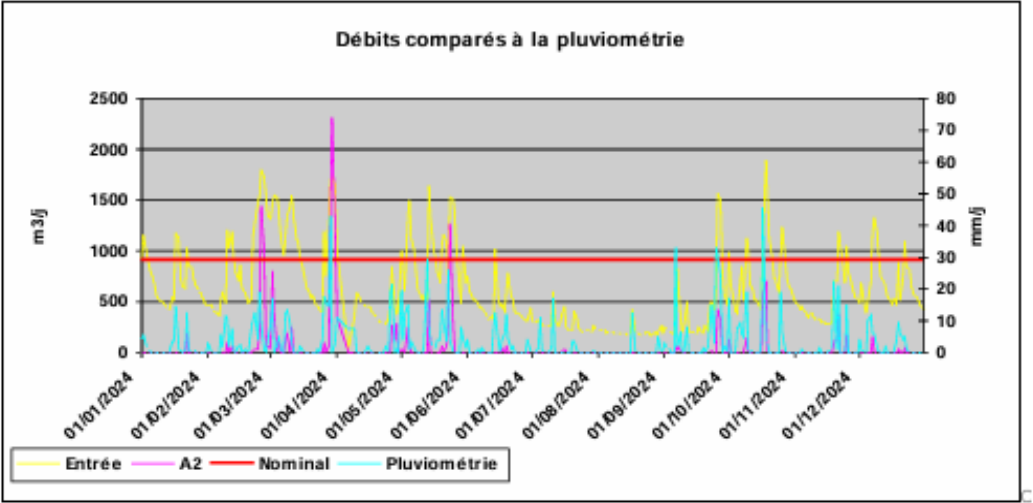
Mois	Débit déversoir A2 (m³/j)	Débit entrée A3 (m³/j)	Débit sortie A4 (m³/j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	93	700	700	52,8
Février	295,2	879,14	879,14	115,6
Mars	547,38	1 074,35	1 074,35	175,2
Avril	202,8	350,07	350,07	124,8
Mai	242,08	954,97	954,97	182,8
Juin	55	473	473	64
Juillet	19,5	278,29	278,29	41,4
Août	1	203,19	203,19	18,4
Septembre	161,4	423,07	423,07	173,6
Octobre	259	787,71	787,71	144,8
Novembre	187,25	525,7	525,7	66,8
Décembre	61	677,13	677,13	72,8

STEP ROCHECHOUART– BILAN STATION

	Déversoir (A2)	Entrée (A3)	Sortie (A4)
Débit moyen (m³/l)	48,3	610,92	610,92
Débit minimum (m³/j)	1	33	33
Débit maximum (m³/j)	2 313	1 894	1 894
Pourcentage du nominal	-	69,01	-
Nombre de dépassement de la capacité nominale	-	78	-
Écart type avec l'entrée (m³/j)	-	-	0
Nombre de déversement	66	-	-
Nombre de déversement non-justifiés	13	-	-
Nombre annuel de valeurs	366	366	366

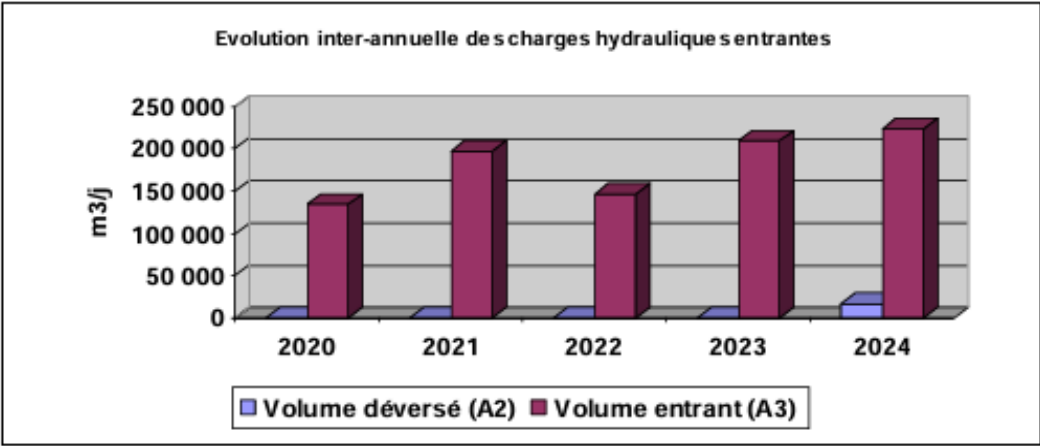


STEP ROCHECHOUART– BILAN STATION



4.2 Évolution des charges hydrauliques

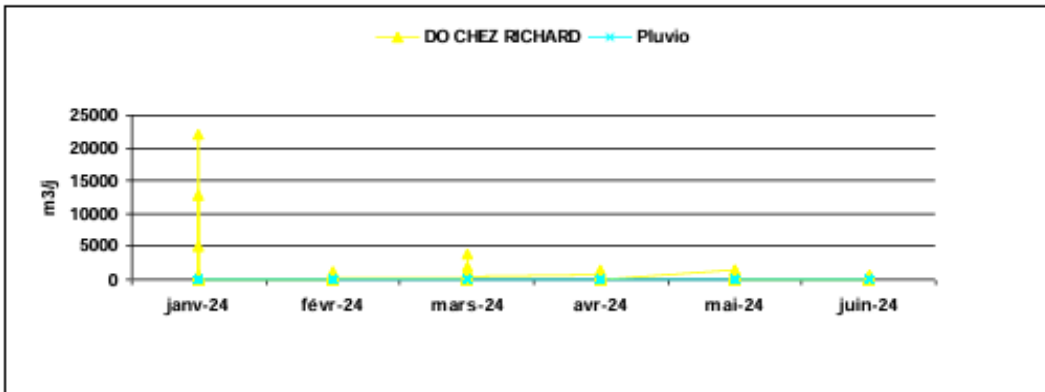
Mois	Déversoir en tête A2 (m³)	Entrée Station A3 (m³)	Nombre de déversements non justifiés	Pluviométrie (mm)
Total 2020	0	134 402		663,5
Total 2021	0	197 217		988,5
Total 2022	0	147 094		690,8
Total 2023	0	209 327		1 200
Total 2024	17 677	223 595	13	1 233



STEP ROCHECHOUART– BILAN STATION

1. HYDRAULIQUE RESEAU (DEVERSEMENTS DES DO DU RESEAU)

Libellé	Nombre de jour de déversement	Volume annuel déversé
DO CHEZ RICHARD(R1)	144	75 248



2. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2024

2.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Visite courante de l'autosurveillance :

3

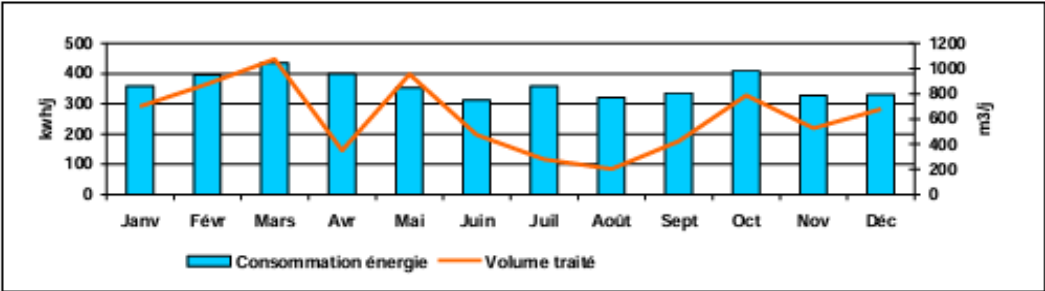
2.2 Tests réalisés par l'exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	0,2	0,2	0,2	4	11,48	9	16,8	4	1,57	1,44	1,85	4
Février	0,2	0,2	0,2	4	6,5	4,6	8,2	3	1,64	0,98	2,14	3
Mars	0,57	0,2	0,8	3	8,53	6,9	11,5	3	3	2	4	2
Avril	0,88	0,44	1,25	3	7,47	6,2	9,5	3	1,79	1,11	2,45	3
Mai	0,36	0,2	0,52	2	6,25	6,2	6,3	2	1,63	1,19	2,06	2
Juin	1,71	0,72	2,7	2	6,7	6,2	7,2	2	2,6	2,38	2,82	2
Juillet	1,22	0,7	1,65	3	5,2	4,5	6	3	3,62	3,12	4,3	3
Août	1,63	1,55	1,7	3	5,57	4,5	6,3	3	4,43	4,2	4,85	3
Septembre	1,83	0,96	2,6	5	8,48	5,7	12,3	5	4,52	3,51	5,65	5
Octobre	0,12	0,12	0,12	1	8,7	8,7	8,7	1	1,92	1,92	1,92	1
Novembre	0,58	0,34	0,82	2	10,15	9	11,3	2	2,4	1,78	3,02	2
Décembre	0,29	0,2	0,38	2	8,75	7,6	9,9	2	1,7	1,59	1,8	2

3. Consommation électrique station

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Énergie (kWh/j)	358,8 1	396,3 8	436,2 6	398,7 3	353,3 5	312,9 3	359,2 9	320,0 6	335,8 3	408,7 4	326,8 3	330,1 6

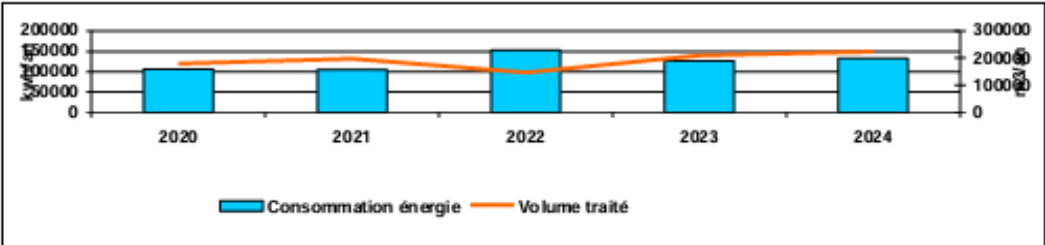
STEP ROCHECHOUART– BILAN STATION



Consommation d'énergie en fonction du volume d'effluents traités

4. Évolution de la consommation électrique station

Année	Volume traité (m³/an)	Énergie (kWh/an)
2020	179 529,68	106 327
2021	197 217	7 026 915
2022	147 094	152 758
2023	209 327	125 733,5
2024	223 595	132 292

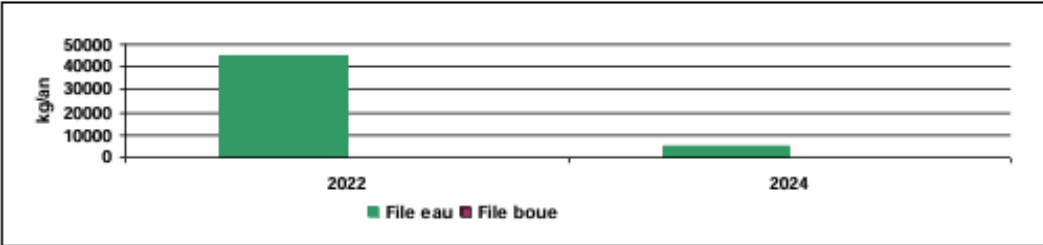


Évolution des consommations d'énergie

Consommation spécifique en énergie : 361,4 kWh/j ont été consommés en moyenne pour éliminer 39,83 kg/j de DBO5 soit 9,07 kWh/kg de DBO éliminé. Ce ratio est bien supérieur à la moyenne national (3,5 kWh/kg de DBO éliminé)

5. Réactifs station

Année	Eau (S14)	
	Chlorure ferrique (kg/an)	Polymères (kg/an)
2022	44 900	0
2024	5 000	0

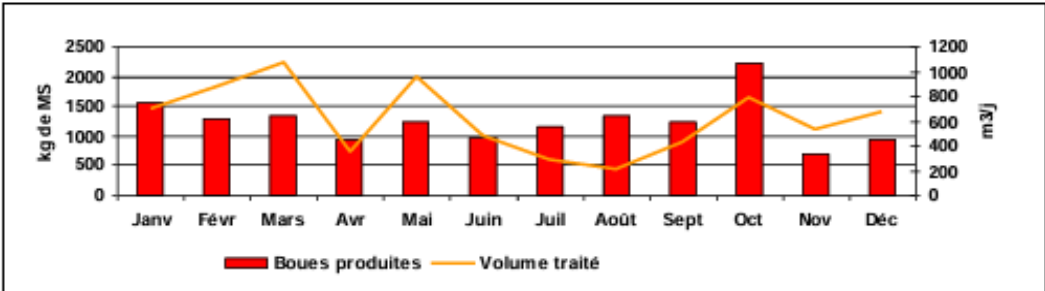


Réactifs

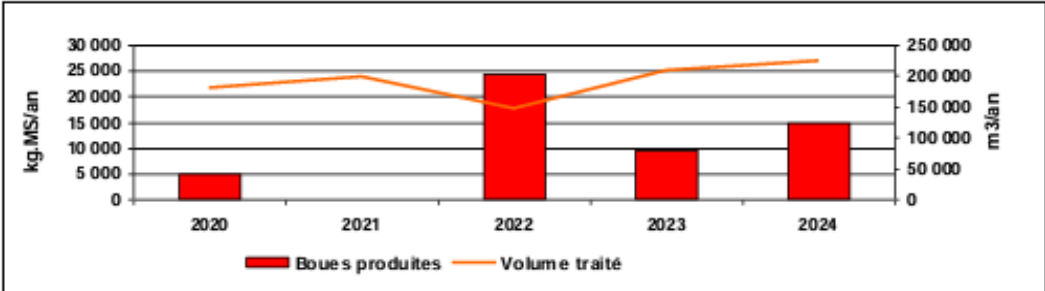
STEP ROCHECHOUART– BILAN STATION

6. Boues extraites de la file eau

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quantité de boues (kg MS)	1 553	1 303	1 355	944	1 239	961	1 160	1 345	1 246	2 223	698	946



Année	Volume traité (m³/an)	Boues produites A6 (kg MS/an)
2020	179 529,68	4 946,76
2022	147 094	24 411,05
2023	209 327	9742
2024	223 595	14 974,42

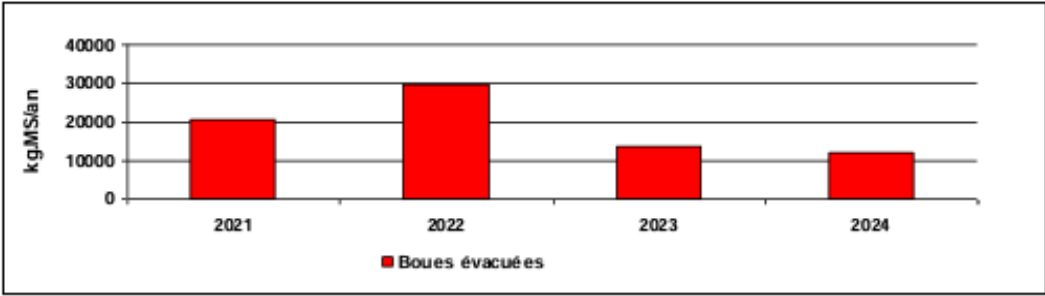


7. Quantité de boues évacuées (VLC)

Destination des évacuations au jour le jour	Matière sèche (t)
Centre de compostage « produit »	11,82

Année	Boues évacuées (t MS)
2021	20,42
2022	29,77
2023	13,70
2024	11,82

STEP ROCHECHOUART– BILAN STATION



Évolution des quantités boues évacuées

8. Calage métrologique

8.1 Station :

8.1.1 Débitmètre :

Date	Libellé	Type	Incertitude de débit (%)				Commentaire
			moy	min	max	Totalisation	
22/05	Sortie	Ultra son	9,47	1,89	13,03	9,89	Pour la détection en hauteur la moyenne des écarts est de 4 mm et de 4,1 % en écart moyen ; ce qui est satisfaisant. La moyenne des écarts entre les débits mesurés et les débits réels est tout juste conforme à la norme (+/-10 %) avec 9,47 %. La totalisation a été vérifiée en 60 minutes au cours desquelles le compteur s'est incrémenté de 98 m³ ; ce qui correspond à un débit théorique calculé de 107,69 m³/h soit un écart de 9,89 % par rapport au débit mesuré en moyenne de 98 m³/h. Pour les volumes écoulés, l'écart de 9,89 % n'est pas conforme à la norme (+/- 5 %). La supervision s'est elle aussi incrémentée de 98m³, le report de données respecte les 1% exigés.
22/05	DO	Ultra son	13,96	7,71	63,67	29,39	Pour la détection en hauteur la moyenne des écarts est de -7,1 mm et de -10,8 % en écart moyen ; ce qui n'est pas satisfaisant. La moyenne des écarts entre les débits mesurés et les débits réels n'est pas conforme à la norme (+/-10 %). La totalisation a été vérifiée en

STEP ROCHECHOUART– BILAN STATION

							60 minutes au cours desquelles le compteur s'est incrémenté de 28 m³ ; ce qui correspond à un débit théorique calculé de 23,56 m³/h soit un écart de 18 % par rapport au débit mesuré en moyenne de 28 m³/h. Pour les volumes écoulés, l'écart de 29,39 % n'est pas conforme à la norme (+/- 10 %). La supervision s'est elle aussi incrémentée de 28m³, le report de données respecte les 1% exigés
--	--	--	--	--	--	--	---

8.1.2 Préleveur :

Date	Libellé	Type	Commentaire
14/03	Entrée générale	Dépression	Le nombre de prélèvements respecte la norme de 100 prélèvements minimums, avec 269 prélèvements effectués. Les volumes ainsi que leur vitesse d'aspiration respectent aussi les minimas exigés. L'écart entre le volume théorique et le volume réellement prélevé est de -6 %. Il respecte les +/-10 % maximums exigés par la réglementation.
14/03	Sortie	Dépression	Le nombre de prélèvements respecte la norme de 100 prélèvements minimums, avec 270 prélèvements effectués. Les volumes ainsi que leur vitesse d'aspiration respectent aussi les minimas exigés. L'écart entre le volume théorique et le volume réellement prélevé est de -8,2 %. Il respecte les +/-10 % maximums exigés par la réglementation
22/11	Entrée générale	Dépression	Le nombre de prélèvements respecte la norme de 100 prélèvements minimums, avec 275 prélèvements effectués. Les volumes ainsi que les vitesses d'aspiration respectent également les minimas exigés. L'écart entre le volume théorique et le volume réellement prélevé est de -8,35 %. Il respecte les +/-10 % maximums exigés par la réglementation.
22/11	Sortie	Dépression	Le nombre de prélèvements respecte la norme de 100 prélèvements minimums, avec 275 prélèvements effectués. Les volumes ainsi que les vitesses d'aspiration

STEP ROCHECHOUART– BILAN STATION

			respectent également les minimas exigés. L'écart entre le volume théorique et le volume réellement prélevé est de -2,78 %. Il respecte les +/-10 % maximums exigés par la réglementation.
--	--	--	--

9. Collecte :

Date	Libellé	Type	Commentaire
22/05	Do	Hauteur vitesse	Non vérifiable par le SATESE, incrémentation correcte et zéro afficher sans écoulement.

10.Synthèse

Fonctionnement général des ouvrages

- Le contrôle des préleveurs et leur entretien régulier permettent de prévenir et de détecter les dysfonctionnements. De ce fait, le fonctionnement des préleveurs entrée et sortie était satisfaisant.
- Lors de la visite courante du 22/05/2023, les deux débitmètres des points A2 et A4 n'étaient pas bons sur la totalisation des débits, un réétalonnage est à effectuer. L'écart des débits affichés au point A2 est d'environ 30 %. Il faudrait vérifier que la loi hydraulique soit bien celle renseignée sur le manuel d'autosurveillance.
- La charge hydraulique moyenne reçue correspond à 69,01 % de la capacité nominale de la station. Sa capacité hydraulique a été dépassée 78 fois dans l'année. Le volume admis en entrée de station a augmenté de 6 %. La station est impactée par la présence d'eaux claires parasites météoriques mais ces charges sont assez similaires à 2023. Cette année 17 677 m³ ont été déversés au point A2 ce qui représente 7,9 % du volume admis en 2024 et il y a eu 13 déversements non justifiés.
- Au niveau du DO richard il y a eu 144 déversements pour l'équivalent de 75 248 m³. Ce qui représente 23 % du volume collecté par le système d'assainissement cette année mais cela représente aussi une augmentation de 17,4 % des volumes déversés par rapport à 2023.
- La charge organique moyenne correspond à 11,06 % de la capacité nominale de la station. La charge admise a diminué de 28 %. Les effluents sont dilués du fait de la présence d'eaux claires parasites et du probable stockage dans les réseaux.
- Une filière boues plus adaptée permettrait d'extraire plus régulièrement mais aussi de fiabiliser les performances de la station. La production de boue a augmenté de 53 % en 2024 par rapport à 2023 mais est inférieure de 39 % par rapport à 2022. Les effluents étant plus dilués, il est difficile de concentrer de la boue mais il y a aussi un phénomène de départ de boue dans le clarificateur. Une partie de la dénitrification se fait dans le clarificateur ce qui a pour conséquence de faire remonter les boues à la surface. Le Clifford est particulièrement corrodé, cet ouvrage est vétuste et les différents à-coups hydrauliques peuvent entraîner une perte des boues vers le milieu récepteur.
- Les boues ont été évacuées en compostage après avoir été déshydratées, 11,82 t en 2024.
- Il y a eu des non-respects des exigences épuratoires en rendement pour les MES (7 dont février avec non-respect des concentrations) et 1 pour la DCO. Ceci est en partie explicable par les départs de boues dans le clarificateur.
- Les rendements pour l'azote ammoniacal sont corrects mais les départs de boue et la dénitrification partielle des boues dans le clarificateur entraînent des mauvais rendements sur les mois de février, juin et octobre. Pour le phosphore, les rendements sont très mauvais et les concentrations en phosphore total dépassent par 6 fois les recommandations de 2 mg/l du SDAGE. Cette année seulement 5 000 kg de chlorure ferrique ont été consommés ce qui est très peu et représente une baisse de 89% par rapport à 2022.

STEP ROCHECHOUART– BILAN STATION

- Les exigences devant être tenues en rendements ou en concentrations, la station est donc conforme aux exigences de l'arrêté préfectoral mais pas pour celles du SADGE sur la pollution phosphorée.

Etudes et travaux à envisager

- Suite à l'étude diagnostique, une série de travaux sur les réseaux et sur la station a été proposée afin d'améliorer la collecte et le traitement, ainsi que la mise en conformité de la station ; ceux-ci restent à mettre en œuvre.
- Réhabilitation de l'ouvrage de clarification (clifford complètement corrodé).
- Mise en place d'une filière de déshydratation des boues.

Conclusion

- Cette station est vétuste, les départs de boues sont nombreux et ont un impact significatif sur la qualité du milieu récepteur.
- L'agence de l'eau Loire Bretagne va contractualiser avec la Communauté de communes Porte Océane du Limousin autour de la thématique phosphore. La station fait partie des systèmes prioritaires de l'agence et elle est fléchée comme étant un des principaux acteurs de la pollution phosphorée vers milieu récepteur. Il est impératif de réaliser une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station (diagnostic génie civil, DO en tête et réhabilitation de la station...).

STEP LES SALLES LAVAUGUYON – BILAN STATION

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

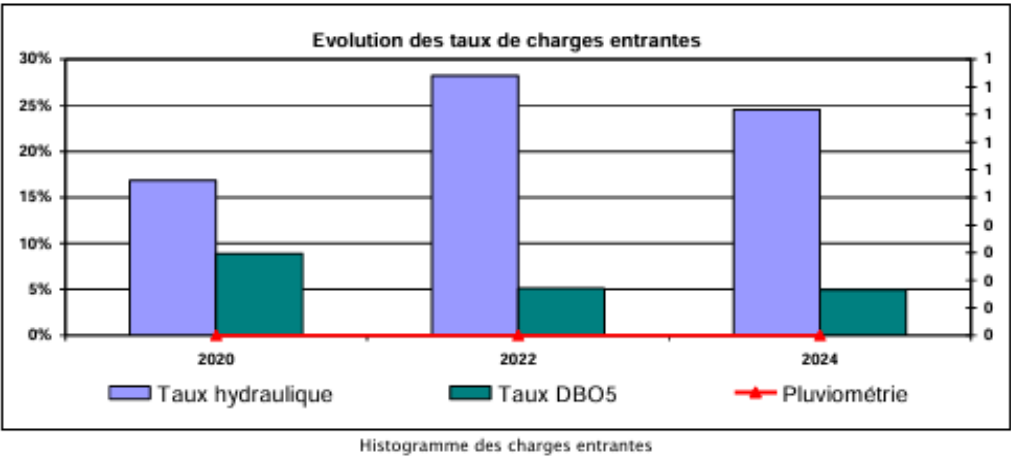
Station : LES SALLES-LAVAUGUYON - Le Bourg (0487189S0001)

1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	Mairie
Constructeur :	Autres constructeurs
Milieu récepteur :	Ruisseau des Salles
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Les Salles-Lavauguyon
Date de la mise en service :	01/10/1999
Capacité constructeur :	270 EH (16,2 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	45 m ³ /j
Type de traitement :	Filtre à sable

2. Évolution des charges entrantes station

		2020	2022	2024
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	7,58	12,7	11,04
	min	7,58	12,7	11,04
	max	7,58	12,7	11,04
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	1,44	0,83	0,81
	min	1,44	0,83	0,81
	max	1,44	0,83	0,81
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	16,84	28,22	24,53
	EH	50,53	84,67	73,6
	% orga.	8,89	5,1	4,97
	EH	24	13,76	13,43



STEP LES SALLES LAVAUGUYON – BILAN STATION

3. Charges organiques station

3.1 Charges organiques station – bilans réalisés

Bilans réalisés - Données ASR pour les step < 2000 EH prenant en compte A2, A3 et A4

Date	D débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
	m ³ /j	%	kg/l	mg/l	%	kg/l	mg/l	%	kg/l	mg/l	%	%	kg/l	mg/l	%	kg/l	mg/l	%	kg/l	mg/l	%	mm	°C
23/10/2024	11,04	24,53	1,17	32	69,81	2,46	40	82,06	0,81	< 3	95,89	4,97	0,44	4,5	88,75	0,44	13,56	66,1	0,06	2,6	50,94	0	
23/03/2022	12,7	28,22	2,46	2,3	98,81	2,73	80	62,79	0,83	3	95,38	5,1	0,46	4,5	87,5	0,46	17,62	51,06	0,06	4,1	18	0	
03/06/2020	7,58	16,84	1,14	12	92	2,77	< 30	91,78	1,44	6	96,84	8,89	0,23	3,4	88,67	0,23	17,19	42,93	0,03	2,2	47,62	0	

Nor.				50				60				35	60										
------	--	--	--	----	--	--	--	----	--	--	--	----	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

3.2 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

Synthèse annuelle ASR, B24h et contrôles inopinés (hors point A2)

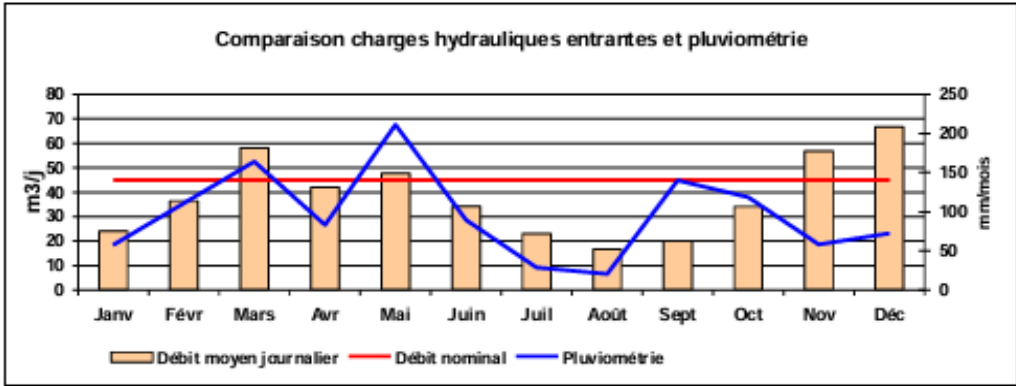
Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm	°C
Oct.	11,04	24,53	1,17	32	69,81	2,46	40	82,06	0,81	3	95,89	4,97	0,44	4,5	88,75	0,44	13,56	66,1	0,06	2,6	50,94	0	0
Moy.	11,04	24,53	1,17	32	69,81	2,46	40	82,06	0,81	3	95,89	4,97	0,44	4,5	88,75	0,44	13,56	66,1	0,06	2,6	50,94	0	0
Nov.					50			60			35	60											

4. Charges hydrauliques station - Mensuel

Mois	Débit entrée (m ³ /j)	Débit sortie (m ³ /j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	24,06		57,6
Février	36,43		111
Mars	58,06		164
Avril	42,04		83,2
Mai	47,59		211
Juin	34,21		89,6
Juillet	23,09		28,7
Août	16,73		20,6
Septembre	20		140,1
Octobre	34,07	11,04	118,6
Novembre	56,87		58,2

STEP LES SALLES LAVAUGUYON – BILAN STATION

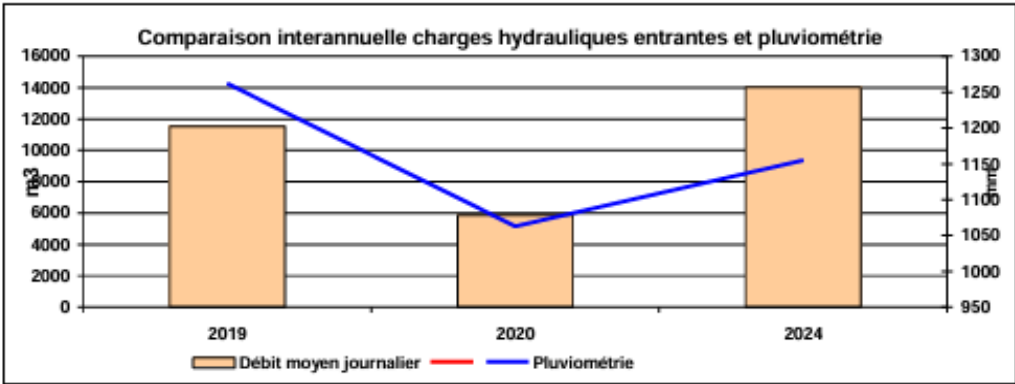
Décembre	66,71		72,3
Débit moyen (m3/j)	38,32		
Débit minimum (m3/j)	16,73		
Débit maximum (m3/j)	66,71	11,04	



Évolution de la charge hydraulique entrante

5. Charges hydrauliques station - Annuel

Année	Volume traité (m³/an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2019	11 521	1 262
2020	5 870,46	1063
2022	Absence données	809,9
2023		1 132
2024	14 029,38	1 154,9



Évolution interannuelle de la charge hydraulique entrante

STEP LES SALLES LAVAUGUYON – BILAN STATION

6. Visites et tests réalisés au cours de l’année 2024

6.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Autosurveillance réglementaire :	1
Visite d'assistance :	1

6.2 Tests réalisés par l’exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	Absence de données											
Février												
Mars												
Avril												
Mai												
Juin	3,9	3,9	3,9	1	2,5	2,5	2,5	1	1,2	1,2	1,2	1
Juillet	Absence de données											
Août												
Septembre												
Octobre												
Novembre												
Décembre												

7. Synthèse

Fonctionnement général des ouvrages

- La station présente un fonctionnement général satisfaisant. Le suivi est régulier mais il pourrait être amélioré avec la réalisation de tests ammoniacque et nitrates sur l’eau traitée.
- Le dégrilleur situé sur le poste de relevage en amont est trop petit et très souvent colmaté. Les effluents arrivent chargés et les macro déchets entraînent une mise en charge du réseau. Cet ouvrage nécessite un entretien plus régulier. Ce problème est connu et un projet d’agrandissement de cette grille est en réflexion.
- L’ouvrage de bâchées a été réparé et un compteur a été mis en place.
- Cette année la station a dépassé sa capacité nominale 4 fois. La charge hydraulique entrante est en corrélation avec la pluviométrie. Les charges des mois de novembre et décembre sont supérieures par rapport au nominal, malgré une pluviométrie en baisse. Cette année, la période d’étiage a été quasiment inexistante laissant le niveau des nappes haut. La charge hydraulique de cette fin d’année peut être le signe que les réseaux sont impactés par l’intrusion des eaux claires de nappes.
- La charge hydraulique reçue par la station lors du bilan 24h était de 11,04 m³/j, ce qui correspond à 24,53 % de la capacité nominale de la station. La charge organique reçue par la station lors du bilan est de 0,81 kg/j de DBO5, ce qui représente 4,97 % de la capacité nominale de la station. L’effluent brut est dilué. Ces charges sont similaires à celles du précédent bilan réalisé en 2022.
- Les performances sur les matières azotées sont satisfaisantes. L’abattement de l’azote ammoniacal est de 89 %. Le filtre est suffisamment aéré, l’alimentation des casiers est optimale depuis que la fuite a été réparée au niveau de l’auget.

Station : LES SALLES-LAVAUGUYON – Le Bourg – Code national : 048718950001 – Année : 2024 –

STEP LES SALLES LAVAUGUYON – BILAN STATION

- Les performances sur les matières phosphorées sont moyennes avec 51 % d'abattement, mais ce type de filière n'est pas prévu pour abattre correctement ce paramètre.
- Les concentrations et les rendements épuratoires respectent les exigences réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Etudes et travaux à envisager

- Revoir le fonctionnement du dégrilleur poste entrée (entretien plus régulier ou agrandissement de la grille)
- **Un cahier de vie doit être mis en place** afin de décrire les conditions de la surveillance régulière du système d'assainissement. Ce document doit comprendre :
 - le descriptif, l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ;
 - l'organisation de l'autosurveillance ;
 - son suivi avec notamment le cahier d'exploitation complet.

Conclusion

- L'eau traitée est de qualité satisfaisante pour les paramètres testés. Les performances épuratoires sont correctes pour ce type de filière et respectent les exigences réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015.

STEP JAVERDAT – BILAN STATION

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

Station : JAVERDAT - Le Bourg (0487078S0001)

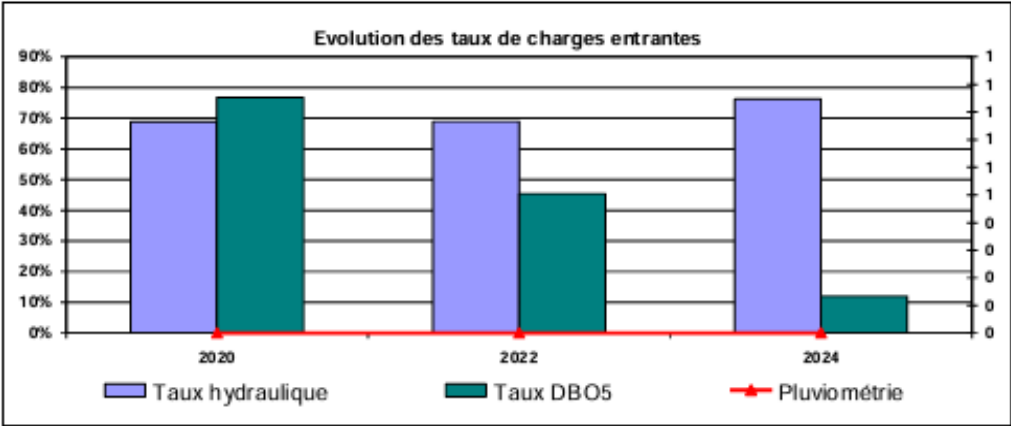
1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	Communauté de communes POL
Constructeur :	Autres constructeurs
Milieu récepteur :	L'Oncre
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Javerdat
Date de la mise en service :	01/01/2003
Capacité constructeur :	250 EH (15 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	38 m ³ /j
Débit de référence :	0 m ³ /j
Type de traitement :	Filtre à sable

2. Évolution des charges entrantes station

		2020	2022	2024
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	26,16	26,2	28,97
	min	26,16	26,2	28,97
	max	26,16	26,2	28,97
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	11,51	6,81	1,8
	min	11,51	6,81	1,8
	max	11,51	6,81	1,8
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	68,84	68,95	76,24
	EH	174,4	174,67	193,13
	% orqa.	76,74	45,41	11,97
	EH	191,84	113,53	29,94

STEP JAVERDAT – BILAN STATION



Histogramme des charges entrantes

3. Charges organiques station

3.1 Charges organiques station – bilans réalisés Bilans réalisés - Données ASR pour les step < 2000 EH prenant en compte A2, A3 et A4

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO5			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
	m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm	°C
04/11/2024	28,97	76,24	1,74	< 2	96,67	6,29	< 30	86,18	1,8	< 3	95,16	11,97	1,71	13	77,97	1,71	16,22	72,51	0,18	2,9	52,46	0	
19/07/2022	26,2	68,95	11,48	17	96,12	17,48	96	85,61	6,81	18	93,08	45,41	2,59	37	62,63		44,99		0,29	8,1	27,03	0	22
15/06/2020	26,16	68,84	9,16	25	92,86	21,24	102	87,44	11,51	23	94,77	76,74	1,75	21	68,66	1,76	35,85	46,59	0,19	4,1	42,25	0	
Nov.				50			60			35	60												

3.2 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

Synthèse annuelle ASR, B24h et contrôles inopinés (hors point A2)

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO5			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
	m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm	°C
Nov.	28,97	76,24	1,74	2	96,67	6,29	30	86,18	1,8	3	95,16	11,97	1,71	13	77,97	1,71	16,22	72,51	0,18	2,9	52,46	0	0
Nov.	28,97	76,24	1,74	2	96,67	6,29	30	86,18	1,8	3	95,16	11,97	1,71	13	77,97	1,71	16,22	72,51	0,18	2,9	52,46	0	0
Nov.					50			60			35	60											

STEP JAVERDAT – BILAN STATION

4. Charges hydrauliques station - Mensuel

Mois	Débit entrée (m³/j)	Débit sortie (m³/j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	Mise en place d'un compteur de bâchées au cours de l'année 2024 mais données pas encore fiables.	0	57,6
Février		0	111
Mars		0	164
Avril		0	83,2
Mai		0	211
Juin		0	89,6
Juillet		0	28,7
Août		0	20,6
Septembre		0	140,1
Octobre		0	118,6
Novembre		28,97	58,2
Décembre		0	72,3
Débit moyen (m3/j)		2,41	
Débit minimum (m3/j)			
Débit maximum (m3/j)		28,97	

5. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2024

5.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Autosurveillance réglementaire :	1
Visite d'assistance :	2

5.2 Tests réalisés par l'exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	Absence de données											
Février												
Mars												
Avril	25	25	25	1	5	5	5	1	0,7	0,7	0,7	1
Mai	Absence de données											
Juin												
Juillet	20	20	20	1	5	5	5	1	2	2	2	1
Août	Absence de données											
Septembre												
Octobre												
Novembre												
Décembre												

STEP JAVERDAT – BILAN STATION

6. Synthèse

Fonctionnement général des ouvrages

- Le fonctionnement et l'entretien de la station sont satisfaisants. La réalisation de tests ammonium et nitrates permettrait un meilleur suivi.
- Un compteur de bâchées a été mis en place fin juin. Il faut néanmoins revoir le positionnement de la poire de niveau. Celle-ci n'est pas à la bonne hauteur, la comptabilisation n'est pas fiable. Une fois ce problème réglé, nous pourrions avoir une estimation plus précise des volumes transitants sur cette station.
- L'ouvrage de bâchées a dysfonctionné quelquefois durant l'année. Le suivi et les réparations se font assez rapidement par les techniciens. Il faut poursuivre les efforts sur cet ouvrage car il permet d'avoir une alimentation séquentielle du filtre et une meilleure aération.
- Les fosses ont été vidangées et nettoyées le 26 mars.
- Lors du bilan, la charge hydraulique reçue par la station était de 28,97 m³/j, ce qui correspond à 76,24 % de la capacité nominale de la station. Le débit d'eaux claires parasites était de 0,28 m³/h, ce qui représente 6,83 m³/j, soit 23,57 % du volume mesuré lors du bilan. Cette charge est similaire aux deux précédents bilans réalisés en 2022 et 2020. Malgré une hauteur de nappe élevée cette année, il semblerait que la station ne soit pas trop soumise à l'intrusion d'eaux claires parasites de nappes.
- La charge organique reçue par la station lors du bilan était de 1,8 kg/j de DBO₅, ce qui représente 12 % de la capacité nominale de la station.
- Les performances sur les matières azotées sont correctes par rapport au type de filière et à l'âge de ce filtre à sable. L'abattement de l'azote ammoniacal était de 74 %. Le filtre est suffisamment aéré, les phases d'alimentation et de repos sont bien respectées.

Etudes et travaux à envisager

- Mettre la poire de niveau à la bonne hauteur, afin d'assurer le bon décompte des bâchées.
- Un **cahier de vie doit être mis en place** décrivant les conditions de la surveillance régulière du système d'assainissement. Ce document doit comprendre :
 - Le descriptif, l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ;
 - L'organisation de l'autosurveillance ;
 - Son suivi avec notamment le cahier d'exploitation complet.

Conclusion

- Les concentrations et les rendements épuratoires respectent les exigences réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015.
- L'abattement de la pollution azotée reste moyen, mais le procédé de traitement par filtre à sable à une durée de vie d'environ 15 ans. Cette station date de 2003 et ses performances épuratoires risquent de se dégrader au fil du temps si aucuns travaux de réhabilitation ne sont réalisés.

STEP CHAILLAC CHEZ SADRY – BILAN STATION

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

Station : CHAILLAC - Chez Sadry (0487030S0004)

1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	COMMUNE DE CHAILLAC-SUR-VIENNE
Constructeur :	Autres constructeurs
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Chaillac-sur-Vienne
Capacité constructeur :	100 EH (6 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	15 m ³ /j
Type de traitement :	Filtres plantés de roseaux

2. Bilan des années précédentes

Date	Charges		Rendements							Rapports entrée	
	Hydr.%	Orga %	DBO %	DCO %	MES %	NK %	NGL %	PT %		DBO/N/P	DCO/DBO
2014	42	34	98	95	94	95	16	38		100/42/3,4	3,4

3. Évolution des charges entrantes station

			2014
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy		6,23
	min		6,23
	max		6,23
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy		2,06
	min		2,06
	max		2,06
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.		41,53
	EH		41,53
	% orga.		34,27
	EH		34,27

4. Charges organiques station

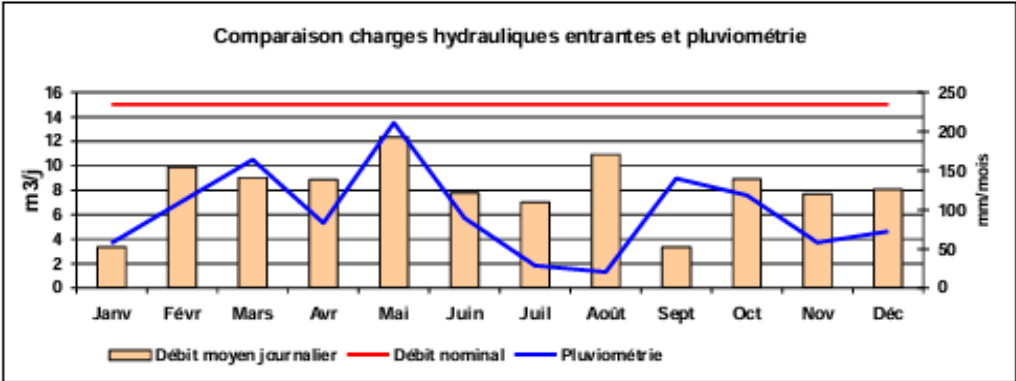
4.1 Charges organiques station – bilans réalisés Bilans réalisés - Données ASR pour les step < 2000 EH

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m ³ /l	%	ka/l	ma/l	%	ka/l	ma/l	%	ka/l	ma/l	%	%	ka/l	ma/l	%	ka/l	ma/l	%	ka/l	ma/l	%	mm
29/10/2014	6,23	41,53	1,99	18,00	94,38	7,00	52,00	95,37	2,06	5,00	98,48	34,27	0,87	6,40	95,41	0,87	116,46	16,47	0,08	8,15	37,79	0,00
Nor.				85	50		200	60		35	60											

STEP CHAILLAC CHEZ SADRY – BILAN STATION

5. Charges hydrauliques station - Mensuel

Mois	Débit entrée (m³/j)	Débit sortie (m³/j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	3,36	0	57,6
Février	9,89	0	111
Mars	9,03	0	164
Avril	8,86	0	83,2
Mai	12,34	0	211
Juin	7,77	0	89,6
Juillet	7,02	0	28,7
Août	10,92	0	20,6
Septembre	3,36	0	140,1
Octobre	8,9	0	118,6
Novembre	7,68	0	58,2
Décembre	8,06	0	72,3
Débit moyen (m3/j)	8,1		
Débit minimum (m3/j)	3,36		
Débit maximum (m3/j)	12,34		

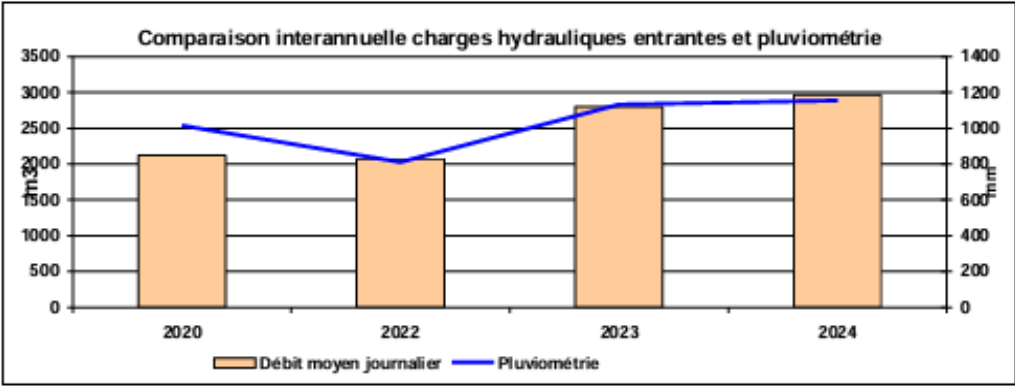


Évolution de la charge hydraulique entrante

6. Charges hydrauliques station - Annuel

Année	Volume traité (m³/an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2020	2 118,99	1 015,3
2022	2 068,22	809,9
2023	2 799,84	1 132
2024	2 965,63	1 154,9

STEP CHAILLAC CHEZ SADRY – BILAN STATION



Évolution interannuelle de la charge hydraulique entrante

7. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2024

7.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Visite d'assistance : 1

7.2 Tests réalisés par l'exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	Absence de données											
Février												
Mars	0,8	0,8	0,8	1	0,5	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	1
Avril	Absence de données											
Mai												
Juin												
Juillet												
Août												
Septembre												
Octobre												
Novembre												
Décembre												

8. Synthèse

- L'entretien de la station est satisfaisant. Les compteurs de bâchées sont bien relevés mais aucun test ammoniacal n'est effectué.
- Le fonctionnement des chasses et leur suivi est satisfaisant. Elles assurent une alimentation séquencée des massifs filtrants, essentielle au bon fonctionnement épuratoire de la station. Seul le compteur du 2^{ème} étage présente quelques dysfonctionnements à surveiller, celui-ci était hors service mi-octobre.
- Le graphique des charges hydrauliques admises nous montre que le débit entrant sur la station varie en fonction de la pluviométrie. Nous n'avons quasiment pas connu de périodes d'étiage cette année. La station est impactée par la présence d'eaux claires parasites météoriques mais aussi de nappes.

STEP CHAILLAC CHEZ SADRY – BILAN STATION

- Les roseaux ont été faucardés tardivement à cause des intempéries de ce début d'année. De ce fait les adventices ont pu proliférer plus facilement. La répartition des roseaux de certains casiers n'est pas homogène ; leur développement a pu être perturbé par la présence de ces adventices. Il faut toujours accentuer les efforts au niveau du désherbage. Une meilleure gestion des adventices (désherbage, couvert végétal en hiver et au début du printemps) permettrait aux roseaux de se développer plus facilement.

Etudes et travaux à envisager

- Il faut accentuer les efforts sur le désherbage, notamment au moment du faucardage.
- Vérifier le niveau des plaques de répartition.
- Réaliser des tests ammoniac et nitrates (au moins 1 fois par mois).
- Réparer le compteur de bâchées du 2eme étage.
- Un **cahier de vie doit être mis en place** et décrire les conditions de la surveillance régulière du système d'assainissement. Ce document doit comprendre :
 - Le descriptif, l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ;
 - L'organisation de l'autosurveillance ;
 - Son suivi avec notamment le cahier d'exploitation.

Conclusion

- Le fonctionnement de la station reste satisfaisant ; les résultats, lors de la visite d'assistance, correspondent aux valeurs attendues pour ce type de traitement.

STEP CHAILLAC SUR VIENNE – BILAN STATION

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

Station : CHAILLAC - Le Bourg (0487030S0001)

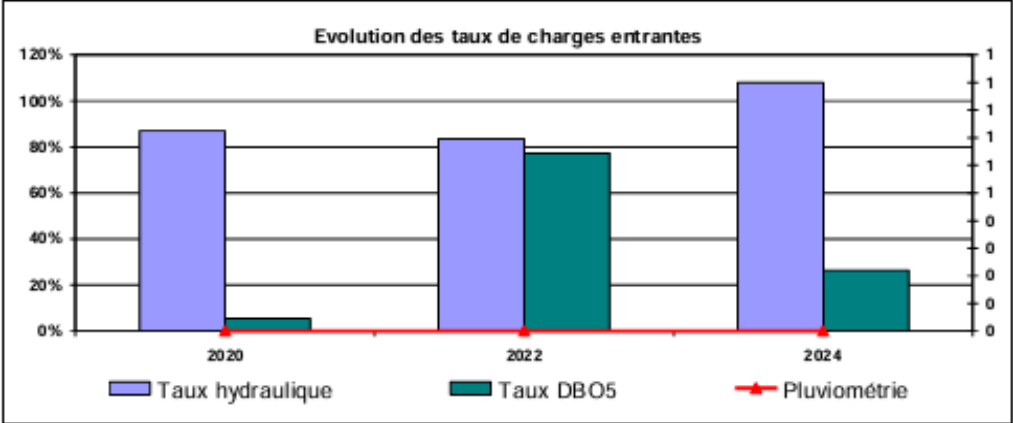
1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	COMMUNE DE CHAILLAC-SUR-VIENNE
Constructeur :	Autres constructeurs
Milieu récepteur :	Ru de Chaillac puis la Vienne
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Chaillac-sur-Vienne
Date de la mise en service :	02/02/2004
Capacité constructeur :	260 EH (15,6 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	39 m ³ /j
Débit de référence :	0 m ³ /j
Type de traitement :	Filtres plantés de roseaux

2. Évolution des charges entrantes station

		2020	2022	2024
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	33,91	32,6	42,11
	min	33,91	32,6	42,11
	max	33,91	32,6	42,11
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	0,85	12,06	4,13
	min	0,85	12,06	4,13
	max	0,85	12,06	4,13
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	86,95	83,59	107,97
	EH	226,07	217,33	280,73
	% orga.	5,43	77,32	26,45
	EH	14,13	201,03	68,78

STEP CHAILLAC SUR VIENNE – BILAN STATION



Histogramme des charges entrantes

3. Charges organiques station

3.1 Charges organiques station – bilans réalisés Bilans réalisés - Données ASR pour les step < 2000 EH prenant en compte A2, A3 et A4

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		
			m³/j	%									%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l		
28/10/2024	42,11	107,97	6,44	5,8	96,21	14,86	49	86,12	4,13	3	96,94	26,45	1,81	27	37,21	1,81	31,5	26,74	0,21	2,2	56,86	0	
13/09/2022	32,6	83,59	23,8	52	92,88	39,94	162	86,78	12,06	34	90,81	77,32	3,55	70	35,78		81,35		0,43	6,7	49,62	0	18
31/08/2020	33,91	86,95	4,34	128		15,12	173	61,21	0,85	24	4	5,43	2,51	52	29,73	2,51	52,12	29,68	0,27	6,7	16,25	0	
Norm					50			60		35	60												

3.2 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

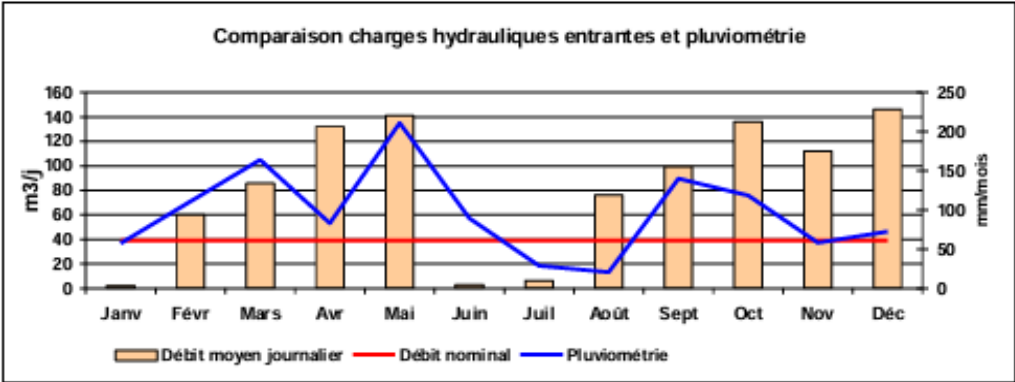
Synthèse annuelle ASR, B24h et contrôles inopinés (hors point A2)

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			m³/j	%	kq/l	mq/l	%	kq/l	mq/l	%	kq/l		mq/l	%	%	kq/l	mq/l	%	kq/l	mq/l	%		
Oct.	42,11	107,97	6,44	5,8	96,21	14,86	49	86,12	4,13	3	96,94	26,45	1,81	27	37,21	1,81	31,5	26,74	0,21	2,2	56,86	0	0
Moy.	42,11	107,97	6,44	5,8	96,21	14,86	49	86,12	4,13	3	96,94	26,45	1,81	27	37,21	1,81	31,5	26,74	0,21	2,2	56,86	0	0
Nor.					50			60		35	60												

STEP CHAILLAC SUR VIENNE – BILAN STATION

4. Charges hydrauliques station - Mensuel

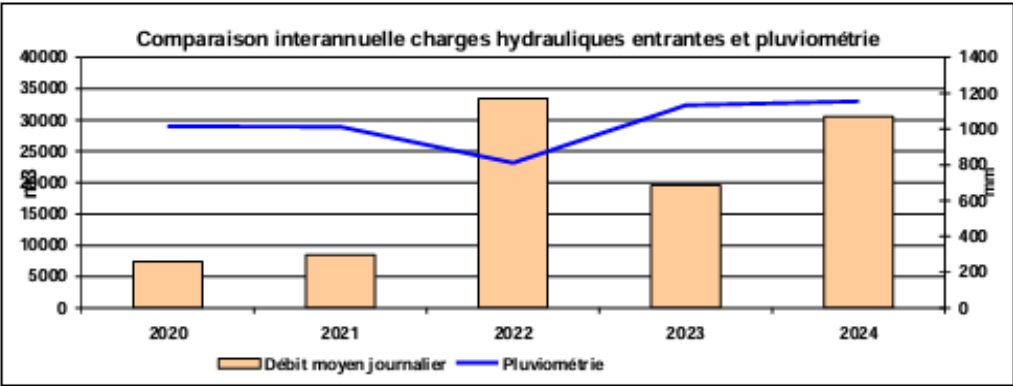
Mois	Débit entrée (m³/j)	Débit sortie (m³/j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	2,01	Débit entrée sous-estimer auget 1 hors service	57,6
Février	60,1		111
Mars	85,73		164
Avril	132,14		83,2
Mai	141,28		211
Juin	2,85	Débit entrée sous-estimer auget 1 hors service	89,6
Juillet	6,3		28,7
Août	76,12		20,6
Septembre	99,42		140,1
Octobre	136,13	42,11	118,6
Novembre	112,09		58,2
Décembre	146,19		72,3
Débit moyen (m3/j)	83,36		
Débit minimum (m3/j)	2,01		
Débit maximum (m3/j)	146,19		



Évolution de la charge hydraulique entrante

5. Charges hydrauliques station - Annuel

Année	Volume traité (m³/an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2020	7 428,6	1 015,1
2021	8 478	1011,7
2022	33 395,4	809,9
2023	19 571,04	1 132
2024	30 544,5	1 154,9



Évolution interannuelle de la charge hydraulique entrante

6. Visites et tests réalisés au cours de l’année 2024

6.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Autosurveillance réglementaire :	1
Visite d'assistance :	2

6.2 Tests réalisés par l’exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	Absence de données											
Février												
Mars	40	40	40	1	2,5	2,5	2,5	1	1	1	1	1
Avril	Absence de données											
Mai												
Juin												
Juillet	30	30	30	1	0,25	0,25	0,25	1	5	5	5	1
Août	Absence de données											
Septembre												
Octobre												
Novembre												
Décembre												

7. Synthèse
- Fonctionnement général des ouvrages**
- L’entretien de la station est correct mais le suivi pourrait être amélioré avec la réalisation de tests ammoniacque et nitrates.
 - Le système de bâchées du 1^{er} étage présente des dysfonctionnements récurrents rendant la totalisation et l’estimation de la charge hydraulique entrante peu fiables. Ceci explique les faibles débits de janvier et de juin-juillet dus à l’auget hors service à ce moment-là (cf. graphique des charges hydrauliques). Néanmoins, depuis le bras a été ressoudé et l’alimentation se fait de façon séquentiée.

- Des débordements ont certainement eu lieu au niveau du premier étage. De l'ammonium a été retrouvé dans les eaux stagnantes aux abords des filtres.
- La couche de boue du premier étage présente une épaisseur d'environ 20 cm. Un curage de ce filtre est à effectuer.
- Le deuxième étage a été remis en fonction en octobre, mais les rampes d'alimentation sont démontées ; par conséquent, la répartition n'est pas optimale. La mauvaise répartition de ces effluents ne permet pas une bonne aération, des chemins préférentiels se forment et peuvent entraîner un colmatage prématuré du massif filtrant.
- Lors du bilan la charge hydraulique reçue par la station était de 42,11 m³/j, ce qui correspond à 107,97 % de la capacité nominale de la station. Cette charge est légèrement supérieure à celle du dernier bilan réalisé en septembre 2022. Dans des conditions de nappes hautes, l'effluent reste impacté par l'intrusion d'eaux claires parasites. La charge organique était de 4,13 kg/j de DBO₅, ce qui représente 26,45 % de la capacité nominale de la station. L'effluent brut reste dilué par les eaux claires parasites.

Etudes et travaux à envisager

- Un curage des filtres du 1^{er} étage sera à effectuer, mais pour cela il faut disposer d'un plan d'épandage et faire analyser les boues avant de les évacuer.
- Une **réhabilitation** du second étage est à envisager à très court terme pour ne pas nuire au milieu récepteur.
- Un **cahier de vie doit être mis en place** et décrire les conditions de la surveillance régulière du système d'assainissement. Ce document doit comprendre :
 - Le descriptif, l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ;
 - L'organisation de l'autosurveillance ;
 - Son suivi avec notamment le cahier d'exploitation.

Conclusion

- L'eau traitée est de qualité médiocre pour les paramètres testés. Lors du bilan l'abattement de l'azote ammoniacal était seulement de 20 %. Les concentrations épuratoires respectent les exigences réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015 mais le traitement de l'azote n'est clairement pas satisfaisant pour ce type de filière.
- Les filtres ne sont pas suffisamment aérés. Le premier étage présente une couche de boues trop importante. Le deuxième étage avait été bypassé en 2022. Ce choix avait été fait suite au constat du colmatage des drains et du massif filtrant. Ceci entraînait la formation d'un chemin préférentiel pour rejoindre le milieu naturel. Rien n'a été fait depuis sa remise en fonction fin octobre 2024.
- Cette station est dans un état critique aussi bien au regard de la qualité de l'eau traitée qui est renvoyée au milieu récepteur que de l'état général des filtres. La Communauté de communes devra prendre des décisions rapidement sur le devenir de cette station.

STEP ORADOUR SUR GLANE – BILAN STATION

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

Station : **ORADOUR-SUR-GLANE - Les Cros (0487110S0002)**

1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	Communauté de communes POL
Constructeur :	SAUR
Milieu récepteur :	La Glane
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Oradour-sur-Glane
Date de la mise en service :	15/11/2012
Capacité constructeur :	1 700 EH (102 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	315 m ³ /j
Type de traitement :	Boues activées

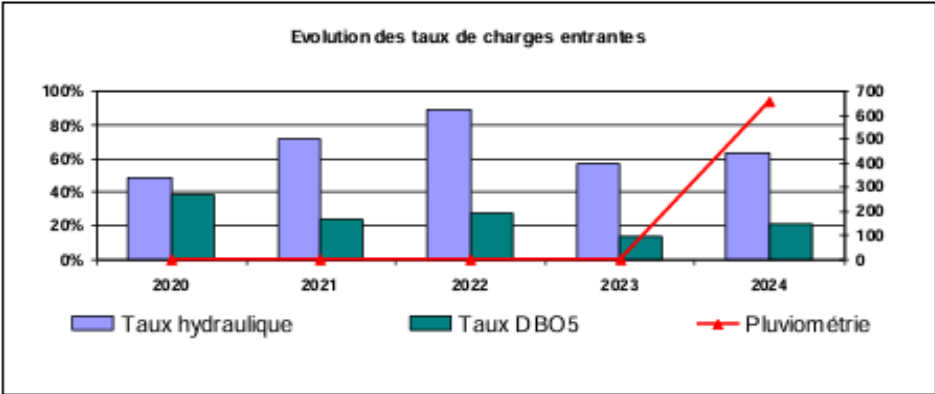
2. Bilan des années précédentes

Date	Charges		Rendements						Rapports entrée	
	Hydr. %	Orga %	DBO %	DCO %	MES %	NK %	NGL %	PT %	DBO/N/P	DCO/DBO
2016	73	38	98	92	96	98	95	29	100/27,1/3,2	2,89
2017	56	27	98	92	96	96	80	42	100/36,6/3,4	2,65
2018	83	20	96	85	87	94	84	13	100/46,3/4,2	2,8
2019	49	36	98	95	97	97	89	58	100/31/3,4	3,0
2020	48	38	98	95	99	94	91	44	100/85/8	7.2
2022	200	33	96	88	97	97	97	81		
2023	57	13	96	89	87	96	92	83	100/61/7	3,52

3. Évolution des charges entrantes station

		2020	2021	2022	2023	2024
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	153,34	224,85	279,5	180,1	200,65
	min	126,42	109,71	110	171,42	128,05
	max	180,26	340	449	188,78	273,25
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	39,7	24,24	27,74	13,99	21,21
	min	28,84	6,8	20,9	11,52	15,37
	max	50,57	41,69	34,57	16,46	27,05
	% hydr.	48,68	71,38	88,73	57,17	63,7
Moyenne par rapport aux capacités nominales	EH	1 022,27	1 499,03	1 863,33	1 200,67	1 337,67
	% orga.	38,93	23,77	27,19	13,71	20,79
	EH	661,75	404,08	462,27	233,1	353,48

STEP ORADOUR SUR GLANE – BILAN STATION



Histogramme des charges entrantes

4. Charges organiques station

4.1 Charges organiques station – bilans réalisés Bilans réalisés - Données ASR pour les step < 2000 EH prenant en compte A2, A3 et A4

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			m³/j	%	kq/j	mq/l	%	kq/j	mq/l	%	kq/j		mq/l	%	%	kq/j	mq/l	%	kq/j	mq/l	%		
	14/10/2024	128,05	40,65	27,4	14	93,46	45,59	40	88,76	15,37	< 3	97,5	15,06	6,27	1,4	97,14	6,27	8,24	83,18	0,69	1,5	72,22	0
17/06/2024	273,25	86,75	38,26	5	96,43	94,27	42	87,83	27,05	3	96,97	26,52	11,48	2,2	94,76	11,48	2,86	93,19	1,17	0,5	88,37	2	
13/09/2023	171,42	54,42	30,68	24	86,59	46,11	33	87,73	16,46	3	96,88	16,13	9,43	2,2	96	9,43	101,62		0,89	1,1	78,85	0	
22/03/2023	188,78	59,93	9,82	5,5	89,42	40,59	30	86,05	11,52	3	95,08	11,29	6,98	1,3	96,49	6,98	2,8	92,43	0,81	0,5	88,37	0,01	
19/08/2022	110	34,92	27,94	5,7	97,76	73,37	34	94,9	20,9	3	98,42	20,49	11,66	13	87,74		13,42		1,09	1	89,9	0	17
15/03/2022	449	142,54	41,76	3,2	96,56	111,8	30	87,95	34,57	3	96,1	33,9	15,71	1,1	96,86		7,91		1,66	0,7	81,08	1,4	10,7
15/07/2021	340	107,94	37,06	12	88,99	48,96	< 30	79,17	6,8	< 3	85	6,67	5,78	9,6	43,53	5,78	17,79		0,54	1,1	31,25	0	

4.2 Charges organiques et rejets station – Synthèse annuelle

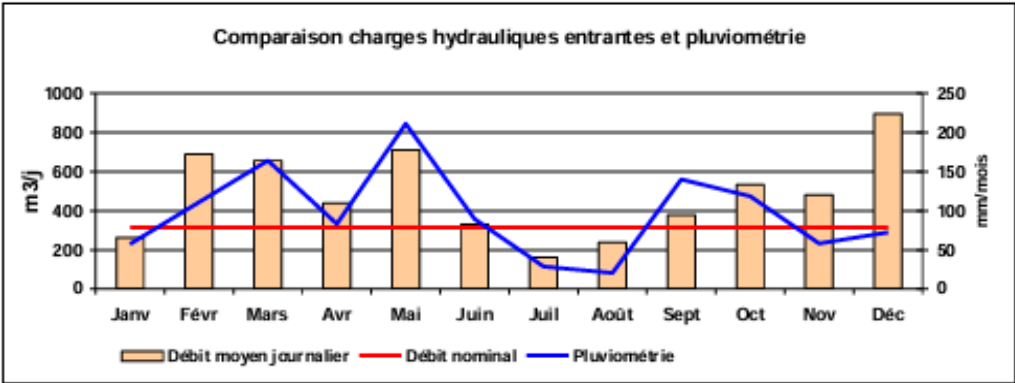
Synthèse annuelle ASR, B24h et contrôles inopinés (hors point A2)

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie	Température
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			m ³ /j	%	kq/j	mq/l	%	kq/j	mq/l	%	kq/j		mq/l	%	%	kq/j	mq/l	%	kq/j	mq/l	%		
Juin	273.25	86.75	38,26	5	96,43	94,27	42	87,83	27,05	3	96,97	26,52	11,48	2,2	94,76	11,48	2,86	93,19	1,17	0,5	88,37		0
Oct.	128.05	40.65	27,4	14	93,46	45,59	40	88,76	15,37	3	97,5	15,06	6,27	1,4	97,14	6,27	8,24	83,18	0,69	1,5	72,22	0	0
Moy.	200.65	63,7	32,83	9,5	95,19	69,93	41	88,13	21,21	3	97,16	20,79	8,88	1,8	95,6	8,88	5,55	89,65	0,93	1	82,39	1,94	0
Min.	128.05	40.65	27,4	5	93,46	45,59	40	87,83	15,37	3	96,97	15,06	6,27	1,4	94,76	6,27	2,86	83,18	0,69	0,5	72,22	0	0
Max.	273.25	86.75	38,26	14	96,43	94,27	42	88,76	27,05	3	97,5	26,52	11,48	2,2	97,14	11,48	8,24	93,19	1,17	1,5	88,37	35	0
Nor.					50		200	60		35	60												

STEP ORADOUR SUR GLANE – BILAN STATION

5. Charges hydrauliques station - Mensuel

Mois	Débit entrée (m³/j)	Débit sortie (m³/j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	262,97		57,6
Février	688,54		111
Mars	656,38		164
Avril	439,02		83,2
Mai	710,93		211
Juin	329,84		89,6
Juillet	162,01		28,7
Août	238,25		20,6
Septembre	378,42		140,1
Octobre	533,93		118,6
Novembre	481,69		58,2
Décembre	895,18		72,3
Débit moyen (m3/j)	481,43		
Débit minimum (m3/j)	162,01		
Débit maximum (m3/j)	895,18		

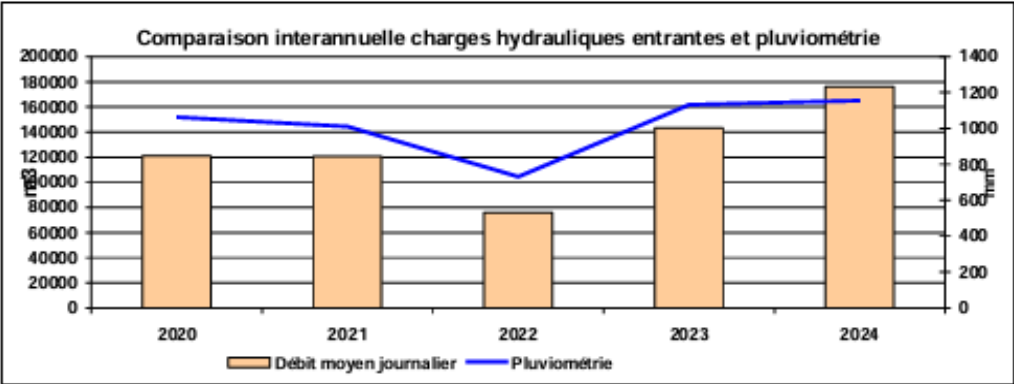


Évolution de la charge hydraulique entrante

6. Charges hydrauliques station - Annuel

Année	Volume traité (m³/an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2020	120 933,69	1063,2
2021	120 603,27	1011,7
2022	75 828,86	730,7
2023	143 174,8	1 132
2024	176 085,73	1 154,9

STEP ORADOUR SUR GLANE – BILAN STATION



Évolution interannuelle de la charge hydraulique entrante

7. Charges hydrauliques station

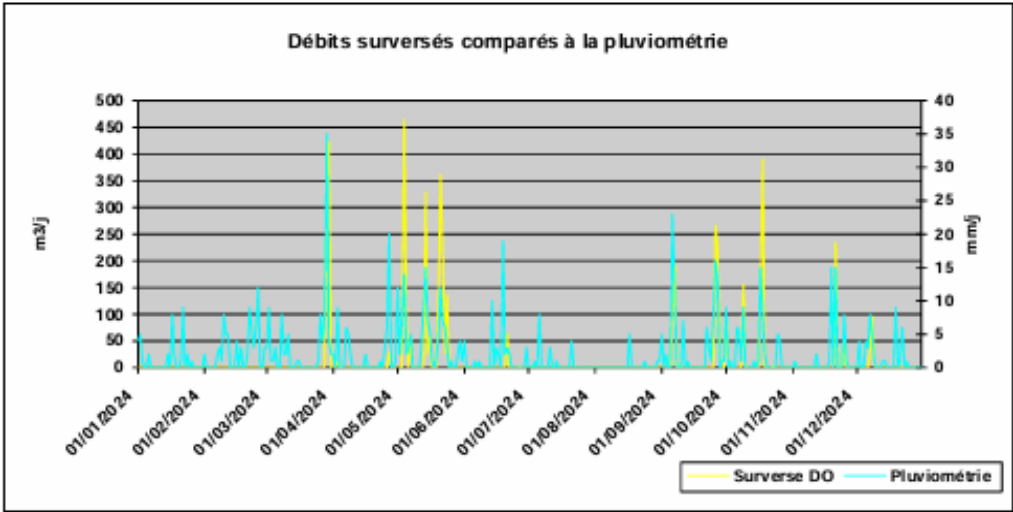
7.1

Synthèse de l'année 2024:

Mois	Débit DO A2 (m³/j)	Débit entrée A3 (m³/j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	0	262,97	57,6
Février	0	688,54	111
Mars	392,5	656,38	164
Avril	13,67	439,02	83,2
Mai	172	710,93	211
Juin	32,5	329,84	89,6
Juillet	0	162,01	28,7
Août	0	238,25	20,6
Septembre	155,2	378,42	140,1
Octobre	132,67	533,93	118,6
Novembre	148	481,69	58,2
Décembre	34	895,18	72,3

	Point A2
Débit moyen (m³/j)	13,08
Débit minimum (m³/j)	1
Débit maximum (m³/j)	464
Pourcentage du nominal	-
Nombre de dépassement de la capacité nominale	-
Écart type avec l'entrée (m³/j)	-
Nombre de déversement	35
Nombre de déversement non-justifiés	0
Nombre annuel de valeurs	366

STEP ORADOUR SUR GLANE – BILAN STATION



8. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2024

8.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Autosurveillance réglementaire :	2
Visite d'assistance :	2

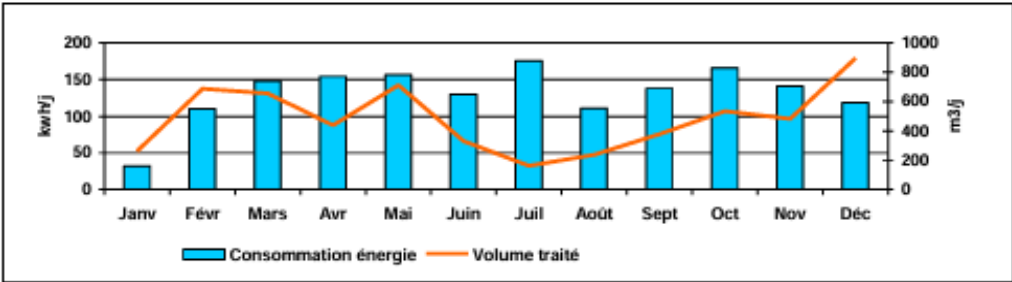
8.2 Tests réalisés par l'exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	0,1	0,1	0,1	4	12,22	7,4	20,5	4	1,08	0,87	1,47	4
Février	0,1	0,1	0,1	4	7,43	3,8	13,8	4	0,99	0,71	1,33	4
Mars	0,1	0,1	0,1	3	8,17	7,6	8,5	3	1,16	0,81	1,49	3
Avril	0,58	0,1	1,65	4	2,3	1,5	2,9	4	0,68	0,48	0,95	4
Mai	0,1	0,1	0,1	2	0,7	0,3	1,1	2	0,22	0,06	0,38	2
Juin	6,2	1,4	11	2	0,1	0,1	0,1	2	0,72	0,32	1,11	2
Juillet	4,39	0,12	15	4	14,58	0,1	25	4	3,68	0,45	5,95	4
Août	10,15	0,44	15	3	5,27	1,2	11,4	3	2,33	0,1	3,95	3
Septembre	0,19	0,1	0,4	6	5,52	2,3	8,8	6	1,71	1,2	2,27	6
Octobre	0,26	0,26	0,26	1	6,1	6,1	6,1	1	1,3	1,3	1,3	1
Novembre	0,1	0,1	0,1	2	12,85	11,4	14,3	2	1,53	0,69	2,38	2
Décembre	0,1	0,1	0,1	2	13,95	7,9	20	2	1,14	0,72	1,55	2

STEP ORADOUR SUR GLANE – BILAN STATION

9. Consommation électrique station

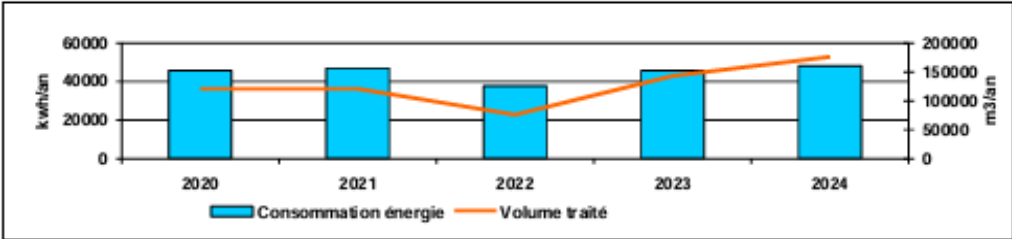
Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Énergie (kWh/j)	32,03	109,83	148,08	154,21	156,53	129,99	175,87	111,03	137,97	165,83	141,04	118,72



Consommation d'énergie en fonction du volume d'effluents traités

10.Évolution de la consommation électrique station

Année	Volume traité (m³/an)	Énergie (kWh/an)
2020	120 933,69	45 788,53
2021	120 603,27	46 921,67
2022	75 828,86	37 772,95
2023	143 174,8	45 564,94
2024	176 085,73	48 231,55



Évolution des consommations d'énergie

11.Synthèse

Fonctionnement général des ouvrages

- L'entretien et l'exploitation de la station sont corrects.
- Lors des bilans, la charge hydraulique moyenne reçue était d'environ 200,65 m³/j ce qui représentait 63,7 % de la capacité nominale de la station. La station est très impactée par les eaux claires parasites. Le débit nominal de la station a par ailleurs été dépassé 9 fois dans l'année, le volume traité en 2024 a augmenté de 22 % par rapport à 2023 et le débit moyen est de 481 m³/ j soit 152,7 % de la capacité nominale. Cette hausse s'explique en grande partie par les fortes pluviométries obtenues au cours de l'année.

STEP ORADOUR SUR GLANE – BILAN STATION

La charge organique moyenne correspondait, quant à elle, à environ 20,79 % de la capacité nominale de la station, mesurée lors des bilans, montrant un peu plus l'impact de la dilution des effluents par les eaux claires parasites.

Les performances sur les matières azotées étaient satisfaisantes. L'abattement de l'azote ammoniacal était correct grâce à des réglages d'aération effectués régulièrement.

Les rendements épuratoires et les concentrations respectaient les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015. La concentration en sortie de la station pour le paramètre phosphore total est inférieure aux recommandations de 2 mg/l indiquées dans le SDAGE. L'injection de chlorure ferrique est donc bien adaptée.

- La dernière livraison de chlorure ferrique a été faite le 18/11/2024.
- A partir du premier juillet les performances épuratoires se sont dégradées de façon drastique. De la mousse est apparue sur le bassin d'aération et l'apparence du clarificateur avait changé avec des eaux grises ainsi qu'un dégagement d'odeur. A ce jour, nous ne savons pas ce qui a pu provoquer ce moussage. Celui-ci s'est produit au même moment que l'ouverture d'une nouvelle aire de camping-car mais impossible de savoir si cela en est vraiment la cause. Un dépôt sauvage a pu aussi avoir lieu. La concentration en ammonium ainsi qu'en phosphore avait drastiquement augmenté. Le service assainissement a très vite réagi en adaptant les paramètres d'aération. Le bon fonctionnement de l'épuration a été retrouvé vers la fin du mois d'août.
- Il y a eu 35 déversements au niveau du DO des Carderies (A2). Aucun de ces déversements ne s'est déroulé en temps sec. Ils se sont produits à partir du mois de mars où le bassin était fréquemment plein suite aux intempéries soutenues de ce début d'année. Ensuite les déversements ont eu lieu à la suite d'au moins deux épisodes pluvieux au moment d'une pluviométrie supérieure à 5 mm. Le volume total déversé est de 4 787 m³ ce qui représente 2,71 % par rapport au volume total traité cette année.

Etudes et travaux à envisager

- Il faut maintenir le bon suivi des relevés de compteurs mais aussi continuer de faire des tests sur l'eau traitée afin qu'ils soient exploités et puissent donner une vision globale du fonctionnement des installations sur l'année.
- Corriger la courbe de débits sur le point A4 car l'écart entre l'entrée et la sortie est supérieur à 5 %.

Conclusion

- Le paramétrage des ouvrages et le fonctionnement de la station sont satisfaisants.
- Les rendements épuratoires et les concentrations respectent les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015.

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

Station : CHAILLAC - La Guérillerie (0487030S0003)

1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	COMMUNE DE CHAILLAC-SUR-VIENNE
Milieu récepteur :	Fossé --> La Gorre 500m aval
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Chaillac-sur-Vienne
Date de la mise en service :	01/05/2008
Capacité constructeur :	170 EH (10,2 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	26 m ³ /j
Type de traitement :	Filtres plantés de roseaux

2. Évolution des charges entrantes station

2015		
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	11,30
	min	11,30
	max	11,30
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	3,39
	min	3,39
	max	3,39
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	44,31
	EH	75,33
	% orga.	33,24
	EH	56,50

3. Charges organiques station

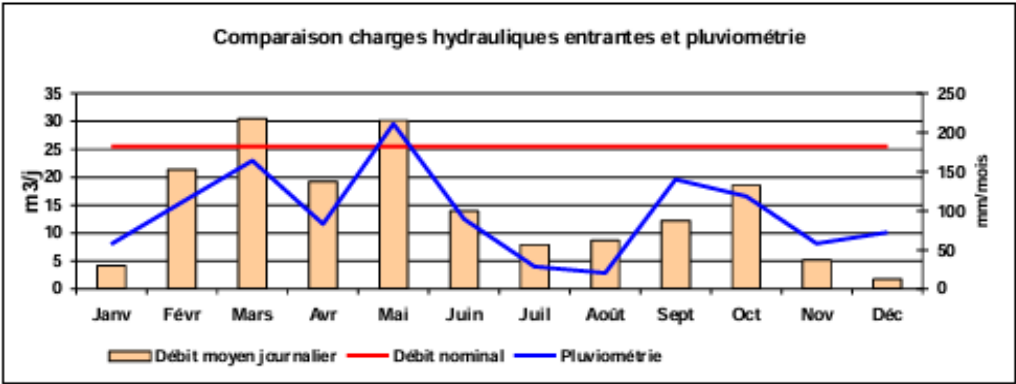
3.1 Charges organiques station – bilans réalisés

Bilans réalisés - Données ASR pour les step < 2000 EH

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm
08/06/2015	11,30	44,31	2,83	5,80	97,68	8,95	43,00	94,57	3,39	1,10	99,63	33,24	1,44	2,30	98,19	1,44	83,31	34,57	0,14	9,40	26,56	0,00

4. Charges hydrauliques station - Mensuel

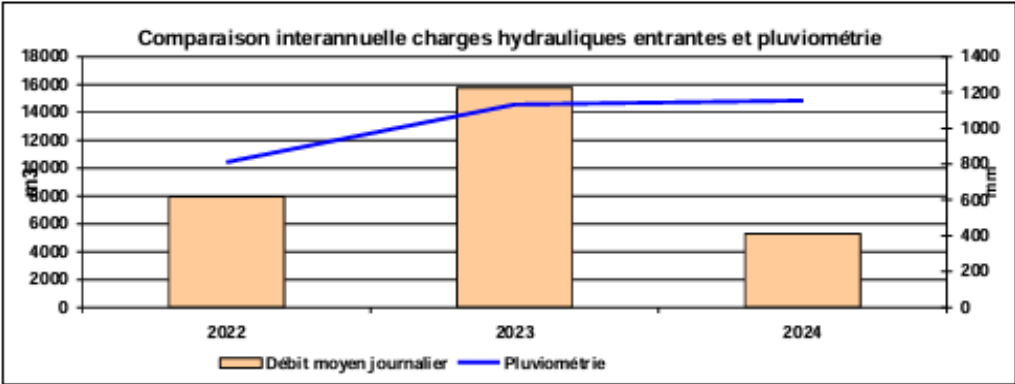
Mois	Débit entrée (m ³ /j)	Débit sortie (m ³ /j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	4,22	0	57,6
Février	21,37	0	111
Mars	30,53	0	164
Avril	19,27	0	83,2
Mai	30,16	0	211
Juin	13,94	0	89,6
Juillet	7,94	0	28,7
Août	8,67	0	20,6
Septembre	12,26	0	140,1
Octobre	18,55	0	118,6
Novembre	5,19	0	58,2
Décembre	1,79	0	72,3
Débit moyen (m3/j)	14,49		
Débit minimum (m3/j)	1,79		
Débit maximum (m3/j)	30,53		



Évolution de la charge hydraulique entrante

5. Charges hydrauliques station - Annuel

Année	Volume traité (m ³ /an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2022	7 945,92	809,9
2023	15 767,98	1 132
2024	5 296,86	1 154,9



Évolution interannuelle de la charge hydraulique entrante

6. Visites et tests réalisés au cours de l’année 2024

6.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Visite d’assistance : 2

6.2 Tests réalisés par l’exploitant (Sortie de 1^{er} étage)

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	Absence de données											
Février	Absence de données											
Mars	38.8	38.8	38.8	1	2.5	2.5	2.5	1	0.7	0.7	0.7	1
Avril	Absence de données											
Mai	Absence de données											
Juin	Absence de données											
Juillet	30	30	30	1	0.25	0.25	0.25	1	4	4	4	1
Août	Absence de données											
Septembre	Absence de données											
Octobre	Absence de données											
Novembre	Absence de données											
Décembre	Absence de données											

7. Synthèse

Fonctionnement général des ouvrages

- L’entretien et le suivi de la station sont satisfaisants mais ils pourraient être améliorés avec la réalisation de tests ammoniacque et nitrates. Il faudrait aussi dégager et indiquer correctement le rejet de la station (**aucun test n’a pu être fait en sortie de station cette année**)
- Cette année la capacité nominale de la station a été dépassée 2 fois. Les débits varient en fonction de la pluviométrie, signe que l’impact des eaux claires parasites est significatif.
- Il faut continuer les efforts sur l’entretien du dégrilleur et de la première chasse. En effet, beaucoup de macro déchets arrivent en entrée ; ce qui provoque des colmatages et peut entraîner des débordements au niveau de la grille ou une mauvaise fermeture du clapet de refoulement.

- Pour le premier étage le processus de nitrification est trop faible et la concentration résiduelle en ammoniacale reste très importante en raison de l'absence d'aération des filtres. Ces filtres sont en partie colmatés en raison d'une épaisse couche de boue présente sur toute la surface du massif. Celle-ci est d'environ 20 cm ; un curage des filtres est à prévoir.
- Le fonctionnement de la deuxième chasse n'est toujours pas satisfaisant. Celle-ci est fréquemment bloqué et n'assure pas sa fonction de répartition séquentielle par à-coups hydraulique. Une alimentation continue des filtres peut conduire à un colmatage progressif des massifs filtrants. De plus, elle ne permet pas une bonne aération des filtres (pas de phase de repos donc pas d'abatement de NH_4). Pour un bon fonctionnement de ceux-ci, il est impératif que les phases de repos soient respectées avec une alimentation séquentielle optimale. Il faut donc réparer l'ouvrage de bâchées pour avoir une alimentation correcte et dégager la sortie pour faire un prélèvement.

Etudes et travaux à envisager

- Il est nécessaire de **fiabiliser le fonctionnement des systèmes de bâchées** (entretien et réparation 2^{ème} chasse).
- Dégager et baliser correctement le rejet de la station.
- Un curage des filtres sera à effectuer. (plan d'épandage, analyse des boues, compostage...)
- Entretien du fossé et repérage de l'accès au point de rejet à réaliser.
- **Un cahier de vie doit être mis en place** et décrire les conditions de la surveillance régulière du système d'assainissement. Ce document doit comprendre :
 - Le descriptif, l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ;
 - L'organisation de l'autosurveillance ;
 - Son suivi avec notamment le cahier d'exploitation.

Conclusion

- Au regard des tests de terrain réalisés sur le 1^{er} étage, on observe que la concentration résiduelle en ammoniacale lors des visites est importante et que la concentration en nitrates est très faible. Ces valeurs indiquent que l'aération des filtres n'est pas correcte ce qui peut traduire un colmatage des massifs filtrants. La qualité de l'eau traitée est médiocre mais les mesures ont été réalisées uniquement en **sortie de 1^{er} étage**.

ATEC 87

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION

SYNTHESE ANNUELLE D'AUTOSURVEILLANCE 2024

Station : ORADOUR-SUR-GLANE - Les Bordes (0487110S000_)

1. Données générales station

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes POL
Exploitant :	Communauté de communes POL
Constructeur :	Autres constructeurs
Milieu récepteur :	L a Glane
Technicien référent du BDQE :	Monsieur DYLAN FRUGIER
Commune d'implantation :	Oradour-sur-Glane
Capacité constructeur :	150 EH (9 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	22 m ³ /j
Type de traitement :	Filtres plantés de roseaux

2. Bilan des années précédentes

	Charges		Rendements						Kwh/kg DBO élim	Rapports entrée	
Date	Hydr.%	Orga %	DBO %	DCO %	MES %	NK %	NGL %	PT %		DBO/N/P	DCO/DBO
2015	14	16	98	91	91	94	23	68		100/26/2,6	2,14

3. Évolution des charges entrantes station

		2015
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	3,10
	min	3,10
	max	3,10
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	1,46
	min	1,46
	max	1,46
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	13,78
	EH	20,67
	% orga.	16,19
	EH	24,28

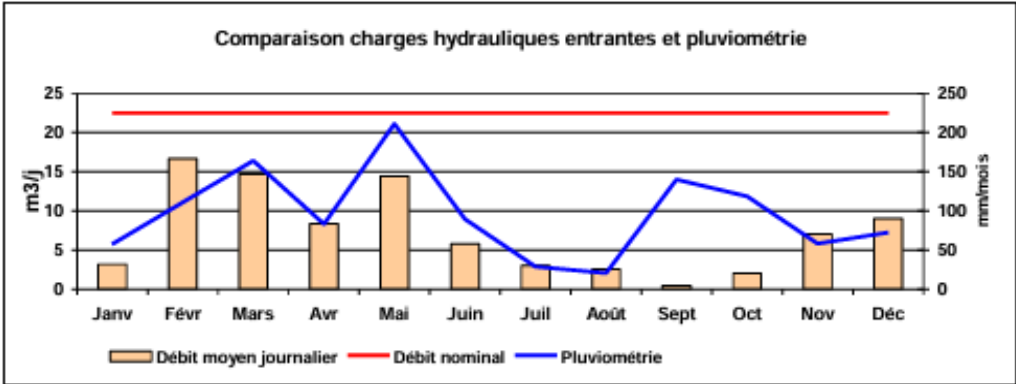
4. Charges organiques station

4.1 Charges organiques station – bilans réalisés
Bilans réalisés - Données ASR pour les step < 2000 EH

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm
06/07/2015	3,10	13,78	1,80	54,00	90,69	3,12	90,00	91,05	1,46	8,00	98,30	16,19	0,37	7,10	94,10	0,37	93,12	22,61	0,04	3,87	68,02	0,00

5. Charges hydrauliques station - Mensuel

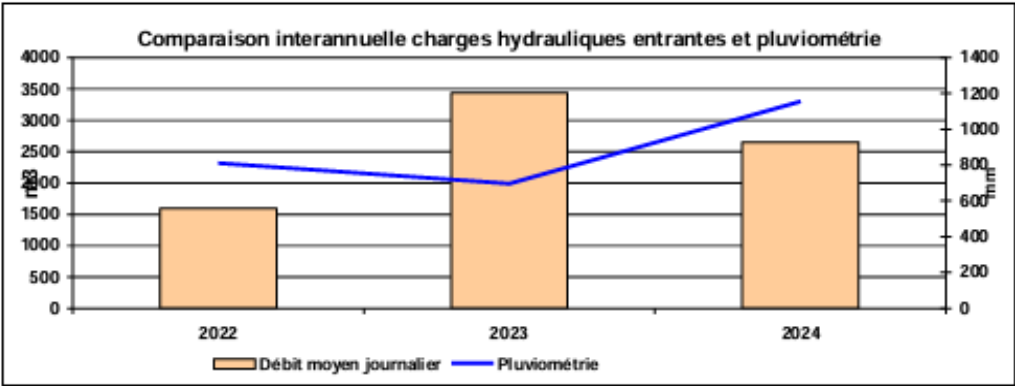
Mois	Débit entrée (m³/j)	Débit sortie (m³/j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	3,18		57,6
Février	16,7		111
Mars	14,7		164
Avril	8,39		83,2
Mai	14,43		211
Juin	5,78		89,6
Juillet	3		28,7
Août	2,57		20,6
Septembre	0,45	Non représentatif	140,1
Octobre	2,03		118,6
Novembre	7,06		58,2
Décembre	9,01		72,3
Débit moyen (m3/j)	7,27		
Débit minimum (m3/j)	0,45		
Débit maximum (m3/j)	16,7		



Évolution de la charge hydraulique entrante

6. Charges hydrauliques station - Annuel

Année	Volume traité (m³/an)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
2022	1 592,29	809,9
2023	3 436,13	696
2024	2 650,82	1 154,9



Évolution interannuelle de la charge hydraulique entrante

7. Visites et tests réalisés au cours de l’année 2024

7.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Visite d’assistance : 2

7.2 Tests réalisés par l’exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Janvier	Absence de données											
Février												
Mars												
Avril	3,2	3,2	3,2	1	20	20	20	1	0,2	0,2	0,2	1
Mai	Absence de données											
Juin												
Juillet												
Août												
Septembre	5,4	5,4	5,4	1	25	25	25	1	3	3	3	1
Octobre	Absence de données											
Novembre												
Décembre												

8. Synthèse

- Bon suivi avec un relevé régulier des compteurs mais il pourrait être amélioré avec la réalisation de tests NH4 et NO3 afin de suivre l’évolution des performances épuratoires de cette station au fil de l’année.
- Au vu du graphique des volumes admis, nous pouvons dire que le débit entrant varie en fonction de la pluviométrie. Sur le graphique les charges entrantes de septembre à octobre ne sont pas représentatives à cause d’un dysfonctionnement de l’ouvrage de bâchées.
- La station est impactée par les eaux claires parasites ; néanmoins, il n’y a pas de dépassement de la capacité nominale. Le volume traité a diminué par rapport à 2023, ceci est dû aux valeurs erronées de septembre et octobre.

- Les adventives ont proliféré au niveau du second étage. Leur présence sur les massifs filtrants est à proscrire (arrachage manuel) afin qu'elles ne gênent pas le développement des roseaux et de ce fait leur action mécanique (décolmatage).

Etudes et travaux à envisager

- Un entretien plus régulier des abords permettrait de faciliter l'accès aux ouvrages et notamment au point de rejet pour le prélèvement.
- L'arrachage régulier des adventices est indispensable au bon fonctionnement des filtres.
- Un cahier de vie doit être mis en place décrivant les conditions de la surveillance régulière du système d'assainissement. Ce document doit comprendre :
 - le descriptif, l'exploitation et la gestion du système d'assainissement ;
 - l'organisation de l'autosurveillance ;
 - son suivi avec notamment le cahier d'exploitation qui doit être transmis au SATESE tous les trimestres.

Conclusion

- L'eau traitée est de qualité satisfaisante pour les paramètres testés, avec un bon abattement de l'azote ammoniacal.

LES REJETS INDUSTRIELS – CONVENTIONS DE RACCORDEMENT

4 conventions d'autorisation de rejets industriels sont en cours :

- SAICA PACK
- SITCO
- TAPIERO
- ALVEOL
- EUROPLV

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2024

REALISATION PAR LA REGIE

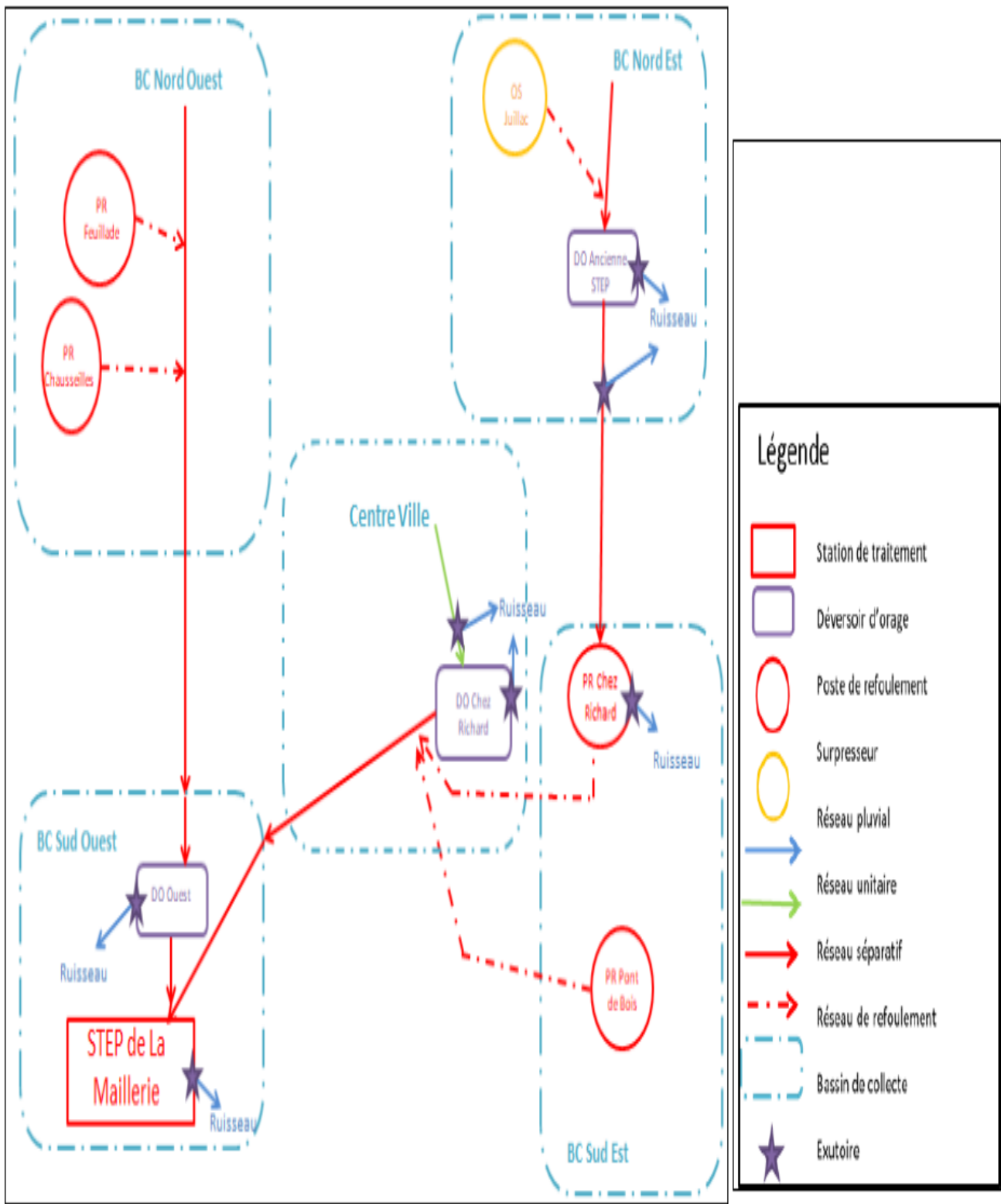
➤ Interventions réseaux

- Extension EU Route de Beaulieu 50 ml
- Remise en état clarificateur STEP Saint-Victorien

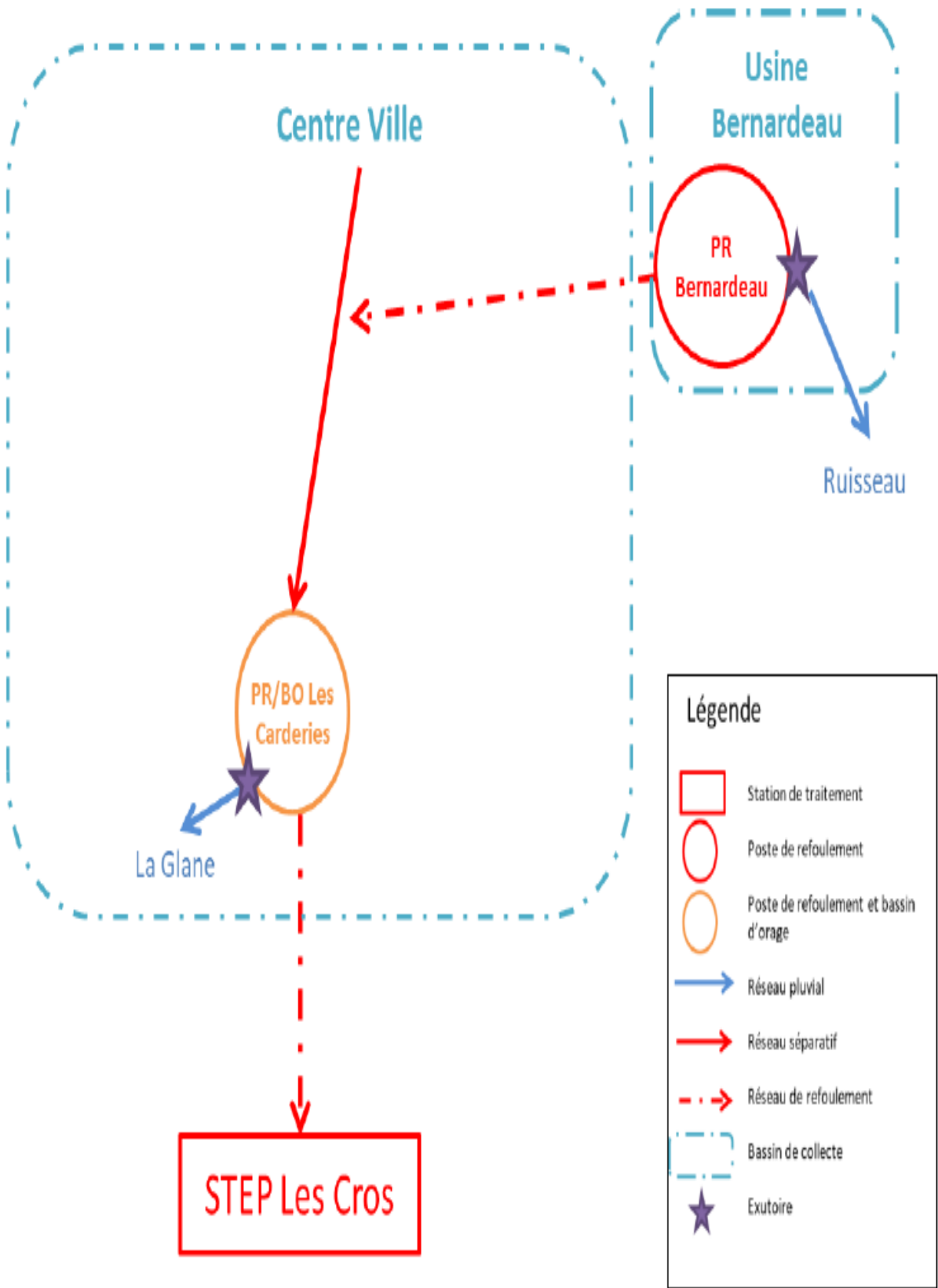
REALISATION PAR DES PRESTATAIRES

➤ TRAVAUX

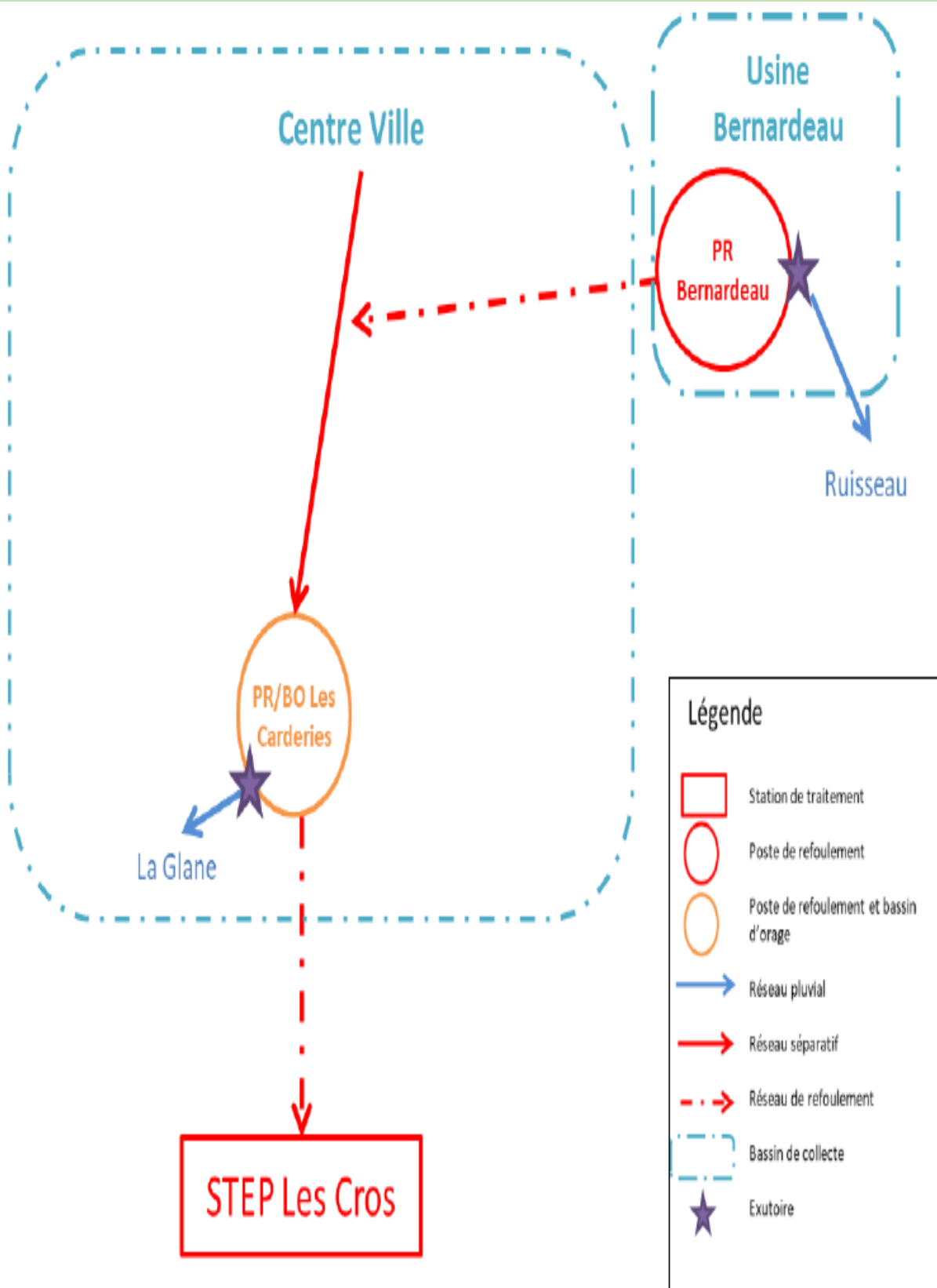
PLAN GENERAL DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT BOURG ROCHECHOUART



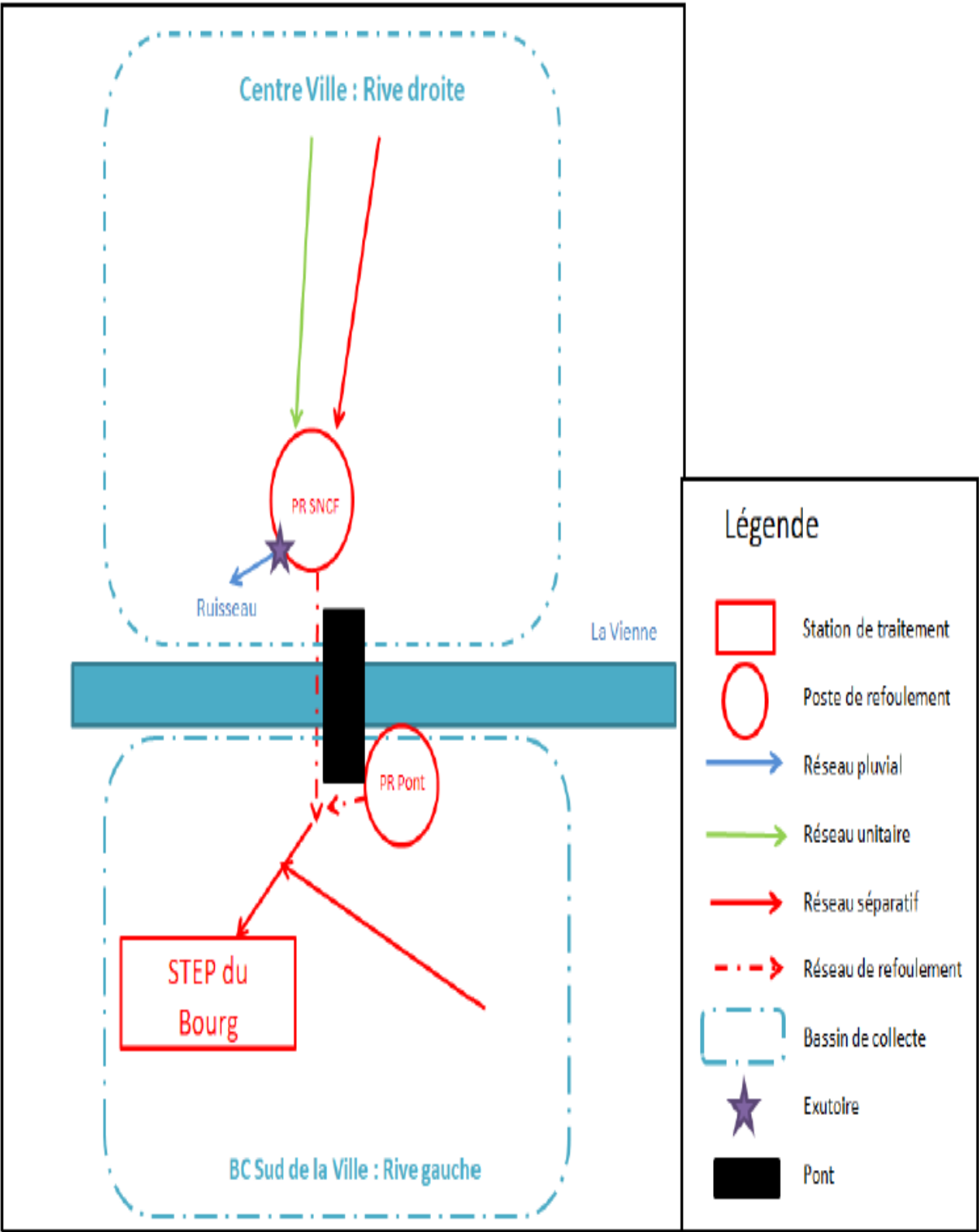
PLAN GENERAL DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT BOURG ORADOUR SUR GLANE



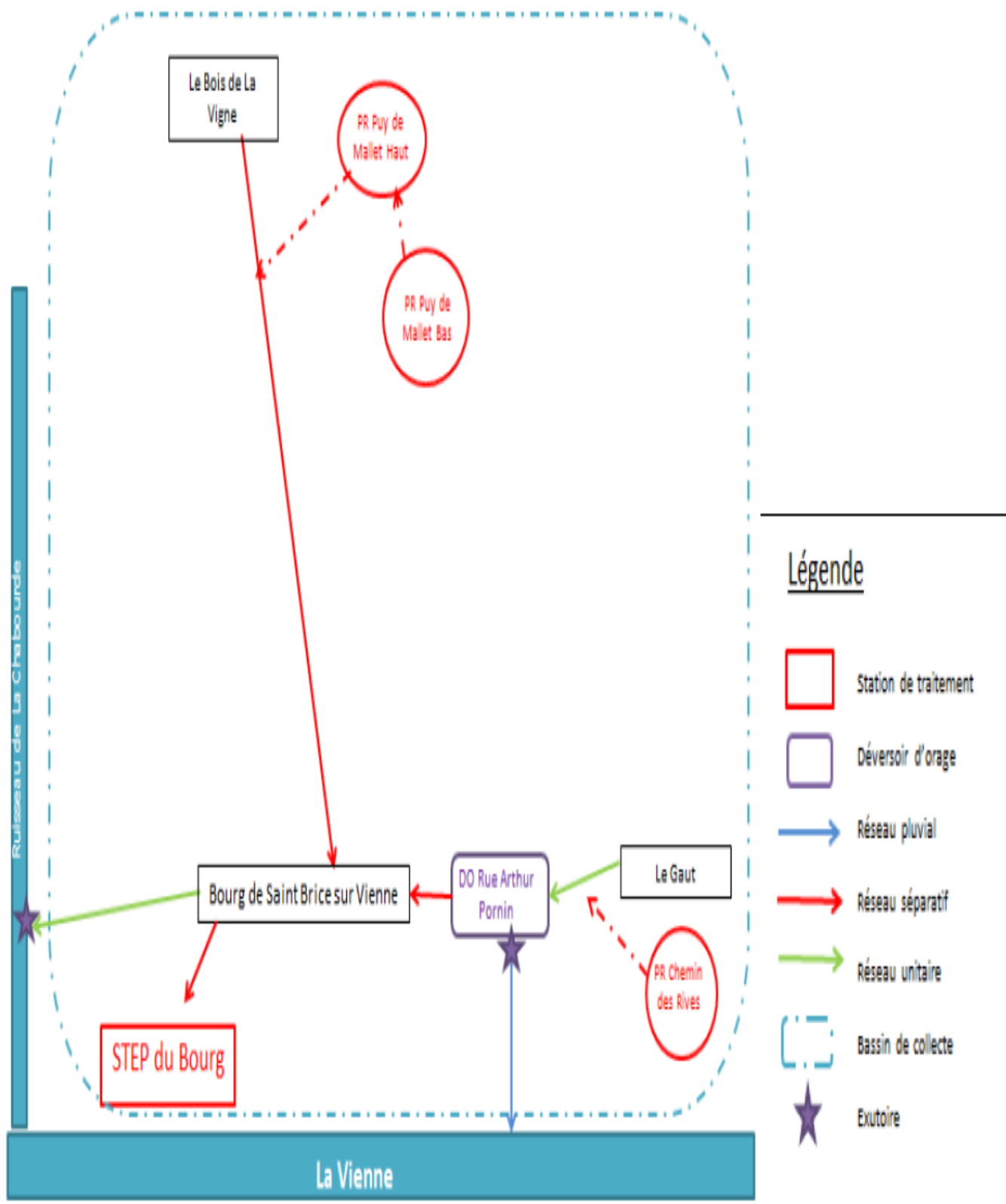
PLAN GENERAL DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT BOURG ORADOUR SUR GLANE



PLAN GENERAL DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT BOURG SAINT-VICTURNIEN



PLAN GENERAL DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT BOURG BRICE SUR VIENNE



LES PROJETS 2025

Usines et traitements :

- Etude de faisabilité pour la réhabilitation des stations « bourg » de Saint-Brice-sur-Vienne et de Rochechouart,
- Maitrise d'oeuvre pour la réhabilitation des stations de Saint-Gervais à VIDEIX et La Férenchie à CHERONNAC.

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Abonnement € HT	Redevance € HT/m3	Redevance Modernisation des réseaux de Collecte € HT/m3	TVA	Prix au m3 pour une conso de 120m3
St Junien	25,00€ HT	1,71€ HT/m3	0,16€ HT/m3	10%	2,28€ TTC/m3
Rochechouart	25,00€ HT	1,71€ HT/m3	0,16€ HT/m3	10%	2,28€ TTC/m3
Saillat s/Vienne	22,00€ HT	1,45€ HT/m3	0,16€ HT/m3	10%	1,97€ TTC/m3
Javerdat	22,00€ HT	1,45€ HT/m3	0,16€ HT/m3	10%	1,97€ TTC/m3
Chaillac s/Vienne	25,00€ HT	1,60€ HT/m3	0,16€ HT/m3	10%	2,16€ TTC/m3
Chéronnac	25,00€ HT	1,20€ HT/m3	0,25€ HT/m3	10%	1,82€ TTC/m3
Les Salles Lavauguyon	25,00€ HT	1,60€ HT/m3	0,25€ HT/m3	10%	2,26€ TTC/m3
Oradour s/ Glane	60,00€ HT	2,40€ HT/m3	0,16€ HT/m3	10%	3,36€ TTC/m3
St Brice s/ Vienne	50,00€ HT	1,75€ HT/m3	0,16€ HT/m3	10%	2,55€ TTC/m3

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Abonne ment assainiss ement	Tarif assainiss ement	Redevan ce Modern isation des réseaux	TVA	Prix total pour 120m3	Prix au m3 pour une conso de 120m3
St Martin de Jussac	25,00€ HT	1,30€ HT/m3	0.16€ HT/m3	10%	130,98€ TTC	1,83€ TTC/m3
St Victurnien	50,00€ HT	1,85€ HT/m3	0,16€ HT/m3	10%	321,92€ TTC	2,67€ TTC/m3
Vayres	25,00€ HT	1,60€ HT/m3	0,16€ HT/m3	10%	187,80€ TTC	2,16€ TTC/m3
Videix	25,00€ HT	1,60€ HT/m3	0,25€ HT/m3	10%	200,00€ TTC	2,26€ TTC/m3

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Libellé	Code	Valeur de l'indicateur	Commentaires
INDICATEURS DESCRIPTIFS			
Estimation du nombre d'habitants desservis	D201.0	18 390	Valeur estimée. Les villages disposant d'un assainissement collectif sont inclus.
Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels	D202.0	5	Programme de conventionnement en cours
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	D203.0	282,9	Tonne de MS
Prix (€TTC) du service au m ³ pour 120m ³	D204.0	2,28€/m ³	Tarif moyen sur la communauté de communes.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Libellé	Code	Valeur	Commentaires
INDICATEURS DE PERFORMANCE			
Taux de desserte par le réseau de collecte des eaux usées	P201.1	97,14	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P202.2B	70,00	
Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	P206.3	100 %	L'ensemble des boues évacuées en 2024 était conforme à la réglementation
Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité	P207.0	3 847,51	
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P251.1	0	0 sinistre déclaré en 2024
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	P252.2	2,3	5 points sensibles sont recensés
Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	P253.2	0	
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions des de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	P254.3	95 %	
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	20	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P256.2	-	
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	P257.0	-	

RESULTATS FINANCIERS (€) - FONCTIONNEMENT

PARAMETRES	2022	2023	2024
13 Atténuation de charges	-	177	72
70 Produits de service	1 700 695	1 795 745	1 812 039
74 Subvention d'exploitation	-	12 023	-
75 Autres produits de gestion courante	-	34 877	39 393
77 Produits exceptionnels	21	177	44
042 Autres recettes	277 007	276 499	274 251
78 Reprises sur provisions	-	-	384
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 977 723	2 119 498	2 126 183
12 Personnel	442 931	402 691	384 520
11 Charges à caractères générales	580 992	633 285	639 212
65 Autres charges de gestion	3 401	4 450	3 849
66 Charges financières	69 490	77 180	58 450
67 Charges exceptionnelles	23 067	17 874	29 951
14 Redevance agence de l'eau	-	-	-
42 Amortissement, autres, ordre	794 218	797 239	815 018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 914 099	1 932 719	1 931 000

RESULTATS FINANCIERS (€) - INVESTISSEMENT

PARAMETRES	2022	2023	2024
13 Subventions	11 311	-	-
23, 040 Ordre, autre, FCTVA	793 833	798 404	796 910
10 RAR	-	-	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT	805 144	798 404	796 910
16 Emprunts et dettes assimilés	234 581	232 859	227 740
040, 041 Ordre, autre	276 306	277 664	274 251
20,21,23 immobilisations	289 020	35 794	235 512
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	799 907	546 317	737 503

RESULTATS FINANCIERS (€) - BILAN

PARAMETRES	2022	2023	2024
Excédent ou déficit en début d'exercice	987 335	1 053 876	1 492 740
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 977 723	2 119 498	2 126 183
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 914 099	1 932 719	1 931 002
Dont amortissements	793 834	797 239	796 910
Intérêts de de la dette	69 490	77 180	58 450
Capital de la dette	234 581	232 859	227 740
Epargne nette (autofinancement)	-170 957	- 46 080	- 32 559
RECETTES D'INVESTISSEMENT	805 144	798 404	796 910
Capacité d'investissement sans emprunt	634 187	752 324	764 351
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	799 907	546 317	737 503
Variation du fonds de roulement	+ 66 539	+ 438 866	+ 254 588
Résultat de clôture (Hors RAR)	1 053 876	1 492 742	1 747 328

ANNEXES

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

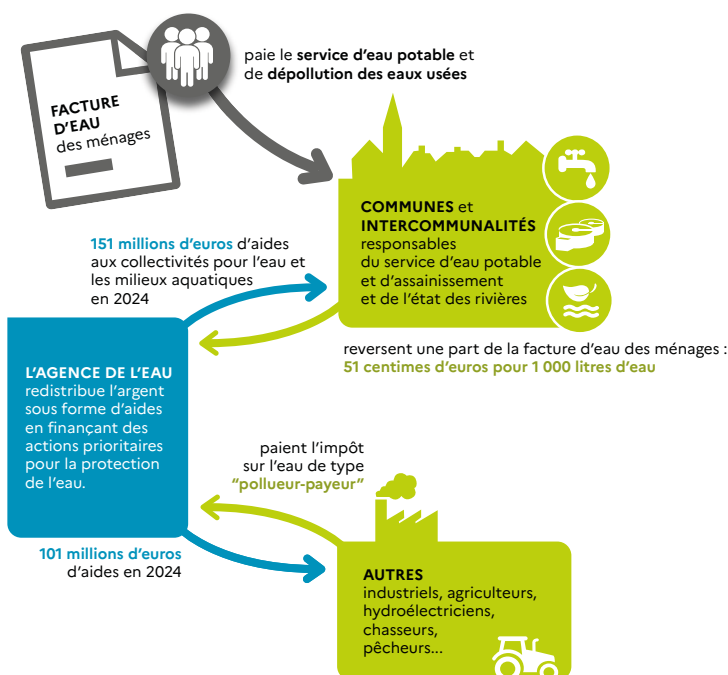
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

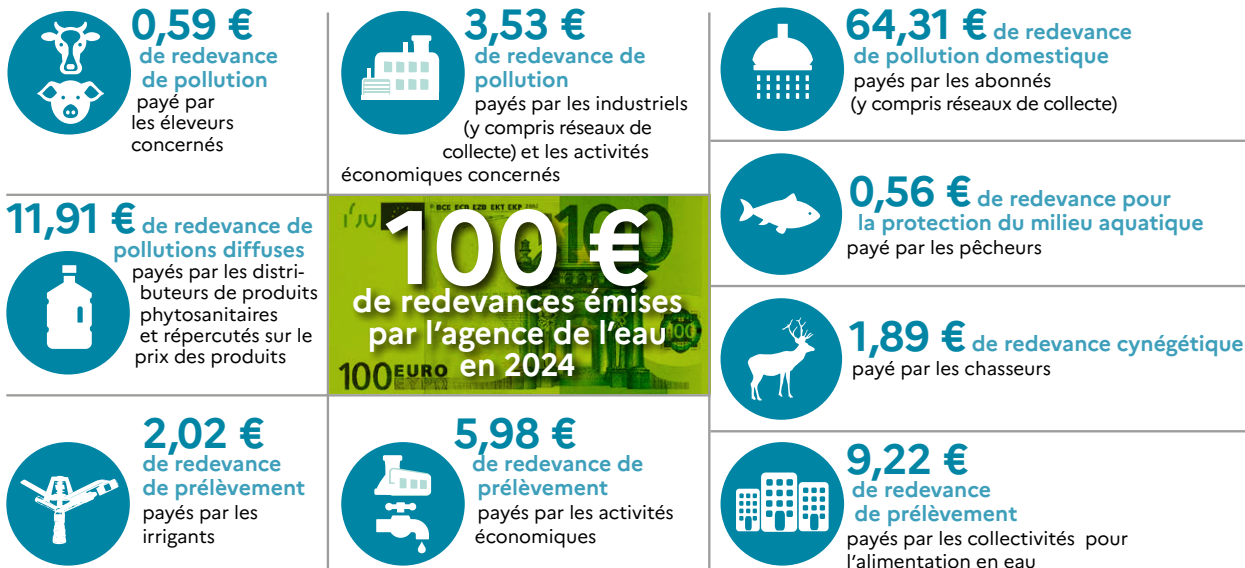
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



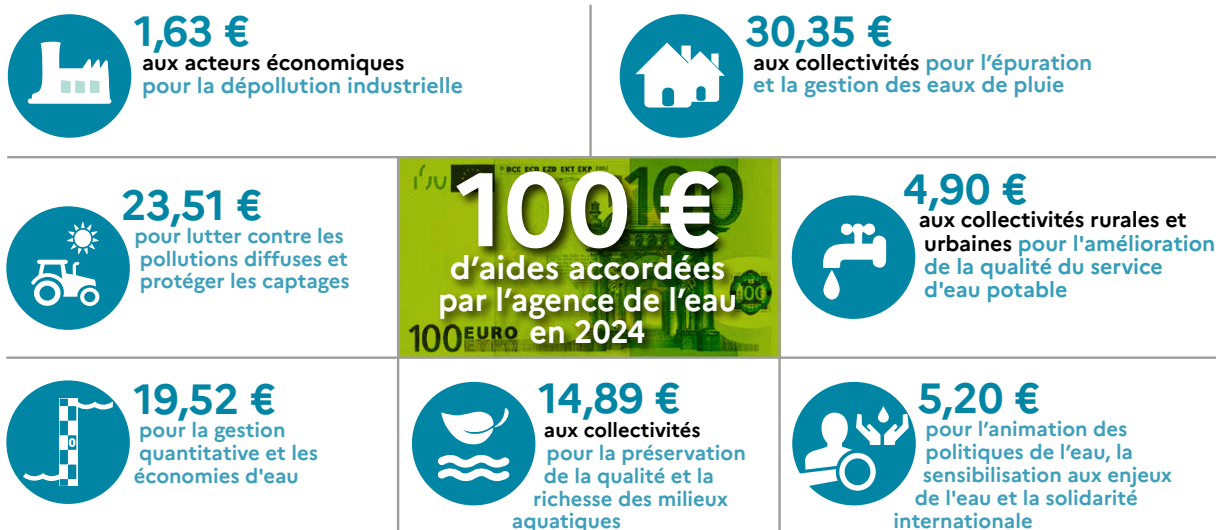
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPM), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



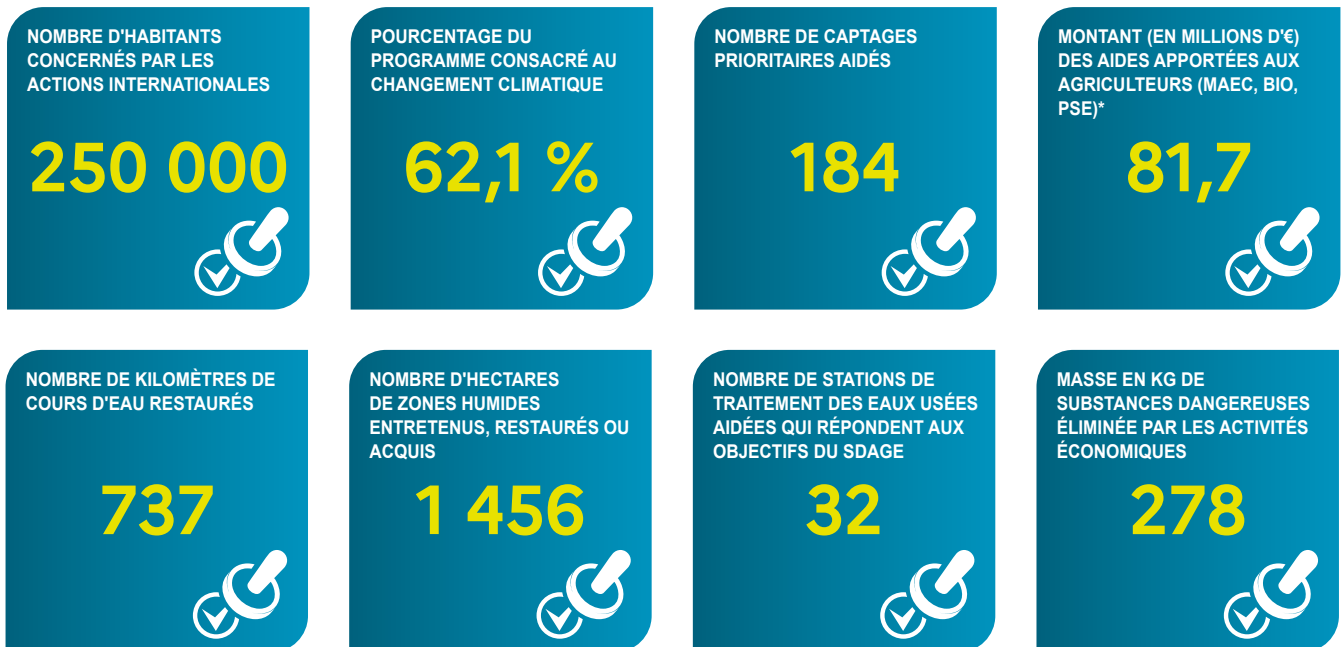
En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

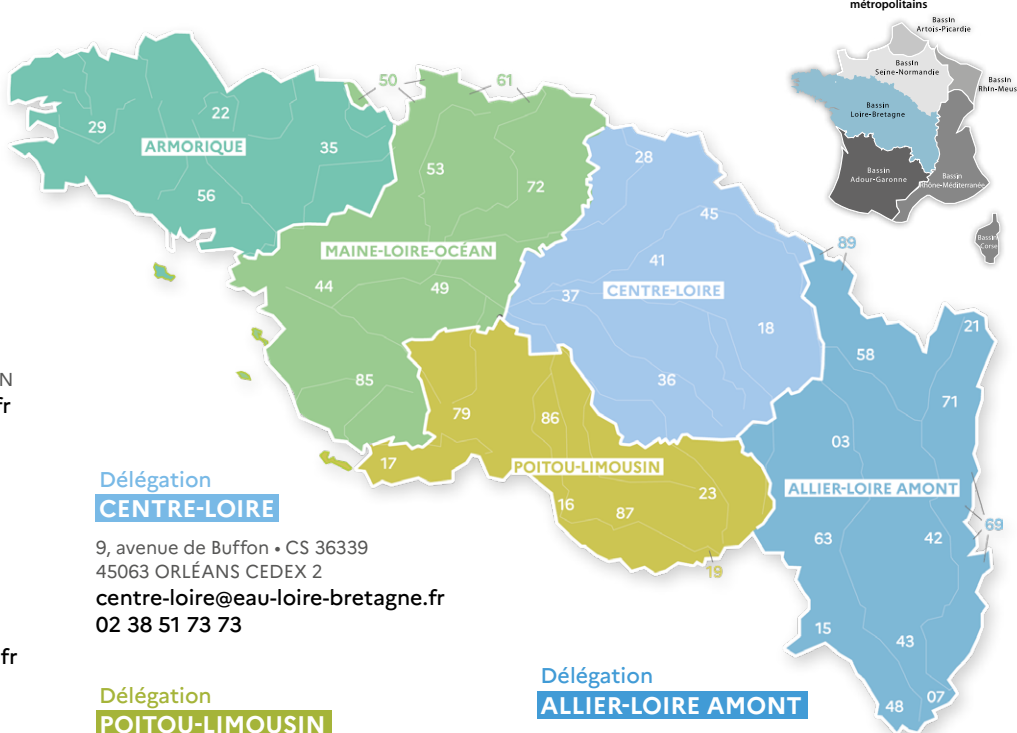
7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

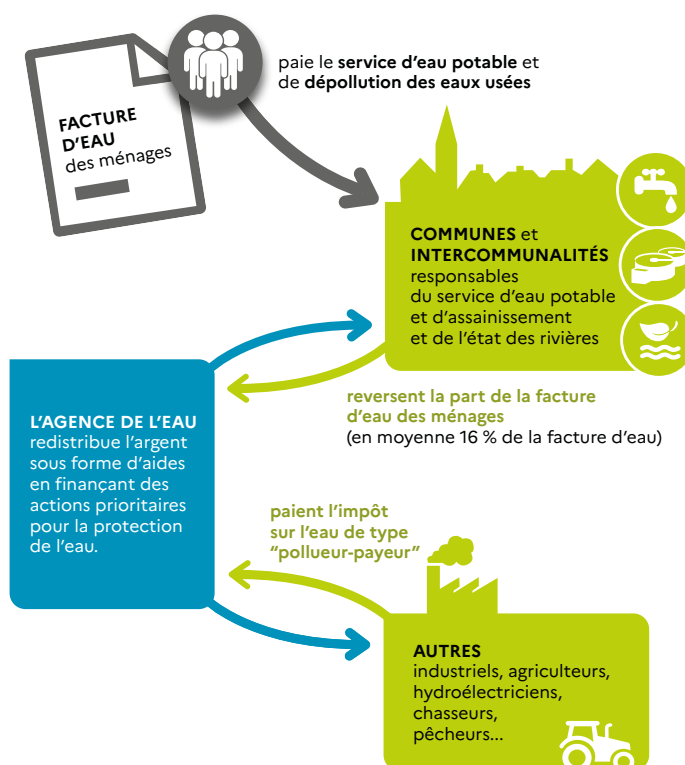
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs concernés



2,10 €
de redevance de pollution
payés par les industriels
(y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



68,90 €
de redevance de pollution domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



9,85 €
de redevance de pollutions diffuses
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024



1,70 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,90 €
de redevance de prélèvement
payés par les irrigants



3,80 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités économiques



11,70 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



4,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau



6,80 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



30,90 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



21,80 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024



16,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



9,30 €
aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau



10,90 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne**. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique** : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÉ

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)





RAPPORT ANNUEL 2024

D'ACTIVITÉ DU SYTEPOL

SYNDICAT DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DE L'OUEST DE LIMOGES

Limoges Métropole Communauté urbaine, Communauté de communes
Porte Océane du Limousin, Syndicat mixte des Eaux Vienne-Briance-Gorre



LIMOGES - VIENNE-BRIANCE-GORRE - SAINT-JUNIEN - ROCHECHOUART

I – Rappels sur les statuts du SYTEPOL

CONSTITUTION - Le syndicat mixte dénommé « Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges » est constitué des membres suivants, en 2024 :

- La Communauté Urbaine de Limoges Métropole
- La Communauté de communes Porte Océane du Limousin (POL)
- Le syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre (SMAEP VBG).

OBJET - Ce syndicat a pour objet d'assurer:

- La construction et l'exploitation d'une canalisation de transport d'eau potable reliant la commune de LIMOGES aux communes de Rochechouart et Saint-Junien à l'exclusion de toute compétence en matière de distribution d'eau
- La construction et l'exploitation de canalisations de transport d'eau potable reliant la canalisation précédente aux communes membres du SMAEP VBG, à l'exclusion de toute compétence en matière de distribution d'eau.

COMPOSITION – Le syndicat mixte est administré par un organe délibérant, désigné « comité syndical » et composé de délégués élus d'une part, par les conseils municipaux des communes membres et d'autre part, par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale membres.

En 2024, les sièges au sein du comité syndical sont répartis de la façon suivante:

- Communauté Urbaine de Limoges Métropole – 4 représentants
- Communauté de communes POL – 4 représentants
- SMAEP VBG – 4 représentants

FONCTIONNEMENT – Le comité syndical règle par délibérations les affaires du syndicat mixte.

BUDGET – Le budget du syndicat mixte pourvoit aux dépenses nécessitées par l'exercice de ses compétences et à celles pouvant découler de ses responsabilités ou qui en résulteraient.

I – Rappels sur les statuts du SYTEPOL

CONTRIBUTION DES MEMBRES – Chaque membre contribue au budget du syndicat mixte proportionnellement à l'utilisation qu'il fait des canalisations de transport d'eau potable.

La contribution de chaque membre est déterminée par délibération du comité syndical et entérinée dans les statuts (arrêté préfectoral du 18 juin 2012).

→ En début d'année, à l'occasion du vote du budget primitif, les contributions sont fixées pour l'année à venir en fonction de l'utilisation prévisionnelle de la canalisation par chaque membre. En tout état de cause, leur calcul est réalisé sur les bases suivantes.

A partir de 2021, après modification des statuts (arrêté préfectoral du 18 mars 2021), les volumes ont évolué :

- Communauté Urbaine de Limoges Métropole : transport minimal de 240 000 m³ d'eau par an (précédemment 200 000 m³).
- Communauté de communes POL : transport minimal de 920 000 m³ d'eau par an (précédemment 960 000 m³).
- SMAEP VBG: transport minimal de 900 000 m³ d'eau par an (inchangé).

La contribution due par chaque membre fait l'objet d'un versement en deux fois:

- après le vote du budget, un premier acompte correspondant à l'équivalent d'un semestre d'utilisation prévisionnelle des canalisations du SYTEPOL;
- au début du 2^{ème} semestre, une somme d'un montant équivalent au premier acompte.

→ En fin d'exercice, les contributions sont régularisées en fonction de l'utilisation réelle des canalisations, constatée durant l'année écoulée. Les consommations réelles seront calculées à partir de relevés de compteurs d'eau et ajustées à l'année civile en appliquant un *prorata temporis*.

Les contributions à acquitter ne pourront dans tous les cas être inférieures à celles correspondant aux quantités minimales sur lesquelles s'est engagé chaque membre.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – Par délibération du 16 septembre 2020, le Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges a renouvelé la convention avec la Communauté Urbaine de Limoges Métropole et la Communauté de communes POL afin de disposer de moyens de fonctionnement nécessaires à l'exploitation des ouvrages. Cette convention a été renouvelée avec les mêmes besoins, la Communauté de communes POL se substituant aux communes de Saint-Junien et Rochechouart. Les moyens mis à disposition sont les suivants:

- Pour la Communauté Urbaine de Limoges Métropole: 1,22 équivalent temps-plein.
- Pour la Communauté de communes POL : 0,22 équivalent temps-plein.

II – Etapes marquantes depuis la création du SYTEPOL

- Arrêté préfectoral du 28 décembre 2006 portant création du « Syndicat de Transport d'eau Potable de l'Ouest de Limoges » ou « SYTEPOL ».
- 1^{er} Comité Syndical du SYTEPOL installé le 16 février 2007.
- Mise en service de la canalisation de transport d'eau potable d'une longueur de 42,7 km, le 3 juillet 2010. Deux points de livraison sont créés pour la commune de Saint Junien et pour la commune de Rochechouart.
- Transformation du syndicat en syndicat mixte entérinée par arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts en date du 17 décembre 2010.
- Mise en service des 3 points de livraison le SIAEP VBG à Puy Porcher, Les Coussades et au château d'eau de la Barre de Veyrac fin 2010/début 2011.
- Arrêté portant modification des statuts suite aux modifications des volumes minimums d'eau forfaitaires des communes par an, en date du 18 juin 2012.
- Création d'un nouveau point de livraison pour la commune de Saint Junien pour alimenter le réservoir de Prunières en juin 2013.
- Mise en service, de la deuxième canalisation, d'une longueur de 11,3 km, entre la Barre à Veyrac et le réservoir VBG de La Forêt à Cognac la Forêt, le 29 juillet 2013. Cette opération avait pour objectif, à partir des ressources en eau de la Ville de Limoges, de renforcer la production du SIAEP Vienne-Briance-Gorre par l'alimentation en eau potable du réservoir de 1500 m³ de la Forêt. La desserte gravitaire de 10 communes de ce secteur est désormais assurée à partir de ce site et l'alimentation d'environ 10 000 habitants de ce territoire se trouve améliorée par l'adduction réalisée par le SYTEPOL.
- Suite à la mise en service fin juillet 2013 de la seconde canalisation qui alimente le château d'eau du Syndicat Vienne Briance Gorre à Cognac la Forêt, l'année 2014 correspond à la première année du plein régime, soit un volume annuel de 2 060 000 m³ répartis comme cités précédemment.
- Du 24 août 2015 au 23 octobre 2015, chantier de doublement de sécurité du tronçon sous la Vienne à Saint Victurnien (pose d'une canalisation de diamètre 250 mm sous la Vienne en parallèle de la canalisation existante dans la traversée de la rivière par technique de souille).
- Raccordements de cette nouvelle canalisation de secours à la conduite existante en rive droite et en rive gauche, au niveau du passage sous la Vienne à Saint Victurnien – démarrage des travaux le 29 mars 2016 – mardi 12 avril 2016, les 2 conduites en sous-fluviales fonctionnent en parallèle.

III – Subventions et avances

Rappel des aides à l'investissement reçues lors des étapes de construction :

Récapitulatif subventions / avances et restes perçus depuis la création du syndicat :

Subventions perçues

- Conseil Départemental → 1 717 907,28 € HT.
- Agence de l'Eau Loire Bretagne → 2 286 459,94 € HT.
- FEDER → 856 495,20 € HT.

Rappel des immobilisations incorporelles et corporelles depuis la création du syndicat durant la période de construction des infrastructures :

→ 9 932 855,36 € HT.

Total des subventions perçues :

→ 4 860 862,42 € HT soit 41,5 % des études et travaux.

IV – Tarifs

Tarif de transport d'eau potable par m ³		
	€ HT	€ TTC (TVA 5,5 %)
2017	0,311	0,328
2018		
2019		
2020		
2021		
2022	0,300	0,3165
2023		
2024		
2025		

Afin d'assurer les équilibres des budgets, et au regard des volumes prévisionnels, le tarif 2024 est reconduit en 2025.

V – Volumes d'eau transportés et facturés

Volumes d'eau transportés - SYTEPOL		2021	2022	2023	2024
Porte Océane du Limousin (Saint-Junien et Rochechouart) <i>Seuil 920 000 m³ À partir de 2021</i>	Volumes transportés réels	925 982 m³	932 939 m³	860 927 m³	819 644 m³
	Volumes transportés facturés	965 368 m³	923 914 m³	932 939 m³	920 000 m³
	Montant en € TTC	316 742 €	292 464 €	295 275 €	291 180 €
Vienne Briance Gorre <i>Seuil 900 000 m³</i>	Volumes transportés réels	864 310 m³	870 853 m³	862 602 m³	940 173 m³
	Volumes transportés facturés	900 000 m³	900 000 m³	900 000 m³	900 000 m³
	Montant en € TTC	295 295 €	287 850 €	284 850 €	284 850 €
Limoges Métropole <i>Seuil 240 000 m³ À partir de 2021</i>	Volumes transportés réels	251 490 m³	254 852 m³	237 421 m³	226 424 m³
	Volumes transportés facturés	327 304 m³	251 490 m³	254 852 m³	240 000 m³
	Montant en € TTC	107 390 €	79 730 €	80 661 €	75 960 €
	Total transporté réel	2 041 782 m³	2 058 644 m³	1 960 950 m³	1 986 241 m³
	Total facturé	2 192 672 m³	2 075 404 m³	2 087 791 m³	2 060 000 m³
	Montant Total en € TTC <i>(TVA de 5,5 %)</i>	719 427 €	660 044 €	660 786 €	651 990 €

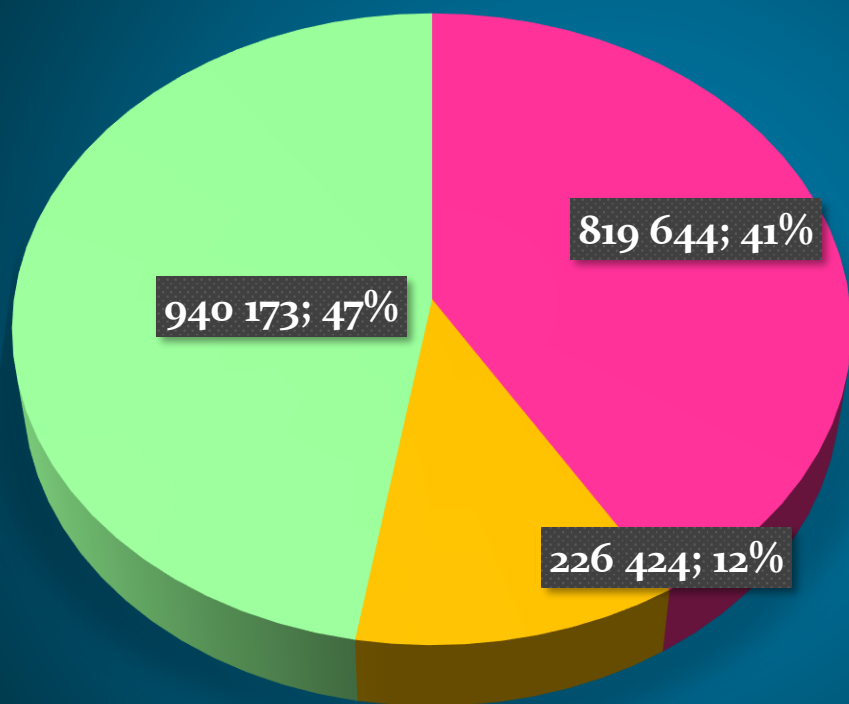
Modalités de facturation annuelle :

- 1^{er} semestre : facturation de 50% des seuils de l'année en cours + facturation des reliquats de transport de l'année n-1 (= dépassements de seuils)
- 2nd semestre : facturation de 50% des seuils de l'année en cours.

En 2024, seuls les montants des seuils ont été facturés pour les trois entités puisqu'il n'y a pas eu de reliquats de transport de 2023.
Les reliquats de transport de 2024 seront quant à eux facturés au 1^{er} semestre 2025.

VI – Répartition des volumes d'eau transportés

Volume d'eau transporté en M³ en 2024



VOLUME TOTAL = 1 986 241 m³

(1 960 950 m³ en 2023)

Evolution du volume total transporté par rapport à 2023 : + 1,29 %

Soit + 25 291 m³ représentant la consommation annuelle d'environ 500 habitants.

Rendement du réseau:

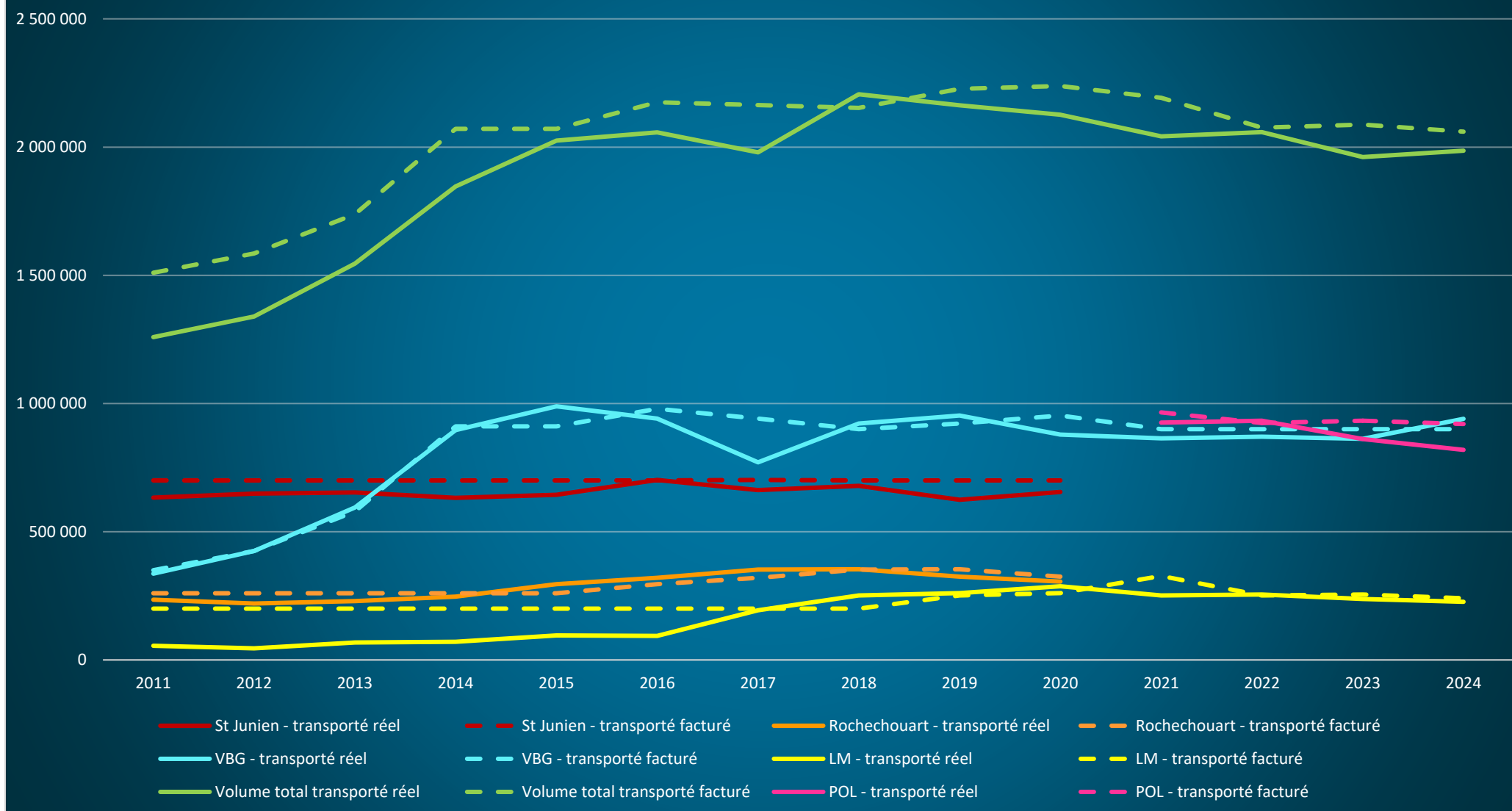
Total des volumes comptabilisés par les compteurs (points de livraison) / Total des volumes sortis du surpresseur La Bastide = 98,8 %

1 986 241 m³

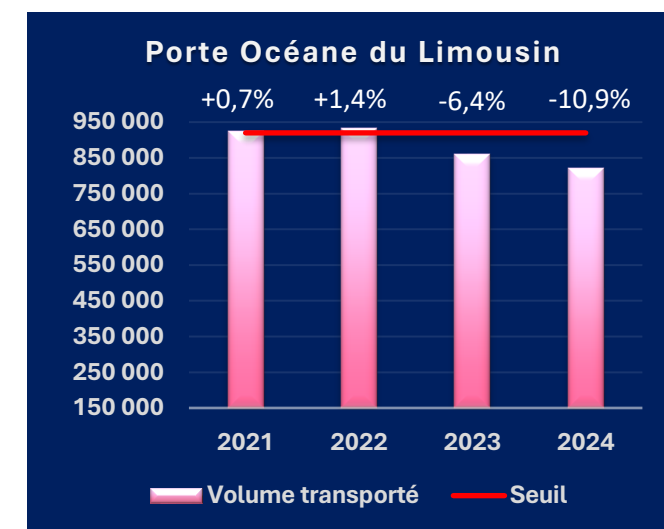
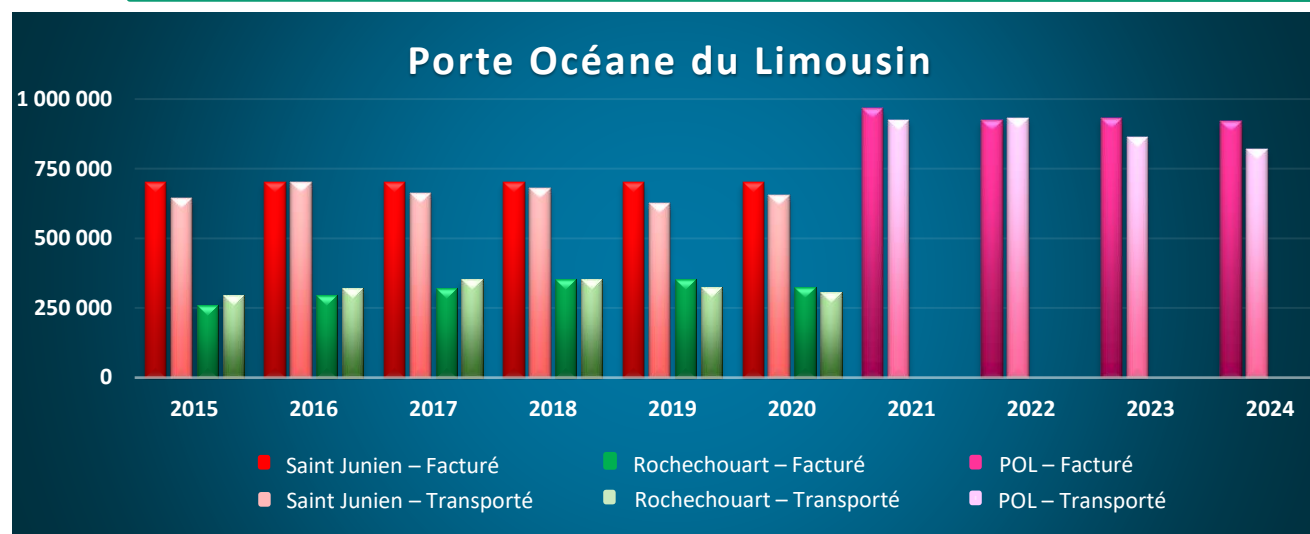
2 011 074 m³

VII – Evolution des volumes d'eau transportés

Evolution des volumes transportés et facturés depuis 2011 en m³

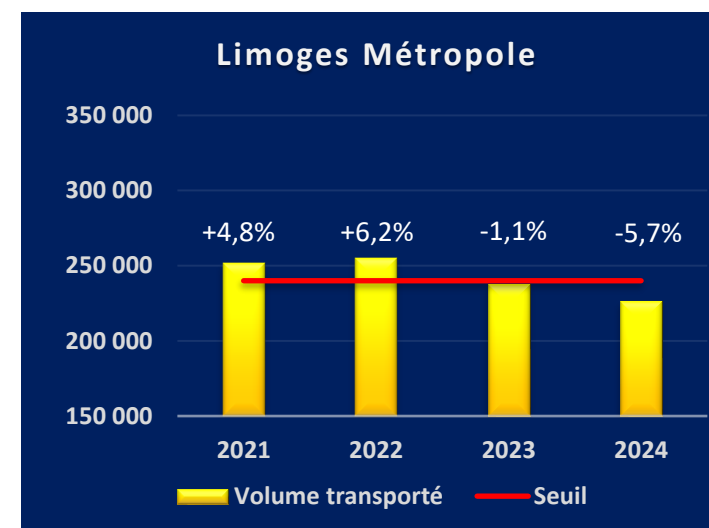
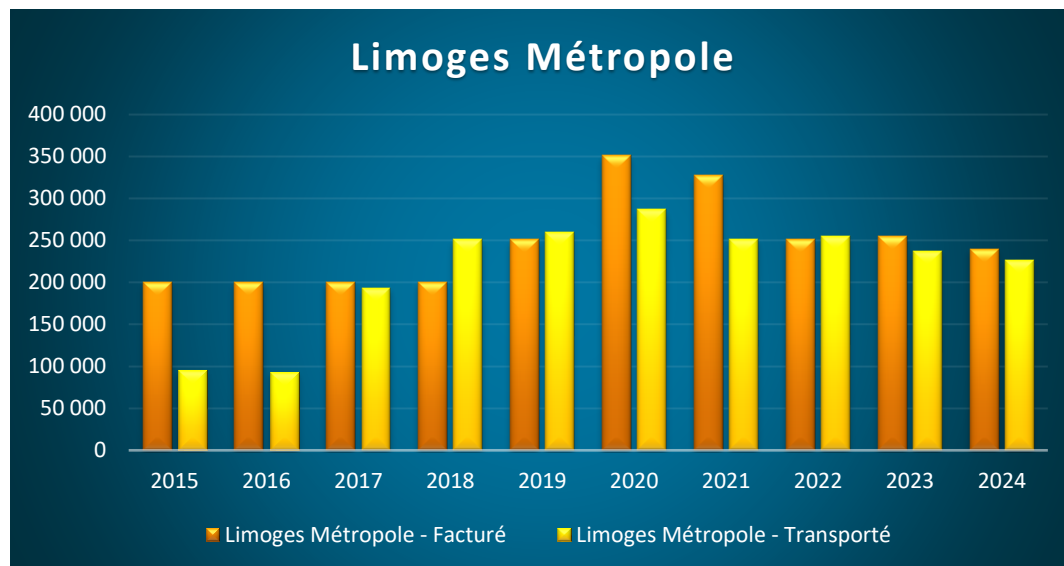


VII – Evolution des volumes d'eau transportés



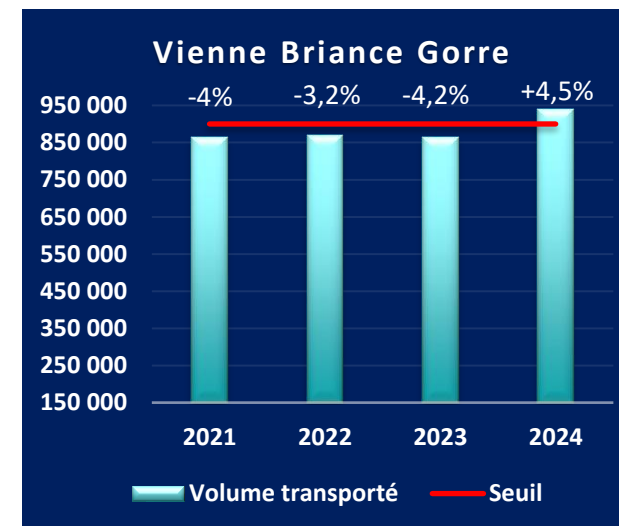
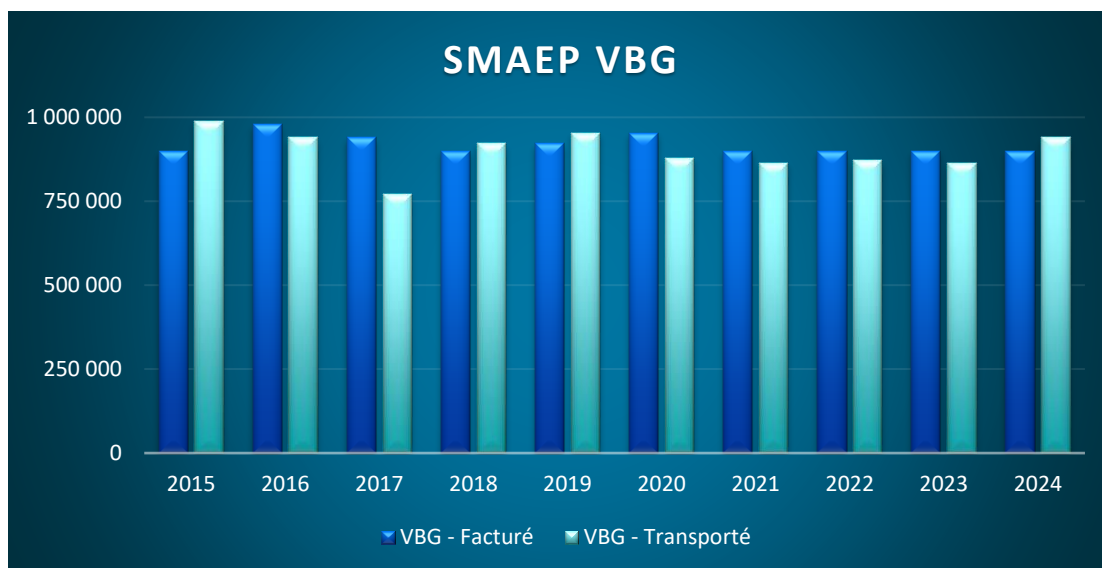
St-Junien						Rochechouart			
	Saint-Junien facturé	Saint-Junien SYT0101	Saint-Junien Prunieras SYT0102	Reliquat N-1	Saint-Junien Transporté	Rochechouart Transporté facturé	Rochechouart SYT0202	Reliquat N-1	Rochechouart Transporté
2015	700 000	622 658	29 661	- 8 032	644 287	260 000	299 799	-3 904	295 895
2016	700 000	656 262	28 634	16 963	701 859	295 895	309 086	11 385	320 471
2017	701 859	635 637	25 353	1 618	662 608	320 471	351 988	641	352 629
2018	700 000	645 383	30 996	2 712	679 091	352 629	352 829	704	353 533
2019	700 000	589 240	33 153	2 176	624 569	353 533	323 691	699	324 390
2020	700 000	619 834	32 855	2 068	654 757	324 390	304 909	459	305 368
Porte Océane du Limousin (depuis 2021 regroupement de St-Junien et Rochechouart)									
	POL facturé	Saint-Junien SYT0101	Saint-Junien Prunieras SYT0102			Rochechouart SYT0202	POL Reliquat N-1	POL Transporté	
2021	965 368	626 948	25 562			270 729	2 743	925 982	
2022	923 914	621 176	42 090			271 866	- 2 193	932 939	
2023	932 939	597 074	23 520			238 900	1 433	860 927	
2024	920 000	560 434	30 893			226 570	1 747	819 644	

VII – Evolution des volumes d'eau transportés



LIMOGES METROPOLE						
	Limoges - Transporté facturé	Limoges Bellegarde SYT0302	Limoges Landouge SYT0302	Limoges La Barre SYT0406	Reliquat N-1	Limoges - Transporté
2015	200 000	71 360	1 007	23 502	-	95 869
2016	200 000	67 509	1 169	24 640	-	93 318
2017	200 000	66 510	100 719	26 269	-	193 498
2018	200 000	63 720	161 244	26 304	-	251 268
2019	251 268	53 596	179 503	27 128	-	260 227
2020	260 227	48 013	211 257	28 034	-	287 304
2021	327 304	46 798	178 361	26 331	-	251 490
2022	251 490	54 661	174 476	25 715	-	254 852
2023	254 852	41 978	169 966	25 477	-	237 421
2024	240 000	40 259	162 963	23 202	-	226 424

VII – Evolution des volumes d'eau transportés



SMAEP VBG								
	VBG - Transporté facturé	VBG Puy-Porchet SYT0401	VBG La Barre SYT0403	Abonnés de Veyrac utilisant l'eau de la VBG à la Barre SYT0406	VBG Cognac SYT0404	VBG Les Coussades SYT0402	Reliquat N-1	VBG - Transporté
2015	900 000	199 288	237 763	- 23 502	497 068	2 568	75 844	989 029
2016	979 300	199 560	264 932	- 24 640	460 445	2 583	38 413	941 293
2017	941 263	174 460	253 814	- 26 269	363 206	2 698	2 524	770 433
2018	900 000	181 059	287 599	- 26 304	465 694	2 807	11 241	922 096
2019	922 096	178 617	285 902	- 27 128	510 689	3 136	2 344	953 560
2020	953 560	186 752	197 944	- 28 034	516 543	2 692	3 126	879 023
2021	900 000	187 089	180 503	-26 331	520 094	2 399	556	864 310
2022	900 000	188 858	178 092	-25 715	523 900	2 340	3 378	870 853
2023	900 000	177 465	190 687	-25 477	514 889	2 214	2 824	862 602
2024	900 000	172 863	240 330	- 23 202	545 833	2 140	2 209	940 173

VIII – Bilan financier – Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2024	
Chap 011 - Charges à caractère général	60 638,85 €	
Chap 012 - Charges de personnel	69 447,38 €	
Chap 65 - Charges diverses de gestion courante	0,79 €	
Chap 66 - Charges financières	111 850,26 €	
Chap 67 - Charges exceptionnelles	- €	
Chap 042 - Opérations d'ordre - amortissements techniques	326 388,43 €	
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement (chap 023)	- €	
Total	568 325,71 €	(A)

Recettes de fonctionnement	CA 2024	
Chap 70 - Ventes de produits (Transport d'eau)	618 000,00 €	
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	- €	
Chap 77 - Produits exceptionnels	1 667,62 €	
Chap 013 – Atténuation de charges	7 146,39 €	
Chap 042 - Opérations d'ordre - amortissements des subventions	122 464,00 €	
Chap 002 - Résultat de fonctionnement antérieur	609 515,17 €	(C)
Total	1 358 793,18 €	(B)

Résultat de fonctionnement = B-A-C 180 952,30 €
D=Résultat de fonctionnement cumulé= B-A 790 467,47 €

En 2024, les charges à caractère général ont fortement diminué par rapport à 2023, principalement lié à la baisse du prix de l'électricité.

VIII – Bilan financier – Investissement

Dépenses d'investissement	CA 2024	
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	398 614,61 €	
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	- €	
Chap 21 – Immobilisations corporelles	41 406,92 €	
Chap 23 – Immobilisations en cours	1 479,20 €	
Chap 040 – Opérations d'ordre – Amortissements des subventions	122 464,00 €	
Chap 041 – Opérations patrimoniales	- €	
Chap 001 – Résultat d'investissement antérieur	199 788,38 €	(E)
Total	763 753,11 €	(F)
Restes à réaliser	0,00 €	(G)
Recettes d'investissement	CA 2024	
Chap 13 – Subventions investissements.	- €	
Chap 16 – Emprunts.	- €	
Chap 040 – Opérations d'ordre – Amortissement technique	326 388,43 €	
Chap 041 – Opérations patrimoniales.	- €	
Chap 021 - Autofinancement complémentaire de la section investissement.	- €	
Chap 023 – Immobilisations en cours.	- €	
Chap 10 – Affectation des résultats d'exploitation antérieurs.	223 509,06 €	
Total	549 897,49 €	(H)
Restes à réaliser	0	(I)

(L) Résultat d'investissement = H-(F-E)	- 14 067,24
(J) Résultat d'investissement (déficit) cumulé = E+L	- 213 855,62
Restes à réaliser en dépenses d'investissement = G	
K=Besoin de financement après intégration des restes à réaliser= J-G+I	- 213 855,62
Le montant disponible s'élève à D-K	576 611,85

IX – Annexe

- Cartographie de la distribution de l'eau par le SYTEPOL



SYTEPOL
Système de pompage – La Bastide



Limoges Métropole
Cuve extérieure réservoir de Bellegarde



SYTEPOL
Surpresseur des Plats à Rochechouart

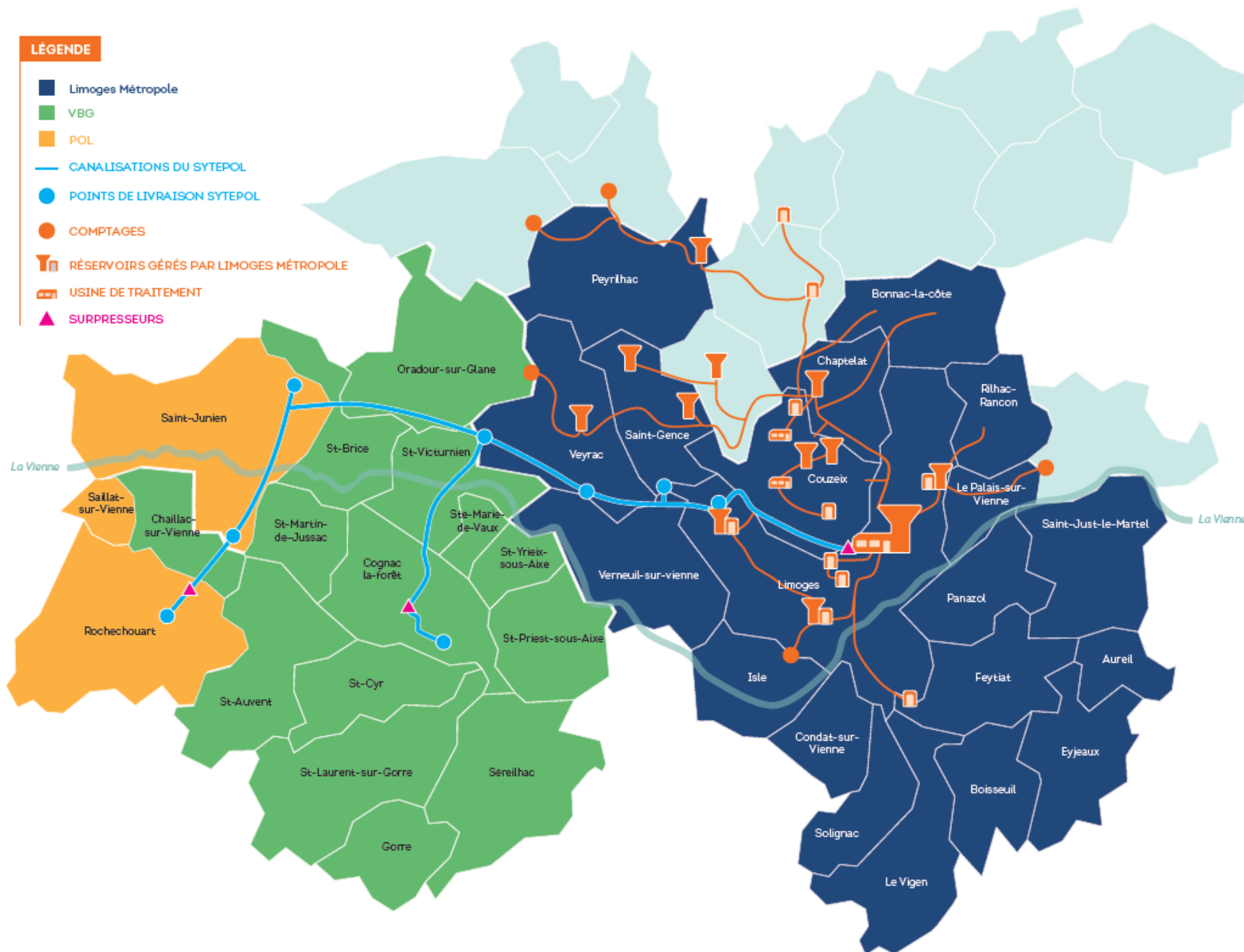


Porte Océane du Limousin
Réservoir de Prunières à St Junien

CARTOGRAPHIE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU PAR LE SYTEPOL

LÉGENDE

- Limoges Métropole
- VBG
- POL
- CANALISATIONS DU SYTEPOL
- POINTS DE LIVRAISON SYTEPOL
- COMPTAGES
- RÉSERVOIRS GÉRÉS PAR LIMOGES MÉTROPOLE
- USINE DE TRAITEMENT
- SURPRESSEURS





ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT-JUNIEN

Conclusion sanitaire

2024 Eau de bonne qualité.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BEAUNE (2), GOUILLET, LA CROUZILLE, LE MAZEAUD. L'eau est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 11387 personnes sur 1 commune (SAINT-JUNIEN). Le responsable des installations est : « CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 68
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 47
Valeur moyenne : 2,3 mg/L
Valeur maxi : 3,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 8
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 182
Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 47
Valeur moyenne : 10,3 °f
Valeur maxi : 12 °f

Quelques conseils

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/03/2025

UDI 087000658

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROCHECHOUART

Conclusion sanitaire

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante à l'exception d'une contamination observée en juin 2024 sur une partie de la commune de ROCHECHOUART ayant conduit à une restriction ponctuelle de consommation de l'eau et à une mise à disposition d'eau embouteillée pour la population concernée.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BEAUNE (2), GOUILLET, LA CROUZILLE, LE MAZEAUD. L'eau est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3681 personnes sur 1 commune (ROCHECHOUART). Le responsable des installations est : « CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

B Contamination ponctuelle sur une partie de la commune

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 76
Conformité : 97 %
Valeur maxi : 80 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 47
Valeur moyenne : 2,3 mg/L
Valeur maxi : 3,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 8
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 182
Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 47
Valeur moyenne : 10,3 °f
Valeur maxi : 12 °f

Quelques conseils

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/03/2025

UDI 087000795

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAILLAT SUR VIENNE

2024 Eau de bonne qualité.

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHAUMEIX, FORAGE DE CHAUMEIX, NOUVEAU FORAGE DE CHAUMEIX. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 813 personnes sur 1 commune (SAILLAT-SUR-VIENNE). Le responsable des installations est : « CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **12,5 mg/L**
Valeur maxi : **14 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **181**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **13,5 °f**
Valeur maxi : **15 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/03/2025

UDI 087000796

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : JAVERDAT

Conclusion sanitaire

2024

Eau de bonne qualité bactériologique.
Présence naturelle de radon faisant l'objet d'un suivi renforcé. La collectivité doit examiner la faisabilité d'actions de réduction des teneurs observées.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage :
PRE-CASSIS. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 525 personnes. Le responsable des installations est : « CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 18 mg/L
Valeur maxi : 19 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 181
Valeur maxi : 0,016 microgramme/L

Quelques conseils

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 11,5 °f
Valeur maxi : 12 °f

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 130 Bq/L
Valeur maxi : 130 Bq/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/03/2025

UDI 087001146

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ABA LA CLAUTRE (SYTEPOL)

Conclusion sanitaire

2024 Eau de bonne qualité

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BEAUNE (2), GOUILLET, LA CROUZILLE, LE MAZEAUD. L'eau est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 89 personnes. Le responsable des installations est : « CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2021, 2022, 2023, 2024

NITRATES

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 47

Valeur moyenne : 2,3 mg/L

Valeur maxi : 3,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 8

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 182

Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 47

Valeur moyenne : 10,3 °f

Valeur maxi : 12 °f

Quelques conseils

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/03/2025

UDI 087001148

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA VALETTE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Eau de bonne qualité bactériologique. Présence naturelle de radon faisant l'objet d'un suivi renforcé. La collectivité doit examiner la faisabilité d'actions de réduction des teneurs observées.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PASSEIX (MONTGENIE). L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 69 personnes. Le responsable des installations est : « CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2021, 2022, 2023, 2024**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **7,6 mg/L**
Valeur maxi : **8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **182**
Valeur maxi : **0,014 microgramme/L**

Quelques conseils

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **12 °f**
Valeur maxi : **13 °f**

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **228 Bq/L**
Valeur maxi : **228 Bq/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

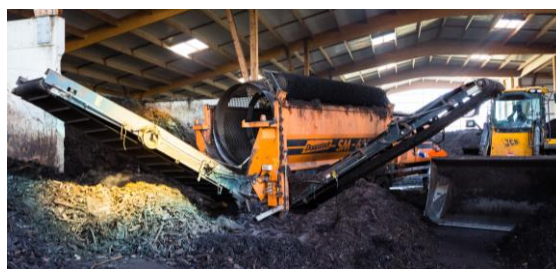
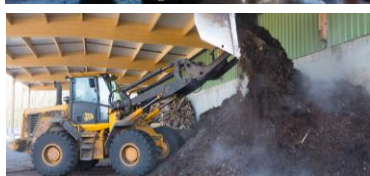
Édité le 12/03/2025

UDI 087001145

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

SAINT JUNIEN

SUIVI DE LA CAMPAGNE DE VALORISATION 2024 des boues issues de la station d'épuration



Février 2025

PAPREC AGRO est une filiale de



Siège et usine de Dordogne

Lieudit Le Petit Clos
24800 SAINT PAUL LA ROCHE
Tél. : 05 53 55 35 70 - Fax : 05 53 55 35 78
Email : agro24@paprec.com

Usine de Gironde

1 Barrail de la Grand Mère
33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE
Tél. : 05 57 49 26 22 - Fax : 05 57 49 26 61



Le présent dossier reprend l'ensemble du suivi d'activité de la filière de traitement et de valorisation des boues produites par la station d'épuration de Saint-Junien. Ces boues rentrent dans la composition d'un compost conforme à la norme NF U44-095, placé en agriculture sous la responsabilité de la société Paprec Agro.

Ce document comprend :

- une attestation de prise en charge des déchets ;
- Une synthèse de tonnages produits mensuellement ;
- le récapitulatif des livraisons de bennes de boues ;
- le récapitulatif des résultats d'analyses des boues ;
- le suivi du compostage et la traçabilité des boues ;
- le récapitulatif des résultats d'analyses de compost.

ATTESTATION

Je soussigné Cédric EVRARD, Directeur d'agences de la SAS Paprec Agro, sise « le Petit Clos » 24800 Saint Paul la Roche, atteste avoir réceptionné et composté, sur notre site autorisé de Saint Paul la Roche, 756,54 tonnes de boues, de la commune de Saint-Junien, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Le compost produit, conforme à la norme NF U44-095, est valorisé par épandage dans la filière agricole, conformément à la réglementation sur les amendements organiques fertilisants.

Cette attestation est remise à la ville de Saint Junien pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint Paul la Roche le 10 février 2025



PAPREC AGRO est une filiale de



Siège et usine de Dordogne

Lieudit Le Petit Clos
24800 SAINT PAUL LA ROCHE
Tél. : 05 53 55 35 70 - Fax : 05 53 55 35 78
Email : agro24@paprec.com

Usine de Gironde

1 Barrail de la Grand Mère
33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE
Tél. : 05 57 49 26 22 - Fax : 05 57 49 26 61



BOUES STJUNIEN

Date Entrée	Heure Entrée	N° Ticket	N° Bon	N° Camion	Transporteur	Destination	Client	Libellé Référentiel	Poids
03/01/2024	14:54	79215	385522	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	7880
03/01/2024	15:13	79216	385523	DM207CV	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11180
11/01/2024	12:35	79549	385697	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10660
11/01/2024	13:29	79557	385699	GL887PR	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10900
22/01/2024	13:23	79957	385848	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	8900
22/01/2024	13:50	79958	385849	BR971AZ	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11160
15/02/2024	12:18	81036	386272	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	12300
15/02/2024	13:18	81038	386273	GL887PR	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11140
21/02/2024	14:10	81290	386419	EB727YE	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	7820
21/02/2024	14:27	81291	386420	EB727YE	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10820
27/02/2024	11:39	81525	386504	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11520
27/02/2024	12:30	81530	386505	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11060
01/03/2024	11:23	81755	386601	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	8320
01/03/2024	11:49	81758	386602	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11160
08/03/2024	16:36	82405	386719	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11320
08/03/2024	16:37	82407	386720	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11480
18/03/2024	11:53	82494	386794	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	8500
18/03/2024	13:30	82518	386795	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11060
29/03/2024	09:40	83089	387085	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10600
29/03/2024	09:56	83091	387086	DM207CV	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	7620
10/04/2024	10:37	83525	387264	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	7800
10/04/2024	10:55	83530	387265	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10980
18/04/2024	12:42	83936	387386	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10920
18/04/2024	13:23	83939	387387	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10920
25/04/2024	14:32	84251	387524	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	8460
25/04/2024	14:52	84254	387525	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10880

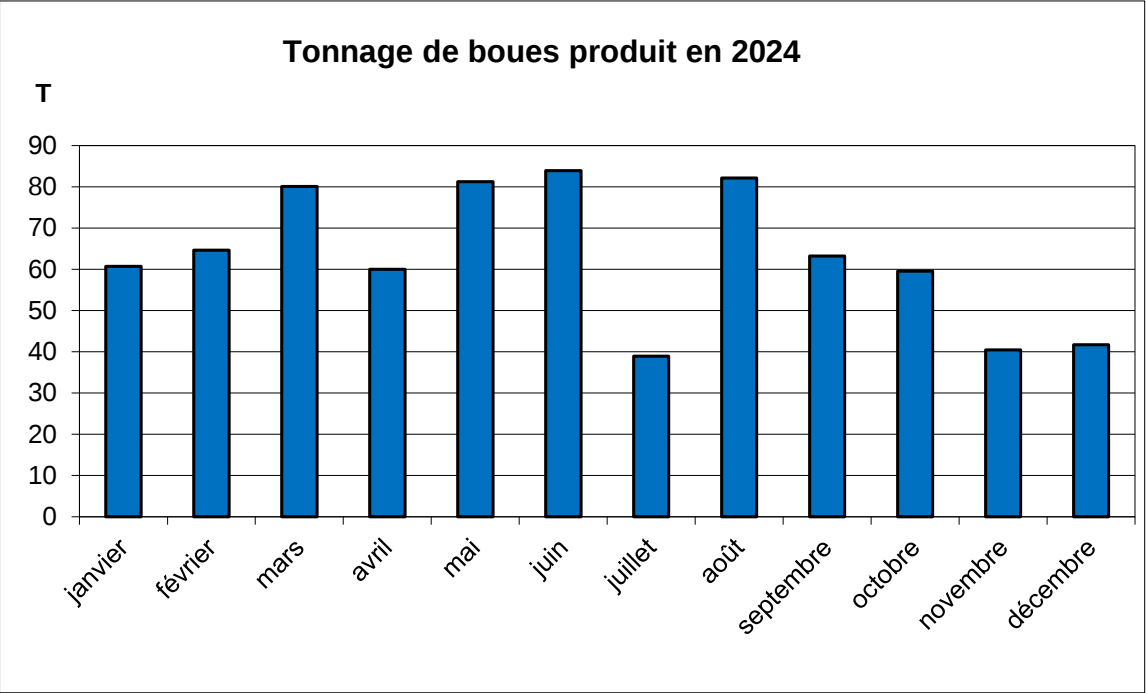
02/05/2024	09:36	84475	387644	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10860
02/05/2024	09:53	84477	387645	DM207CV	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11000
16/05/2024	10:00	84979	387860	CK331RP	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	8120
16/05/2024	10:28	84981	387861	CN180ZW	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11160
23/05/2024	09:43	85240	387961	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10900
23/05/2024	10:11	85243	387962	DM207CV	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10940
29/05/2024	14:40	85534	388082	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	7320
29/05/2024	14:56	85539	388083	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10980
05/06/2024	09:43	85839	388212	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11040
05/06/2024	10:20	85845	388213	DM207CV	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10660
11/06/2024	12:28	86093	388326	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	9640
11/06/2024	13:37	86098	388327	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11080
19/06/2024	14:51	86473	388464	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11180
19/06/2024	15:09	86475	388466	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10960
27/06/2024	13:08	86874	388616	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	8720
27/06/2024	13:26	86876	388615	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10600
08/07/2024	13:57	87278	388812	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11200
08/07/2024	14:16	87282	388813	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10720
31/07/2024	11:31	88272	389204	DM207CV	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	7960
31/07/2024	11:48	88275	389203	DM207CV	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	9040
06/08/2024	11:55	88528	389331	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10320
06/08/2024	12:11	88529	389332	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10640
12/08/2024	14:40	88773	389405	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	8540
12/08/2024	14:59	88776	389406	DM207CV	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11240
20/08/2024	12:44	89026	389538	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10840
20/08/2024	13:20	89027	389539	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10840
29/08/2024	12:11	89442	389712	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	8640
29/08/2024	13:38	89451	389713	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11060
12/09/2024	12:22	90020	389939	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11800
12/09/2024	12:41	90023	389940	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10820
20/09/2024	15:00	90392	390171	CK397LR	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	8360
20/09/2024	15:20	90394	390172	FJ531SP	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10500
30/09/2024	14:26	90766	390330	DA095HG	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10940
30/09/2024	14:52	90769	390329	CN180ZW	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10840
08/10/2024	09:36	91144	390476	FA861TY	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	7840
08/10/2024	09:53	91146	390477	DM207CV	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11020

17/10/2024	12:28	91599	390622	GM772XS	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10540
17/10/2024	12:50	91602	390623	GT316DD	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10780
25/10/2024	13:48	91926	390801	CK397LR	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	7980
25/10/2024	14:05	91930	390802	FJ531SP	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11420
06/11/2024	09:50	92346	390969	DA095HG	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	9920
06/11/2024	10:09	92351	390970	BR971AZ	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10460
21/11/2024	14:42	93138	391263	DA095HG	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	8560
21/11/2024	15:17	93141	391264	CN180ZW	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11480
05/12/2024	09:53	93726	391519	DA095HG	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	11860
05/12/2024	10:38	93735	391520	BR971AZ	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10640
27/12/2024	13:56	94671	391868	DA095HG	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	8320
27/12/2024	14:18	94673	391869	BR971AZ	PAPREC AGRO	BOUES STJUNIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES F	Boue STEP urbain	10900
								Total	756540

Tonnage de boues produit en 2024

	Saint Junien		
	T brutes	Siccité	T de MS
janvier	60,68		
février	64,66		
mars	80,06	31,40	
avril	59,96	32,70	
mai	81,28		
juin	83,88	26,10	
juillet	38,92	28,30	
août	82,12		
septembre	63,26	26,90	
octobre	59,58		
novembre	40,42		
décembre	41,72	32,80	
Total	756,54	29,70	224,69

résultat évalué sur estimation



ST-JUNIEN 2024	Unité	Valeur limite réglementaire	Minimum 2024	Maximum 2024	Moy 2024	08/03/2024	29/03/2024	04/06/2024	11/07/2024	23/09/2024	05/12/2024
Valeur agronomique											
Matière sèche	%		26,10	32,80	29,70	31,40	32,70	26,10	28,30	26,90	32,80
Humidité	%		67,20	73,90	70,30	68,60	67,30	73,90	71,70	73,10	67,20
pH			8,40	11,90	10,43	11,50	10,90	8,40	11,90	10,20	9,70
Matière organique	kg/tonne de produit brut		124,00	173,50	149,75	163,00	173,50	124,00	143,00	141,00	154,00
Azote total	kg/tonne de produit brut		10,70	13,30	11,87	12,30	11,40	12,00	10,70	11,50	13,30
Rapport C/N			5,20	7,60	6,35	6,60	7,60	5,20	6,70	6,20	5,80
Azote ammoniacal (N-NH ₄)	kg/tonne de produit brut		0,15	1,18	0,39	Inf à 0,176	Inf à 0,153	Inf à 1,180	Inf à 0,271	Inf à 0,294	0,28
Phosphore total P ₂ O ₅	kg/tonne de produit brut		5,80	7,90	6,70	7,20	7,90	5,80	6,10	6,40	6,80
Potassium total K ₂ O	kg/tonne de produit brut		0,43	0,63	0,53	0,60	0,63	0,55	0,43	0,45	0,50
Magnésium total MgO	kg/tonne de produit brut		1,40	5,30	2,20	5,30	1,80	1,50	1,50	1,40	1,70
Calcium total CaO	kg/tonne de produit brut		45,00	148,00	67,65	148,00	46,60	45,40	51,30	45,00	69,60
Sodium Na ₂ O	kg/tonne de produit brut		0,08	0,28	0,13	0,28	0,11	0,08	0,14	0,09	0,10
Oligo-éléments											
Fer (Fe)	mg/kg sec		26100,00	33200,00	30533,33	33200	32700	31600,00	26100,00	29700,00	29900,00
Manganèse (Mn)	mg/kg sec		274,00	372,00	334,00	362,00	372,00	372,00	274,00	336,00	288,00
Molybdène (Mo)	mg/kg sec		5,40	22,40	11,53	6,00	5,40	-	12,30	-	22,40
Cobalt (Co)	mg/kg sec		3,30	4,40	3,85	Inf à 4,30	Inf à 4,40	-	Inf à 3,30	-	3,40
Autres											
Bore (B)	mg/kg sec		15,60	21,50	17,75	16,40	16,20	15,60	19,10	21,5	Inf à 17,70
Eléments traces métalliques											
Chrome (Cr)	mg/kg sec	1000	27,10	44,20	36,35	44,20	42,80	-	31,30	-	27,10
Cuivre (Cu)	mg/kg sec	1000	210,00	224,00	218,50	210,00	224,00	-	221,00	-	219,00
Nickel (Ni)	mg/kg sec	200	20,00	23,80	21,50	23,80	22,20	-	20,00	-	20,00
Zinc (Zn)	mg/kg sec	3000	595,00	662,00	624,75	662,00	637,00	-	595,00	-	605,00
Cr + Cu + Ni + Zn	mg/kg sec	4000	867,00	940,00	901,00	940,00	926,00	-	867,00	-	871,00
Cadmium (Cd)	mg/kg sec	10	1,30	1,50	1,38	1,40	1,50	-	1,30	-	1,30
Plomb (Pb)	mg/kg sec	800	28,00	34,30	31,25	33,5	34,3	-	29,2	-	28
Mercure (Hg)	mg/kg sec	10	0,31	0,64	0,44	0,64	0,46	-	0,31	-	0,33
Composés traces organiques											
Composés traces organiques		Cas général	Prairies								
PCB n°28	mg/kg sec	-	-	Inf à 0,008	Inf à 0,008	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-
PCB n°52	mg/kg sec	-	-	Inf à 0,008	Inf à 0,008	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-
PCB n°101	mg/kg sec	-	-	Inf à 0,008	Inf à 0,008	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-
PCB n°118	mg/kg sec	-	-	Inf à 0,008	Inf à 0,008	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-
PCB n°138	mg/kg sec	-	-	Inf à 0,008	Inf à 0,008	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-
PCB n°153	mg/kg sec	-	-	Inf à 0,008	Inf à 0,008	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-
PCB n°180	mg/kg sec	-	-	Inf à 0,008	Inf à 0,008	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-	Inf à 0,008	-
Somme des 7 PCB	mg/kg sec	0,80	0,80	Inf à 0,056	Inf à 0,059	Inf à 0,058	-	Inf à 0,059	-	Inf à 0,056	-
Fluoranthène	mg/kg sec	5,00	4,00	Inf à 0,156	Inf à 0,165	Inf à 0,161	-	0,165	-	Inf à 0,156	-
Benzo(b)Fluoranthène	mg/kg sec	2,50	2,50	Inf à 0,109	Inf à 0,119	Inf à 0,114	-	0,119	-	Inf à 0,109	-
Benzo(a)Pyrène	mg/kg sec	2,00	1,50	Inf à 0,086	Inf à 0,097	Inf à 0,092	-	0,097	-	Inf à 0,086	-



Suivi général pour la période du : 01/01/2024 au 31/12/2024

Fournisseur : STJUNIEU
Contrat : 10039 - BOUES ST JUNIEU

Date d'entrée	n° BE	n° ticket de pesée	Client	Origine	n° lot	Type de matière	Conditionnement	Nombre de conditionnement	Tonnage/Vol (en l)	n° OF fermentation	Cellule de fermentation	Date début remplissage fermentation	Date fin remplissage fermentation / Date début de fermentation	Date fin fermentation	n° OF maturation	Box de maturation	Date début remplissage maturation	Date fin remplissage maturation / Date début de maturation	Date fin maturation	Type de compost
03/01/2024	DL00385523	79216	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEU	13437	Boues STEP urbaines Vrac Benne		1	11,18	F41_20240103	F41	03/01/2024	05/01/2024	23/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
03/01/2024	DL00385522	79215	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEU	13436	Boues STEP urbaines Vrac Benne		1	7,88	F41_20240103	F41	03/01/2024	05/01/2024	23/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
03/01/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F41_20240103	F41	03/01/2024	05/01/2024	23/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
03/01/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet		8		F41_20240103	F41	03/01/2024	05/01/2024	23/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
03/01/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F41_20240103	F41	03/01/2024	05/01/2024	23/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
03/01/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet		8		F41_20240103	F41	03/01/2024	05/01/2024	23/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
03/01/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F41_20240103	F41	03/01/2024	05/01/2024	23/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
11/01/2024	DL00385699	79557	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEU	13492	Boues STEP urbaines Vrac Benne		1	10,9	F19_20240111	F19	11/01/2024	12/01/2024	31/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
11/01/2024	DL00385697	79549	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEU	13491	Boues STEP urbaines Vrac Benne		1	10,66	F13_20231226	F13	26/12/2023	11/01/2024	25/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
11/01/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F13_20231226	F13	26/12/2023	11/01/2024	25/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
11/01/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet		8		F13_20231226	F13	26/12/2023	11/01/2024	25/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
11/01/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F19_20240111	F19	11/01/2024	12/01/2024	31/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
11/01/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet		8		F19_20240111	F19	11/01/2024	12/01/2024	31/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
11/01/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F19_20240111	F19	11/01/2024	12/01/2024	31/01/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
22/01/2024	DL00385849	79958	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEU	13599	Boues STEP urbaines Vrac Benne		1	11,16	F14_20240122	F14	22/01/2024	23/01/2024	15/02/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
22/01/2024	DL00385848	79957	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEU	13598	Boues STEP urbaines Vrac Benne		1	8,9	F14_20240122	F14	22/01/2024	23/01/2024	15/02/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
22/01/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F14_20240122	F14	22/01/2024	23/01/2024	15/02/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
22/01/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet		8		F14_20240122	F14	22/01/2024	23/01/2024	15/02/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
22/01/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F14_20240122	F14	22/01/2024	23/01/2024	15/02/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
22/01/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet		8		F14_20240122	F14	22/01/2024	23/01/2024	15/02/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
22/01/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F14_20240122	F14	22/01/2024	23/01/2024	15/02/2024	M14_20240119	M14	19/01/2024	21/02/2024	18/03/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
15/02/2024	DL00386273	81038	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEU	13916	Boues STEP urbaines Vrac Benne		1	11,14	F32_20240214	F32	14/02/2024	15/02/2024	29/02/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
15/02/2024	DL00386272	81036	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEU	13915	Boues STEP urbaines Vrac Benne		1	12,3	F42_20240216	F42	16/02/2024	16/02/2024	01/03/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
15/02/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F32_20240214	F32	14/02/2024	15/02/2024	29/02/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
15/02/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet		8		F32_20240214	F32	14/02/2024	15/02/2024	29/02/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
15/02/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F42_20240216	F42	16/02/2024	16/02/2024	01/03/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
15/02/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet		8		F42_20240216	F42	16/02/2024	16/02/2024	01/03/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
15/02/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F42_20240216	F42	16/02/2024	16/02/2024	01/03/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
21/02/2024	DL00386420	81291	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEU	14011	Boues STEP urbaines Vrac Benne		1	10,82	F41_20240221	F41	21/02/2024	22/02/2024	06/03/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
21/02/2024	DL00386419	81290	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEU	14010	Boues STEP urbaines Vrac Benne		1	7,82	F24_20240220	F24	20/02/2024	22/02/2024	12/03/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
21/02/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F24_20240220	F24	20/02/2024	22/02/2024	12/03/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
21/02/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet		8		F24_20240220	F24	20/02/2024	22/02/2024	12/03/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
21/02/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F41_20240221	F41	21/02/2024	22/02/2024	06/03/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
21/02/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet		8		F41_20240221	F41	21/02/2024	22/02/2024	06/03/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
21/02/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F41_20240221	F41	21/02/2024	22/02/2024	06/03/2024	M13_20240222	M13	22/02/2024	18/03/2024	20/04/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
27/02/2024	DL00386505	81530	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEU	14050	Boues STEP urbaines Vrac Benne		1	11,06	F33_20240226	F33	26/02/2024	27/02/2024	20/03/2024	M04_20240320	M04	20/03/2024	19/04/2024	10/05/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
27/02/2024	DL00386504	81525	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEU	14049	Boues STEP urbaines Vrac Benne		1	11,52	F33_20240226	F33	26/02/2024	27/02/2024	20/03/2024	M04_20240320	M04	20/03/2024	19/04/2024	10/05/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
27/02/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F33_20240226	F33	26/02/2024	27/02/2024	20/03/2024	M04_20240320	M04	20/03/2024	19/04/2024	10/05/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
27/02/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet		8		F33_20240226	F33	26/02/2024	27/02/2024	20/03/2024	M04_20240320	M04	20/03/2024	19/04/2024	10/05/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
27/02/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F33_20240226	F33	26/02/2024	27/02/2024	20/03/2024	M04_20240320	M04	20/03/2024	19/04/2024	10/05/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
27/02/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet		8		F33_20240226	F33	26/02/2024	27/02/2024	20/03/2024	M04_20240320	M04	20/03/2024	19/04/2024	10/05/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
27/02/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet		3		F33_20240226	F33	26/02/2024	27/02/2024	20/03/2024	M04_20240320	M04	20/03/2024	19/04/2024	10/05/2024	Compost NFU 44-95 Vrac

Fournisseur : STJUNIEN
Contrat : 10039 - BOUES ST JUNIEN

Edité par PAPRECPROD \ \ DUPONE
2 / 6

Fournisseur : STJUNIEN
Contrat : 10039 - BOUES ST JUNIEN

3 / 6

Fournisseur : STJUNIEN
Contrat : 10039 - BOUES ST JUNIEN

4 / 6

Fournisseur : STJUNIEN
Contrat : 10039 - BOUES ST JUNIEN

5 / 6



Suivi général pour la période du : 01/01/2024 au 31/12/2024

Fournisseur : STJUNIEN
Contrat : 10039 - BOUES ST JUNIEN

25/10/2024	DL00390802	91930	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEN	16941	Boues STEP urbaines Vrac Benne	1	11,42	F31_20241025	F31	25/10/2024	29/10/2024	14/11/2024	M05_20241022	M05	22/10/2024	20/11/2024	03/12/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
25/10/2024	DL00390801	91926	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEN	16940	Boues STEP urbaines Vrac Benne	1	7,98	F19_20241025	F19	25/10/2024	31/10/2024	19/11/2024	M05_20241022	M05	22/10/2024	20/11/2024	03/12/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
25/10/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet	3		F31_20241025	F31	25/10/2024	29/10/2024	14/11/2024	M05_20241022	M05	22/10/2024	20/11/2024	03/12/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
25/10/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet	8		F31_20241025	F31	25/10/2024	29/10/2024	14/11/2024	M05_20241022	M05	22/10/2024	20/11/2024	03/12/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
25/10/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet	3		F19_20241025	F19	25/10/2024	31/10/2024	19/11/2024	M05_20241022	M05	22/10/2024	20/11/2024	03/12/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
25/10/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet	8		F19_20241025	F19	25/10/2024	31/10/2024	19/11/2024	M05_20241022	M05	22/10/2024	20/11/2024	03/12/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
25/10/2024			PAPREC AGRO						F19_20241025	F19	25/10/2024	31/10/2024	19/11/2024	M05_20241022	M05	22/10/2024	20/11/2024	03/12/2024	Compost NFU 44-95 Vrac
06/11/2024	DL00390970	92351	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEN	17100	Boues STEP urbaines Vrac Benne	1	10,46	F23_20241106	F23	06/11/2024	06/11/2024	26/11/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
06/11/2024	DL00390969	92346	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEN	17099	Boues STEP urbaines Vrac Benne	1	9,92	F23_20241106	F23	06/11/2024	06/11/2024	26/11/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
06/11/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet	3		F23_20241106	F23	06/11/2024	06/11/2024	26/11/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
06/11/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet	8		F23_20241106	F23	06/11/2024	06/11/2024	26/11/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
06/11/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet	3		F23_20241106	F23	06/11/2024	06/11/2024	26/11/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
06/11/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet	8		F23_20241106	F23	06/11/2024	06/11/2024	26/11/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
06/11/2024			PAPREC AGRO						F23_20241106	F23	06/11/2024	06/11/2024	26/11/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
21/11/2024	DL00391264	93141	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEN	17267	Boues STEP urbaines Vrac Benne	1	11,48	F42_20241122	F42	22/11/2024	22/11/2024	11/12/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
21/11/2024	DL00391263	93138	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEN	17266	Boues STEP urbaines Vrac Benne	1	8,56	F19_20241120	F19	20/11/2024	21/11/2024	12/12/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
21/11/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet	3		F42_20241122	F42	22/11/2024	22/11/2024	11/12/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
21/11/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet	8		F42_20241122	F42	22/11/2024	22/11/2024	11/12/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
21/11/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet	3		F19_20241120	F19	20/11/2024	21/11/2024	12/12/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
21/11/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet	8		F19_20241120	F19	20/11/2024	21/11/2024	12/12/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
21/11/2024			PAPREC AGRO						F19_20241120	F19	20/11/2024	21/11/2024	12/12/2024	M14_20241121	M14	21/11/2024	20/12/2024	20/01/2025	Compost NFU 44-95 Vrac
05/12/2024	DL00391520	93735	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEN	17492	Boues STEP urbaines Vrac Benne	1	10,64	F18_20241205	F18	05/12/2024	06/12/2024	27/12/2024	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
05/12/2024	DL00391519	93726	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEN	17490	Boues STEP urbaines Vrac Benne	1	11,86	F18_20241205	F18	05/12/2024	06/12/2024	27/12/2024	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
05/12/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet	3		F18_20241205	F18	05/12/2024	06/12/2024	27/12/2024	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
05/12/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet	8		F18_20241205	F18	05/12/2024	06/12/2024	27/12/2024	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
05/12/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet	3		F18_20241205	F18	05/12/2024	06/12/2024	27/12/2024	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
05/12/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet	8		F18_20241205	F18	05/12/2024	06/12/2024	27/12/2024	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
05/12/2024			PAPREC AGRO						F18_20241205	F18	05/12/2024	06/12/2024	27/12/2024	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
27/12/2024	DL00391869	94673	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEN	17711	Boues STEP urbaines Vrac Benne	1	10,9	F13_20241230	F13	30/12/2024	06/01/2025	23/01/2025	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
27/12/2024	DL00391868	94671	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	BOUES ST JUNIEN	17710	Boues STEP urbaines Vrac Benne	1	8,32	F13_20241230	F13	30/12/2024	06/01/2025	23/01/2025	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
27/12/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet	3		F13_20241230	F13	30/12/2024	06/01/2025	23/01/2025	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
27/12/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet	8		F13_20241230	F13	30/12/2024	06/01/2025	23/01/2025	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
27/12/2024			PAPREC AGRO			Déchets verts broyés Vrac Godet	3		F13_20241230	F13	30/12/2024	06/01/2025	23/01/2025	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
27/12/2024			PAPREC AGRO			Bois refus de criblage Vrac Godet	8		F13_20241230	F13	30/12/2024	06/01/2025	23/01/2025	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		
27/12/2024			PAPREC AGRO						F13_20241230	F13	30/12/2024	06/01/2025	23/01/2025	M04_20241226	M04	26/12/2024	30/01/2025		

Analyses de compost AES

Compost St Paul 2024			Unité	Limite Norme NFU 44-095	Moyenne	Minimum	Maximum	M04-20122023	M14-19012024	M05-10022024	M13-22022024	M07-01032024	M04-20032024	M05-22042024	M05-26042024	M14-21052024	M08-01062024	M04-24062024	M07-04072024	M05-29072024	M06-01082024	M14-20082024	M04-26092024	M08-04102024	M05-22102024	M07-01112024	M05-06122024	M14-2112024	
Paillement								18 janv. 24	21 févr. 24	21 févr. 24	19 mars 24	27 mars 24	19 avr. 24	16 mai 24	22 mai 24	20 juin 24	24 juin 24	22 juil. 24	25 juil. 24	21 août 24	20 sept. 24	25 sept. 24	21 oct. 24	21 oct. 24	19 nov. 24	19 nov. 24	2 janv. 25	20 déc. 24	
Valeur agronomique																													
Matière sèche	%	>=50	55,20	41,30	67,00	55,9	50,5	60,8	54,1	62,2	54,5	53,7	59,7	50,2	57,6	67,0	53,2	55,4	50,8	55,5	51,2	58,4	62,7	50,2	41,3	54,4			
Humidité	%		44,80	58,70	33,00	44,1	49,5	39,2	45,9	37,8	45,5	46,3	40,3	42,4	42,4	33,0	46,8	44,6	49,2	44,5	48,8	41,6	37,3	49,9	58,7	45,6			
pH			8,66	7,00	9,13	8,8	8,9	9,08	8,8	8,77	9,06	8,7	8,9	9,06	8,7	8,9	9,0	9,1	8,5	8,9	8,2	8,8	8,8	9,0	7,4	7,0			
Matière organique	kg/tonne de produit brut	>=200	264,53	200,00	358,00	280,1	219,7	220,9	304,5	214,0	285,0	261,3	210,2	312,4	208,6	271,5	266,4	277,0	306,0	298,7	294,0	358,0	298,0	200,0	201,9	267,0			
Azote total	kg/tonne de produit brut	<30	12,29	8,25	17,67	10,9	9,7	8,95	11,8	10,93	12,2	14,7	11,0	9,9	11,7	16,8	15,5	8,3	11,4	14,7	12,7	13,4	17,7	11,8	10,4	13,8			
Rapport C/N			12,40	9,20	26,00	12,8	10,5	12,3	14,3	11,4	13,0	9,4	9,6	15,8	10,8	9,7	10,6	16,8	13,4	10,8	26,0	15,0	9,5	9,9	9,2	9,7			
Azote organique	kg/tonne de produit brut		11,06	8,03	15,70	9,9	9,7	9,0	10,7	9,4	10,7	13,9	10,9	9,1	9,7	14,1	12,6	8,0	10,0	13,8	11,3	11,9	15,7	9,7	9,5	12,5			
MO / N organique		<40	24,36	18,81	34,52	28,3	22,6	24,7	28,5	22,9	26,0	18,8	19,2	34,2	21,5	19,3	34,5	30,5	21,7	30,5	21,7	39,1	19,0	19,7	21,3	21,4			
Azote ammoniacal (N-NH ₄)	kg/tonne de produit brut		1,39	0,22	2,83	1,0	0,7	1,6	1,1	1,2	0,7	1,8	0,7	2,0	0,2	2,8	0,2	1,4	0,92	1,4	0,9	1,5	1,97	1,9	0,3	1,3			
Phosphore total P ₂ O ₅	kg/tonne de produit brut	<30	9,34	3,12	14,38	10,5	7,3	7,9	10,1	7,4	9,6	14,0	10,6	8,0	8,5	14,4	13,7	3,1	7,0	8,9	9,3	6,2	11,9	7,8	8,4	11,8			
Potassium total K ₂ O	kg/tonne de produit brut	<30	5,08	3,60	7,50	4,7	4,0	4,6	4,4	4,0	3,7	5,6	4,1	4,3	4,0	6,4	5,3	7,5	6,7	7,2	4,3	7,5	3,6	4,3	5,3	5,3			
N + P ₂ O ₅ + K ₂ O	kg/tonne de produit brut	<70	26,66	18,85	37,62	26,2	21,0	21,4	26,3	22,3	25,4	34,2	25,7	22,2	24,2	37,6	34,5	18,9	25,2	30,9	26,3	27,1	34,9	22,8	22,2	30,9			
Magnésium total MgO	kg/tonne de produit brut		3,18	2,41	4,80	3,0	3,5	2,8	3,0	2,4	3,1	3,7	2,8	2,5	2,6	4,5	3,1	3,5	3,0	4,8	2,7	3,3	3,8	2,5	3,2	2,8			
Calcium total CaO	kg/tonne de produit brut		34,11	17,20	74,90	33,7	49,7	23,5	27,6	17,2	74,9	40,5	25,1	32,6	35,8	72,3	35,6	27,7	18,3	37,7	26,2	24,3	39,4	19,3	27,6	27,4			
Éléments traces métalliques																													
Chrome (Cr)	mg/kg sec.	120	28,28	15,20	58,30	29,00	24,7	29,76	25,9	22,3	21,8	36,7	45,5	15,2	35,6	33,8	32,0	21,9	21,3	28,4	20,9	15,2	25,5	23,2	27,0	58,3			
Cuivre (Cu)	mg/kg sec.	300	96,52	34,00	155,28	119,60	74,9	115,33	110,1	106,2	92,6	112,2	155,3	34,0	102,7	98,5	135,0	38,0	75,2	76,6	81,8	55,2	111,0	102,0	129,0	99,7			
Nickel (Ni)	mg/kg sec.	60	15,04	9,30	22,90	14,68	9,7	13,84	14,2	14,7	9,6	16,2	22,6	11,6	17,1	14,2	11,0	12,7	17,9	14,1	9,3	17,1	15,6	17,6	22,9				
Zinc (Zn)	mg/kg sec.	600	238,60	127,50	469,00	469,00	253,3	354,51	327,6	284,0	292,0	346,0	400,4	212,0	265,0	282,8	459,9	127,5	204,0	223,6	288,0	174,0	324,0	298,0	343,0	342,0			
Cadmium (Cd)	mg/kg sec.	3	0,49	0,31	0,74	0,64	0,4	0,70	0,4	0,5	0,5	0,5	0,7	0,3	0,5	0,3	0,7	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5			
Plomb (Pb)	mg/kg sec.	180	25,19	5,32	113,31	22,30	15,6	24,81	19,0	23,6	17,0	23,7	29,9	5,3	24,3	113,3	19,3	24,0	23,0	14,0	15,7	15,9	28,1	26,0	27,1	17,1			
Mercure (Hg)	mg/kg sec.	2	0,17	0,00	0,42	0,12	0,10	0,16	0,21	0,31	0,14	0,21	0,42	0,09	0,24	0,13	0,21	0,05	0,09	0,10	0,15	0,09	0,26	0,20	0,003	0,19			
Sélénium (Se)	mg/kg sec.	12,00	2,34	1,50	2,79	2,85	inf à 2,6	2,68	inf à 2,6	inf à 2,6	inf à 2,6	inf à 2,7	inf à 2,8	inf à 2,6	inf à 2,6	inf à 2,6	inf à 2,6	inf à 2,7	inf à 2,6	inf à 2,7	inf à 2,7	inf à 1,5	inf à 1,5	inf à 1,5	inf à 1,6	inf à 1,7	inf à 1,5		
Arsenic (As)	mg/kg sec.	18,00	10,44	3,02	16,90	16,40	inf à 6,2	14,27	inf à 16,9	11,3	9,90	9,6	13,4	3,02	9,08	6,8	10,84	9,18	8,78	9,14	14,00	8,80	10,90	12,30	12,10	6,30			
Composés traces organiques																													
PCB n°28	mg/kg sec.		0,01	0,01	0,01	0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	0,008	inf à 0,010	0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008		
PCB n°52	mg/kg sec.		0,01	0,01	0,01	0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	0,008	inf à 0,010	0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008		
PCB n°101	mg/kg sec.		0,01	0,01	0,01	0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	0,008	inf à 0,010	0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008		
PCB n°118	mg/kg sec.		0,01	0,01	0,01	0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	0,008	inf à 0,010	0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008		
PCB n°138	mg/kg sec.		0,01	0,01	0,01	0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	0,008	inf à 0,010	0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,013	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008		
PCB n°153	mg/kg sec.		0,01	0,01	0,01	0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	0,008	inf à 0,010	0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,013	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008		
PCB n°180	mg/kg sec.		0,01	0,01	0,01	0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,008	0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	0,008	inf à 0,010	0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008	inf à 0,013	inf à 0,009	inf à 0,008	inf à 0,008		
Somme des 7 PCB	mg/kg sec.	0,80	0,06	0,06	0,07	0,056	0,056	inf à 0,056	0,056	inf à 0,056	0,056	inf à 0,063	inf à 0,056	0,056	inf à 0,070	0,056	inf à 0,056	inf à 0,056	inf à 0,056	inf à 0,056	inf à 0,063	inf à 0,056	inf à 0,056	inf à 0,063	inf à 0,056	inf à 0,056			
Fluoranthène	mg/kg sec.	4,00	0,29	0,16	0,45	0,344	inf à 0,426	inf à 0,231	inf à 0,162	0,159	inf à 0,240	0,227	inf à 0,171	0,436	inf à 0,408	0,353	inf à 0,225	0,275	inf à 0,184	inf à 0,255	0,255	inf à 0,450	0,342	0,445	inf à 0,311				
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg sec.	2,50	0,06	0,04	0,17	0,066	inf à 0,041	inf à 0,042	inf à 0,040	0,048	inf à 0,067	0,046	inf à 0,084	0,099	inf à 0,084	0,042	inf à 0,040	0,056	inf à 0,046	inf à 0,043	0,052	inf à 0,083	0,079	0,166	inf à 0,087				
Benzo(a)Pyrene	mg/kg sec.	1,50	0,05	0,04	0,10	0,042	inf à 0,041	inf à 0,042	inf à 0,040	0,042	inf à 0,045	inf à 0,043	0,041	inf à 0,041	0,061	inf à 0,048	0,042	inf à 0,040	0,045	inf à 0,043	inf à 0,041	inf à 0,042	inf à 0,060	inf à 0,049	inf à 0,099	inf à 0,058			
Contaminants biologiques																													
Escherichia coli	/ g MB	10000 / g MB	100,00	100,00	100,00	<100	<100	<100	NE 640	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	inf à 100	<100			
Enterococcus	npp/g MB	10000 / g MB	19964,10	950,00	124841,00	17477	1198	950	25818	3899	51201	6792	2860	17477	4182	2860	2658	28727	38746	43911	19904	<100	<100	8308	2097	124841			
Clostridium perfringens	/ g de MB	1000 / g MB	561,67	270,00	1200,00	inf à 450	<400	inf à 1200	<1000	<400	<1000																		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 12 décembre 2023

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
Président		
1 ALLARD Pierre		
Vice-présidents		
2 LACROIX Philippe	5 DARDILHAC Annie	8 HABRIAS Fabien
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	6 GRANET Jean-Pierre	9 GRANET Thierry
4 DUCHAMBON Jean	7 VOUZELLAUD Raymond	10 LEKIEFS Didier
Conseillers communautaires		
11 BALLAY Christine	16 CLUZEAU Pascal	21 FAVRAUD Alain
12 BALESTRAT Yoann	17 COINDEAU Lucien	22 GERBAUD Alex
13 BEAUDET Hervé	18 CROCI Eliane	23 LANNETTE MICHAUT Vanessa
14 BEIGE Laurence	19 DAUVERGNE Frédéric	24 MURA Laure
15 CHABAUD Mireille	20 DESROCHES Bernadette	

PROCURATIONS		
CALENDREAU Laëtitia, vice-présidente, à ALLARD Pierre, président		
CHAZELAS Laurence, conseillère communautaire, à GRANET Thierry, vice-président		
COUCAUD Nadège, conseillère communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
COQUILLAUD Edouard, conseiller communautaire, à CLUZEAU Pascal, conseiller communautaire		
LATHIERE Claudine, conseillère communautaire, à ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, vice-présidente		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président		
TARNAUD Nathalie, conseiller communautaire, à DAUVERGNE Frédéric, conseiller communautaire		

EXCUSÉS		
CHAMINADE Fabrice, conseiller communautaire		
GOURAUD Thierry, conseiller communautaire		
GOURINAT Sophie, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHIEFA Vola, conseillère communautaire		

formant la majorité des membres en exercice.

VOUZELLAUD Raymond, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 31
Votes pour	: 28
Votes contre	: 3
Abstentions	: 0

2023/282 – EAU ET ASSAINISSEMENT RECUEIL DES TARIFS 2024

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe,

Vu la délibération de la communauté de communes Porte Océane du Limousin portant modification de ses statuts en matière d'eau et d'assainissement collectif, en date du 26 septembre 2019,

Considérant la prise des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » par la communauté de communes Porte Océane du Limousin au 1^{er} janvier 2020,

Considérant la nécessité de répondre aux demandes des usagers et interventions qui nécessiteraient l'établissement d'une facture pour des travaux sur les réseaux d'eau potable ou d'assainissement collectif sur les communes où la communauté de communes Porte Océane du Limousin exerce directement ces compétences,
Considérant les propositions de la commission « gestion de la politique de l'eau, développement durable, économie circulaire » du 30 novembre 2023,
Considérant les propositions du bureau communautaire du 4 décembre 2023,

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter les propositions de tarifs 2024 pour les compétences eau et assainissement, tels qu'ils figurent au recueil joint à la présente délibération.

Le conseil communautaire,
Après délibération,

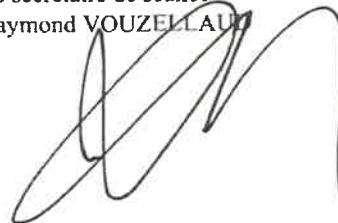
- VALIDE les propositions de tarifs 2024 pour les compétences eau et assainissement,
- AUTORISE le président à mener les démarches nécessaires à l'exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin
Pierre ALLARD



Le secrétaire de séance
Raymond VOUZELLAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée f-lesgiste.com

09_01-007-12988598-RN-20221212-2820_052-CE

RECUEIL DES TARIFS 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT CCPOL



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-200059400-20231212-2023_282-DE

TARIFS 2024 ABONNEMENTS ET REDEVANCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Communes	EAU POTABLE (TVA 5,5%)		ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TVA 10%)	
	Abonnement €HT	Redevance €HT/m ³	Abonne ment €HT	Redevance €HT/m ³
Saint-Junien	40,00 €	1,62 €	25,00 €	1,71 €
Rochechouart	40,00 €	1,62 €	25,00 €	1,71 €
Saillat sur Vienne	40,00 €	1,62 €	22,00 €	1,45 €
Javerdat	40,00 €	1,62 €	22,00 €	1,45 €
Chaillac sur Vienne			25,00 €	1,60 €
Chéronnac			25,00 €	1,20 €
Les Salles lavauguyon			25,00 €	1,60 €
Oradour sur Glane			60,00 €	2,40 €
Saint-Brice sur Vienne			50,00 €	1,75 €
Saint-Martin de Jussac			25,00 €	1,30 €
Saint-Victorien			50,00 €	1,85 €
Vayres			25,00 €	1,60 €
Videix			25,00 €	1,60 €
Traitement des matières de vidange				33,54 €
Traitement des lixiviats de décharge				11,15 €

TARIFS 2024 DU CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	€HT	€TTC
Contrôle des branchements à l'assainissement collectif	95	114

TARIFS 2024 POUR LE CONTRÔLE DES ASSAINISSEMENTS AUTONOMES (SPANC)

Contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution sur les installations neuves ou réhabilitées	250
Contrôle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	95

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-2000594 00-20231212-2023_282-DE

TARIFS 2024 PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

TYPE DE CONSTRUCTIONS	MONTANT DE LA PFAC EN €/M ² DE SURFACE DE PLANCHER
Constructions neuves	25

TYPE DE CONSTRUCTIONS	MONTANT FORFAITAIRE DE PFAC EN €
Constructions existantes	250

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalise.com

99_DE-067-200059400-20231212-2023_282-DE

TARIFS 2024 DES BRANCHEMENTS ET TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

N°	DESIGNATION	UNITE	PRIX €HT
0a	Forfait études et frais de dossier pour branchement <8ml	U	198,00
0b	Plus value études et frais de dossier pour branchement >8ml, par ml supplémentaire	MI	13,20
1	Forfait pour branchement d'eau d'une longueur inférieure ou égale à 8 mètres sans regard, compteur diamètre 15 ou 20 mm	U	1 275,20
2	Forfait pour branchement d'eau d'une longueur inférieure ou égale à 8 mètres sans regard, compteur diamètre 32 ou 40 mm	U	1 562,10
3	Branchements supérieurs à diamètre 40 mm sur bordereau Tranchée	MI	14,40
4	Tranchée exécutée manuellement	MI	53,70
4a	Tranchée exécutée à la pelle mécanique (0,6*1,3m)	M ³	31,30
5	Plus-value pour croisement ou longement d'obstacles	U	58,70
6	Enlèvement des terres impropres	M ³	9,90
7	Démolition de trottoir	M ²	35,30
8	Réfection de chaussée ou de trottoir	M ²	33,30
9	Fourniture de matériaux pour enrobage et remblaiement 3/8, 0/31,5 (mise en œuvre et compactage)	M ³	46,90
10	Fourniture et mise en œuvre de béton	M ³	238,40
11	Préparation et installation de chantier	U	127,00
12	Tarif horaire main d'œuvre	H	53,20
13	Compteur diamètre 15 mm, classe C, fourniture et pose	U	124,50
14	Compteur diamètre 20 mm, classe C, fourniture et pose	U	131,10
15	Compteur diamètre 25 mm, classe C, fourniture et pose	U	249,00
16	Compteur diamètre 30 mm, classe C, fourniture et pose	U	272,60
17	Compteur diamètre 40 mm, classe C, fourniture et pose	U	407,80
18	Compteur diamètre 15 mm avec robinetterie, classe C, fourniture et pose	U	153,50
19	Compteur diamètre 20 mm avec robinetterie, classe C, fourniture et pose	U	184,10
20	Compteur diamètre 25 mm avec robinetterie, classe C, fourniture et pose	U	350,10
21	Compteur diamètre 30 mm avec robinetterie, classe C, fourniture et pose	U	371,80
22	Compteur diamètre 40 mm avec robinetterie, classe C, fourniture et pose	U	536,00
23	Compteur diamètre 60 mm avec vanne et bride, classe C, fourniture et pose	U	1 871,40
24	Compteur diamètre 80 mm avec vanne et bride, classe C, fourniture et pose	U	2 380,20
25	Compteur diamètre 100 mm avec vanne et bride, classe C, fourniture et pose	U	2 959,40
26	Compteur WOLTEX, WOLTMAN diamètre 60 mm avec vanne et bride, classe B, fourniture et pose	U	992,60

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application en ligne F-Despêche.com

99_DE-087-200059400-20231212-2023_282-DE

27	Compteur WOLTEX, WOLTMAN diamètre 80 mm avec vanne et bride, classe B, fourniture et pose	U	1 075,60
28	Compteur WOLTEX, WOLTMAN diamètre 100 mm avec vanne et bride, classe B, fourniture et pose	U	1 279,40
29	Regard pour compteur d'eau diamètre < 40 mm (fourniture et pose)	U	198,60
30	Regard pour compteur d'eau diamètre > 40 mm (fourniture et pose)	U	431,40
30a	Borne pour compteur d'eau sur trottoir	U	247,20
30b	Regard pour compteur d'eau isolant 3t5	U	303,20
30c	Regard pour compteur d'eau isolant 12t5	U	366,70
31	Tube fonte standard DN 60 (fourniture et pose + grillage avertisseur)	MI	28,80
32	Tube fonte standard DN 80 (fourniture et pose + grillage avertisseur)	MI	36,20
33	Tube fonte standard DN 100 (fourniture et pose + grillage avertisseur)	MI	55,80
34	Tube fonte standard DN 125 (fourniture et pose + grillage avertisseur)	MI	54,20
35	Tube fonte standard DN 150 (fourniture et pose + grillage avertisseur)	MI	59,60
36	Tube PEHD 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), PE diamètre 25	MI	5,40
37	Tube PEHD 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), PE diamètre 32	MI	9,00
38	Tube PEHD 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), PE ou PVC diamètre 40	MI	11,00
39	Tube PEHD 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), PE diamètre 50	MI	12,80
40	Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 63	MI	14,90
41	Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 75	MI	14,90
42	Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 90	MI	23,50
43	Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 110	MI	27,10
44	Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 125	MI	36,20
45	Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 140	MI	39,80
46	Tube PVC 16 B (fourniture et pose + grillage avertisseur), diamètre 160	MI	41,50
47	Poteau d'incendie, diamètre 100, fourniture et pose sans le raccordement	U	2 889,10
48	Ventouse simple 40/60 avec regard, fourniture et pose sans le raccordement	U	963,60
49	Prise en charge Fonte ou PVC, y compris perçage, fourniture et pose avec collier PEC, robinet bronze joints et boulonnerie diamètre 20	U	319,40
50	Prise en charge Fonte ou PVC, y compris perçage, fourniture et pose avec collier PEC, robinet bronze joints et boulonnerie diamètre 30	U	362,70
51	Prise en charge Fonte ou PVC, y compris perçage, fourniture et pose avec collier PEC, robinet bronze joints et boulonnerie diamètre 40	U	413,30

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-lequlie.com

99_DE-087-200059400-20231212-2023_282-DE

52	Vannes, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 40	U	290,70
53	Vannes, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60	U	360,90
54	Vannes, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80	U	438,60
55	Vannes, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100	U	516,20
56	Vannes, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125	U	736,30
57	Vannes, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150	U	884,20
58	Raccords à brides Type BE, fonte express ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60	U	119,20
59	Raccords à brides Type BE, fonte express ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80	U	124,50
60	Raccords à brides Type BE, fonte express ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100	U	157,10
61	Raccords à brides Type BE, fonte express ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125	U	193,20
62	Raccords à brides Type BE, fonte express ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150	U	238,30
63	Raccord à brides Type R6, Major ou équivalent pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 50, DN 40	U	61,40
64	Raccord à brides Type R6, Major ou équivalent pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 63, 75, DN 60	U	74,10
65	Raccord à brides Type R6, Major ou équivalent pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 90, DN 80	U	88,40
66	Raccord à brides Type R6, Major ou équivalent pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 110, DN 100	U	113,40
67	Raccord à brides Type R6, Major ou équivalent pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 140, DN 125	U	133,60
68	Raccord à brides Type R6, Major ou équivalent pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 160, DN 150	U	147,90
69	Manchon coulissant Fonte, type express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60	U	119,20
70	Manchon coulissant Fonte, type express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80	U	178,70
71	Manchon coulissant Fonte, type express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100	U	193,20
72	Manchon coulissant Fonte, type express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125	U	220,20
73	Manchon coulissant Fonte, type express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150	U	252,80
74	Manchon coulissant PVC type R5 ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 50	U	46,90
75	Manchon coulissant PVC type R5 ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 63.75	U	56,00
76	Manchon coulissant PVC type R5 ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 90	U	86,60
77	Manchon coulissant PVC type R5 ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 110	U	104,70
78	Manchon coulissant PVC type R5 ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 140	U	108,40

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-200059400-20231212-2023_282-DE

79	Manchon couissant PVC type R5 ou équivalent, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 160	U	147,90
80	Coude emboîtements Fonte, type Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60	U	147,90
81	Coude emboîtements Fonte, type Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80	U	267,00
82	Coude emboîtements Fonte, type Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100	U	326,60
83	Coude emboîtements Fonte, type Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125	U	386,10
84	Coude emboîtements Fonte, type Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150	U	445,70
85	Coude à brides ou à emboîtements pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 63.75, DN 60	U	74,10
86	Coude à brides ou à emboîtements pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 90, DN 80	U	113,40
87	Coude à brides ou à emboîtements pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 110, DN 100	U	112,00
88	Coude à brides ou à emboîtements pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 140, DN 125	U	124,50
89	Coude à brides ou à emboîtements pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 160, DN 150	U	137,20
90	Té 2 emboîtements + bride, type Fonte Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60	U	178,70
91	Té 2 emboîtements + bride, type Fonte Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80	U	238,30
92	Té 2 emboîtements + bride, type Fonte Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100	U	333,90
93	Té 2 emboîtements + bride, type Fonte Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125	U	386,10
94	Té 2 emboîtements + bride, type Fonte Express, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150	U	416,90
95	Té à brides ou 2 emboîtements + bride pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 63.75, DN 60	U	115,60
96	Té à brides ou 2 emboîtements + bride pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 90, DN 80	U	151,70
97	Té à brides ou 2 emboîtements + bride pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 110, DN 100	U	178,70
98	Té à brides ou 2 emboîtements + bride pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 140, DN 125	U	238,30
99	Té à brides ou 2 emboîtements + bride pour PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 160, DN 150	U	297,80
100	Cône de réduction bride-bride, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60.dn 40	U	74,10
101	Cône de réduction bride-bride, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80.dn 60	U	88,40
102	Cône de réduction bride-bride, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100.dn 80	U	104,70

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-200059400-20231212-2023_282-DE

103	Cône de réduction bride-bride, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125.dn 100	U	124,50
104	Cône de réduction bride-bride, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150.dn 125	U	178,70
105	BU fonte, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 60	U	59,60
106	BU fonte, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 80	U	74,10
107	BU fonte, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 100	U	83,00
108	BU fonte, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 125	U	104,70
109	BU fonte, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, DN 150	U	119,20
110	Raccord laiton à serrage extérieur pour PE ou PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 25	U	27,10
111	Raccord laiton à serrage extérieur pour PE ou PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 32	U	38,00
112	Raccord laiton à serrage extérieur pour PE ou PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 40	U	52,40
113	Raccord laiton à serrage extérieur pour PE ou PVC, fourniture et pose avec joints et boulonnerie, diamètre 50	U	72,30
114	Bouche à clé série lourde avec Tube et Tabernacle	U	135,40
115	Utilisation Brise Roche Hydraulique	jour	500,00
116	Mesure du débit et de la pression d'un poteau incendie	U	50,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée F. Inégalité.com

99_DE-087-200059400-20231212-2023_282-DE

TARIFS 2024 DES BRANCHEMENTS ET TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

N°	DESIGNATION	UNITE	PRIX €HT
0a	Forfait études et frais de dossier pour branchement <8ml	U	198,00
0b	Plus value études et frais de dossier pour branchement >8ml, par ml supplémentaire	MI	13,20
1	Tranchée exécutée à la pelle mécanique (0,6*1,3m)	M ³	31,30
2	Tranchée exécutée manuellement	M ³	103,60
3	Plus-value pour croisement d'obstacles	U	58,70
4	Enlèvement des terres impropres	M ³	9,90
5	Démolition de trottoir	M ²	35,30
6	Réfection de chaussée ou de trottoir	M ²	33,30
7	Fourniture de matériaux pour enrobage et remblaiement 3/8, 0/31.5 (mise en œuvre et compactage)	M ³	46,90
8	Fourniture et mise en œuvre de béton	M ³	238,40
9	Préparation et installation de chantier	U	127,00
10	Tarif horaire main d'œuvre	H	53,20
11	Tube PVC CR 8, fourniture et pose + grillage avertisseur, diamètre 125	MI	32,20
12	Tube PVC CR 8, fourniture et pose + grillage avertisseur, diamètre 160	MI	39,40
13	Tube PVC CR 8, fourniture et pose + grillage avertisseur, diamètre 200	MI	46,50
14	Tube PVC CR 8, fourniture et pose + grillage avertisseur, diamètre 250	MI	52,40
15	Tube PVC CR 8, fourniture et pose + grillage avertisseur, diamètre 315	MI	72,30
16	Tube béton 135 A, fourniture et pose diamètre 300	MI	83,00
17	Raccordement sur le collecteur, fourniture et pose	U	125,20
18	Tabouret PVC pour regard de branchement avec couronnement béton et tampon hydraulique, fourniture et pose, diamètre 125/250	U	322,00
19	Tabouret PVC pour regard de branchement avec couronnement béton et tampon hydraulique, fourniture et pose, diamètre 160/250	U	339,80
20	Tabouret PVC pour regard de branchement avec couronnement béton et tampon hydraulique, fourniture et pose, diamètre 200/315	U	375,60
21	Regard de visite béton avec tampon fonte 400 KN (H= 1,5 m), fourniture et pose	U	1 012,20
22	Manchon coulissant PVC (fourniture et pose), diamètre 125	U	23,50
23	Manchon coulissant PVC (fourniture et pose), diamètre 160	U	28,80
24	Manchon coulissant PVC (fourniture et pose), diamètre 200	U	54,20
25	Manchon coulissant PVC (fourniture et pose), diamètre 250	U	104,70
26	Manchon coulissant PVC (fourniture et pose), diamètre 315	U	164,20
27	Coudes pour PVC, fourniture et pose, diamètre 125	U	28,80
28	Coudes pour PVC, fourniture et pose, diamètre 160	U	46,90
29	Coudes pour PVC, fourniture et pose, diamètre 200	U	83,00

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-Inspire.com

99_DE-067-2000594 00-20231212-2023_282-DE

